

# Gazette officielle du Québec

**Partie 1**  
**Avis juridiques**



Éditeur officiel  
du Québec

## PARTIE I

### AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

### TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.

La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.

Traduction: \$7 les 100 mots.

Exemplaire séparé: \$2 chacun.

Feuilles volantes: \$3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie I est de \$30. Adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,  
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE  
*Gazette officielle du Québec*  
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial  
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

**Gazette officielle du Québec,  
1283 ouest, boul. Charest,  
Québec G1N 2C9, Qué.**

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

## AVIS JURIDIQUES

## Compagnies — Loi sur les

## Changement de nom

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi sur les compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
LES AMEUBLEMENTS TORINO LTEE ..... <i>TORINO FURNITURE LTD.</i> 1104-8386	TORINO FURNITURE LTD. ....	54 05 10
LA COMPAGNIE 5031 COTE DE LIESSE CORPORATION <i>5031 COTE DE LIESSE CORPORATION</i> 1249-5503	5031 COTE DE LIESSE CORPORATION .....	53 05 07
COMPAGNIE D'IMPORTATION WEISS LTEE ..... 1110-8883	WEISS IMPORT CO. ....	54 01 14
LES ENTREPRISES E.T.M.W. LIMITEE ..... 1161-3221	EASTERN TOWNSHIPS MACHINE WORKS LTD.	58 02 07
FROMACO LTEE ..... 1633-7495	DISTRIBUTIONS ALIMENTAIRES LA MEULE INC.	79 02 14
LA GARDERIE CLE DE SOL ..... 1627-5984	LA GARDERIE ROBERT GIFFARD .....	78 10 11
ISOLATION DES APPALACHES INC. .... 1637-8135	LES INVESTISSEMENTS MERCEDES INC. ....	79 07 20
LES PLACEMENTS YOLANDE HARDY LTEE .... 1258-0247	LA COMPAGNIE EUGENE HARDY & FRERE LIMITEE	34 03 10
LA SOCIETE DE TAI CHI TAOISTE DE MONTREAL <i>THE MONTREAL TAOIST TAI CHI SOCIETY</i> 1626-0820	LA SOCIETE TAOISTE DE TAI CHI DE MONTREAL <i>THE MONTREAL TAOIST TAI CHI SOCIETY</i>	78 05 03

Le directeur du Service des compagnies,  
HUBERT GAUDRY.

## Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal
		Nouvelle adresse
LES AMIS DU PARTAGE DU CENTRE DU QUEBEC LTEE 1508-8123	77 11 22	55, rue Monfette, Victoriaville
BROME AUTO INC. .... 1219-1896	72 03 17	Route Rurale numéro 2, Lac Brome

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal	
		Nouvelle adresse	
CAMP DE BASKET-BALL RICHIE SPEARS INC. .... 1503-9399	76 06 18	5797, 3 <sup>e</sup> Avenue, Montréal	
DONAT CLOUTIER INC. .... 1223-2245	72 01 25	160, rue Montenach, Beloeil	
CLUB RICHELIEU ILE-PERROT ..... 1509-5144	77 12 12	117, boulevard Cardinal-Léger, Pincourt	
CONSEIL CHAMPLAIN NO 2915 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE CHAMPLAIN INC. 1319-0582	69 11 03	1005, rue Notre-Dame, Champlain	
CONSEIL NO 5799 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE CHUTE-AUX-OUTARDES INC. 1473-1202	69 03 15	125, rue de l'Eglise, Chute-Aux-Outardes	
GALERIE LAUZE INC. .... 1628-6320	78 07 27	623, avenue Victoria, Westmount	
GESTION 3 F INC. .... 1474-0930	77 03 24	2950, boulevard Lemire, Drummondville-Sud	
LIBRAIRIE CHARLES PHILLIPS INC. .... 1628-6312	78 07 27	623, avenue Victoria, Westmount	
LIBRAIRIE D'ANTAN INC. .... 1628-6304	78 07 27	623, avenue Victoria, Westmount	
M. LONGTIN ET FILS INC. .... 1636-3384	79 05 18	240, rue St-Jacques, Napierville	
PLACEMENTS AURORE INC. .... 1370-1370	74 10 24	239, rue du St-Sacrement, Montréal	
LES PLACEMENTS E.F. INC. .... 1215-5461	71 06 29	2225, Mont-Thabor, Québec	
PUBLICATION 3 F INC. .... 1475-6076	77 03 24	2950, boulevard Lemire, Drummondville-Sud	
LA REVUE DE TERREBONNE INC. .... 1371-0991	75 01 24	231, rue St-Marie, Terrebonne	
S.D. TURCHEK CONSTRUCTION LTD. .... 1117-9819	62 08 23	6041, rue Hamilton, Montréal	
4197-o		<i>Le directeur du Service des compagnies, HUBERT GAUDRY.</i>	

### Lettres patentes (1<sup>re</sup> partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LES ANTIQUITES DU TERROIR INC. .... 1638-8837	328, route 221, Lacolle .....	79 09 17

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ARTISANAT ET MAGASINS LOOTY PUTY INC. .... LOOTY PUTY HANDICRAFT AND STORES INC. 1639-1690	7373, Langelier, Saint-Léonard .....	79 10 01
ASSURANCES GABRIEL BEDARD INC. .... 1639-3233	8, rue Gourdeau, Neufchâtel .....	79 10 10
AUBERGE LE CHATILLON INC. .... 1639-3076	520 sud, rue Bowen, Sherbrooke .....	79 10 09
BOUTIQUE ESTHER INC. .... 1639-2706	1268, chemin Chambly, Longueuil .....	79 10 05
CAVERLI INC. .... 1639-4314	Saint-Agapit .....	79 10 16
CHAPUIS ET DUBUC INCORPORÉE .....	1003 ouest, rue Laurier, Montréal .....	79 09 28
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES STYX INC. .... 1639-2276	Québec .....	79 10 04
LES CONSTRUCTIONS A. & Y. DERASPE INC. .... 1639-6707	Etang-du-Nord, Iles-de-la-Madeleine .....	79 11 15
GHISLAIN DESCHENES INC. .... 1639-2854	621 est, Boulevard Louiseville .....	79 10 05
LES DISTRIBUTIONS J.P. TREMBLAY INC. .... 1639-5485	8582, rue Hélène, LaSalle .....	79 10 22
LES ENTREPRISES R.J. & R. LIBOIRON INC. .... 1639-1401	365, boulevard Laurier, suite 101, Beloeil .....	79 09 28
LES ENTREPRISES S. BRAIS INC. .... 1639-0890	5500, Normand, Saint-Hubert .....	79 09 27
A. ET G. FARINA INC. .... 1639-3274	7521, chemin Baily, Côte-Saint-Luc .....	79 10 10
FERME BOURASSA & FLEURY INC. .... 1639-5964	1441, rang St-Alexandre, Saint-Zéphirin- de-Courval .....	79 11 15
GARAGE DENIS DICAIRE INC. .... 1638-9942	570, rue Dufresne, Montréal .....	79 09 21
HOUDE ET HOULE INC. .... 1639-3357	920, 113 <sup>e</sup> Avenue, Drummondville-Sud .....	79 10 10
LES JOUETS PICOTE INC. .... 1638-7474	5495, rue Laflamme, Trois-Rivières-Ouest ...	79 09 11
JEAN LAMONTAGNE & ASSOCIÉS INC. .... 1639-4298	Boucherville .....	79 10 12
LES LETTRAGES MICHEL LEROUX INC. .... 1638-5361	2744, chemin du Lac, Longueuil .....	79 08 30
LIBRAIRIE TABACADO INC. .... 1639-3415	Chandler .....	79 10 10
MANUFACTURE D'HABITS AMIENS MONTREAL INC. ... 1639-0452	4274 est, rue Beaubien, Montréal .....	79 09 25

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LES MATERIAUX GASPESIENS LTEE ..... 1639-2136	251, 1 <sup>re</sup> Avenue ouest, Sainte-Anne-des-Monts	79 10 03
MATERIAUX OUELLET ET LEDUC INC. .... 1639-3084	830, boulevard Valcartier, Neufchâtel, Qué. ...	79 10 09
MOTEURS G.S.L. INC. .... 1638-5882	3295, Mountain View, Saint-Hubert	79 08 31
OPERATIONS FORESTIERES F.F. INC. .... 1639-6723	121, rue Ste-Marie, Sainte-Monique	79 10 26
LES PECHERIES DE L'ANSE-AU-GRIFFON INC. .... 1639-0486	Gaspé	79 10 11
PRIMOGESCO INC. .... 1639-9933	17, rue St-Jacques, Québec	79 11 22
PROVISIONS RICHARD INC. .... 1639-0676	Communauté urbaine de Québec	79 09 26
REBOURRAGE J.C. PARENT & FILS INC. .... 1639-4694	84, chemin Beauce, Sainte-Martine	79 10 16
RESTAURANT AU COIN ROND INC. .... 1639-3613	167, rue St-Louis, Rimouski	79 10 11
RESTAURANT VILLE ROMAINE SAINT-JEAN INC. .... 1639-8547	795, rue des Carrières, Saint-Jean-sur-Richelieu	79 11 14
PAUL ROUILLARD (1979) INC. .... 1639-8810	805, Madeleine-de-Verchères, Québec	79 10 18
SAGOU INC. .... 1639-1104	Chandler	79 09 28
LA SOCIETE DE PRETS P.M.A. LTEE ..... 1639-4835	504-45, avenue Brittany, Mont-Royal	79 10 18
SOCIETE FORESTIERE BON CONSEIL INC. .... 1639-6996	391, rue Notre-Dame, Notre-Dame-du-Bon-Conseil	79 11 16
SOUDATEC INC. .... 1638-5791	Rang 5, Sainte-Cécile-de-Milton	79 08 31
LES SYSTEMES DE SON SUNY STEREO INC. .... 1639-3837	5245, boulevard Cousineau, Saint-Hubert	79 10 11
TENUE DE LIVRES MO-RO INC. .... 1639-5998	7167, boulevard Monk, Montréal	79 11 01
TRANSPORT LIONEL FORTIN INC. .... 1639-8562	Gaspé	79 11 20
TRANSPORT NORMAND RIOUX INC. .... 1639-6178	Rivière-du-Loup	79 11 13
UNI-FRUIITS LTEE ..... 1639-2524	28, rue Colbert, Vimont, (Laval)	79 10 04

Le directeur du Service des compagnies,  
HUBERT GAUDRY.

**Lettres patentes (3<sup>e</sup> partie)**

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ASSOCIATION DES HOMMES D'AFFAIRES D'HEROUXVILLE 1638-2954	1060, rue St-Pierre, Hérouxville .....	79 11 07
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE LA PLACE STE- MADELEINE INC. 1639-4876	Cap-de-la-Madeleine .....	79 10 18
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC FAUCON ET DU LAC LA DAME 1638-5833	Mulgrave et Derry .....	79 09 04
CANTINE SCOLAIRE DE WARWICK INC. .... 1639-3571	Warwick .....	79 10 11
LE CARREFOUR FAMILIAL DE MASCOUCHE- TERREBONNE 1637-7988	Mascouche .....	79 07 20
CLUB AGE D'OR DE LA RESIDENCE BERRI- LAJEUNESSE 1638-9637	9550, Lajeunesse, Montréal .....	79 09 20
CLUB DE CURLING NORMETAL INC. .... 1638-6369	30-A, 7 <sup>e</sup> Avenue, Normétal .....	79 10 15
CLUB DE HOCKEY SENIOR MAJEUR DE REPENTIGNY . 1638-8464	Repentigny .....	79 10 22
CLUB DE PETANQUE ET GALETS DE ST-PASCAL- BAYLON 1638-6930	Montréal .....	79 09 07
CLUB JUNIOR DE TENNIS LANAUDIÈRE .....	40, Gilles-Vigneault, Joliette .....	79 09 11
CLUB NAUTIQUE DU LAC TROIS-SAUMONS .....	Saint-Jean-Port-Joli .....	79 11 16
COMITE DE LOCATAIRES DE PLACE NORMANDIE .... 1639-2292	12649, Chartrand, appartement 1, Montréal-Nord .....	79 10 02
CORPORATION DE L'ARENA DE ST-HENRI INC. .... 1639-3944	107, rue Allen, Saint-Henri .....	79 10 12
LE DOMAINE DE LA BAIE GILLIES INC. .... 1639-0957	Fugèreville .....	79 09 27
FONDATION BOSCOVILLE .....	Communauté urbaine de Montréal .....	79 09 17
FONDATION DES AMIS DE L'ENFANCE INC. .... 1639-4652	3175, Côte-Ste-Catherine, Montréal .....	79 10 17
FONDATION LORENA CAVALIERE .....	3101, Marie-Guyard, Montréal .....	79 08 27
FONDATION RICHELIEU GRAND-MERE .....	602, 6 <sup>e</sup> Avenue, Grand-Mère .....	79 10 09

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LA FONDATION SAINT-RAPHAEL INC. .... 1637-5263	2315, avenue Grand-Mère, Laval .....	79 07 09
FONDATION SAPUTO .....	8500, 8 <sup>e</sup> Avenue, Saint-Michel, Montréal ....	79 08 07
FRATERNITE DES REFUGIES VIETNAMIENS DE LA COTE-DES-NEIGES 1639-0429	2247, Girouard, Montréal .....	79 10 05
GARDERIE COTE-DES-NEIGES .....	Montréal .....	79 10 31
COTE-DES-NEIGES DAY CARE CENTRE 1634-4186		
LA GARDERIE DE TANTE LUCETTE .....	14, rue Emile, Laval-des-Rapides (Laval) ....	79 11 05
GARDERIE LES PETITS POUSSINS .....	Jonquière .....	79 11 05
LES GAULOIS DE ST-HYACINTHE .....	1895, rue Duvernay, Saint-Hyacinthe .....	79 10 09
GESTION COMMUNAUTAIRE DE VERCHERES INC. .... 1637-9711	6, rue Provost, Verchères .....	79 08 01
LES HABITATIONS ST-HONORE-DE-TEMISCOUATA INC. 1639-2847	Saint-Honoré .....	79 10 05
JARDIN D'ENFANTS DE BROSSARD .....	725, boulevard Provencher, Brossard .....	79 11 05
MANOIR ET DOMAINE TRENT INC. .... 1639-4173	Drummondville .....	79 10 15
LE MOUVEMENT ETUDIANT POUR LE OUI .....	3455, Préfontaine, Montréal .....	79 11 20
PARC INTERIEUR DRUMMOND INC. .... 1639-3670	Drummondville .....	79 10 11
PARRAINAGE CIVIQUE DE L'EST DE L'ILE DE MONTREAL 1638-2525	Ile-de-Montréal .....	79 08 15
PAVILLON ST-HUGUES INC. .... 1636-2121	Saint-Hugues .....	79 05 14
PHOTO-CLUB AREMAC .....	Montréal .....	79 09 04
LA SOCIETE GRAND VILLAGE INC. .... 1637-3532	525, boulevard Hamel, Québec .....	79 06 29
VILLAGE CULTUREL DE L'ESTRIE .....	Sherbrooke .....	79 09 05

**Lettres patentes supplémentaires**

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
LES ALIMENTS LAUZON INC. .... 1316-2276	70 06 11	79 10 16	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les privilèges et restrictions; 3) modifiant les dispositions des lettres patentes
LES ASPHALTES CONDOR LTEE ..... 1502-8566	76 04 01	79 10 16	Modifiant le capital.
ASSOCIATION DES FILLES CANADIENNES FRANCAISES INC., ASSEMBLEE MADELEINE DE VERCHERES 1318-4593	55 09 15	79 10 16	Etendant les objets.
CENTRES CULTURELS POPULAIRES LE PATRIOTE INC. 1279-1810	71 11 15	79 10 29	1) Changeant son nom en celui de: LA COMEDIE NATIONALE; 2) changeant le siège social à: 1450 est, rue Ste-Catherine, Montréal; 3) étendant les autres dispositions des lettres patentes; 4) augmentant la valeur des biens immobiliers.
CONSEIL D'EXPANSION ECONOMIQUE D'ARGENTEUIL 1625-2934	78 04 11	79 11 22	Augmentant la valeur des biens immobiliers.
LES EDITIONS DU REVEIL LTEE ..... 1164-6833	47 05 28	79 10 22	Modifiant le capital.
ELEVAGE PLO INC. .... 1479-0232	77 06 29	79 11 09	Modifiant le capital.
LES EQUIPEMENTS ST-PAUL LTEE ..... 1154-7676	53 01 08	79 08 22	Changeant son nom en celui de: ST-PAUL, KENWORTH LTEE.
FEDERATION QUEBECOISE DE SKI NAUTIQUE INC. 1316-2185	61 12 28	79 10 15	1) Etendant les objets; 2) étendant les autres dispositions des lettres patentes; 3) changeant le nombre des administrateurs à 6.
FOSCHI & LIBERATORE INC. .... 1198-0729	56 10 09	79 10 05	Etendant les dispositions des lettres patentes; modifiant le capital.
GALERIES ST-AUGUSTIN INC. .... 1508-4213	77 11 08	79 10 15	Modifiant le capital.
LES IMMEUBLES ANCRE INC. .... 1232-4448	63 11 04	79 08 30	Modifiant le capital.
IMPEX A & L INCORPORATED ..... 1230-4424	70 09 28	79 09 20	Modifiant le capital.
LA LIBRAIRIE SOCIALISTE DE L'EST INC. .... 1479-7849	77 07 22	79 10 12	Etendant les autres dispositions des lettres patentes.
NORMICK PERRON INC. .... 1279-5977	68 04 30	79 11 02	Modifiant le capital.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
LES PLACEMENTS CHANSONHEL LIMITEE. 1471-9231	76 12 02	79 10 23	Modifiant le capital.
LES PLACEMENTS EDWARD FEIGIN LTEE 1336-0235	73 02 22	79 08 15	Modifiant le capital.
SHEERI HOLDINGS LTD. 1284-0419	59 04 07	79 11 14	Modifiant le capital.
SHEFFORD-BROMONT HOTEL INC. 1318-8339	72 05 09	79 10 18	1) Changeant son nom en celui de: J. & F. VIENS INC.; 2) étendant les objets; 3) étendant les autres dispositions des lettres patentes; 4) changeant le siège social à 24, rue de Beaujeu, Saint-Luc.
LA SOCIETE D'ADMINISTRATION IMMOBILIERE FUGI LTEE 1502-2288	76 02 23	79 10 15	Modifiant le capital.
SUPREME FOOTWEAR LIMITED 1109-3069	35 04 24	79 08 31	Changeant son nom en celui de: RALLEO LTEE.
LA TABLE FRANCAISE INC. 1470-2633	76 09 20	79 08 31	Changeant son nom en celui de «GENEDIS INC.»; changeant son siège social à 327, route Rurale numéro 3, La Rattière, Jonquière.
TERRASSES VAL DES ARBRES INC. 1480-2953	75 10 09	79 10 12	Modifiant le capital.
4197-o			<i>Le directeur du Service des compagnies, HUBERT GAUDRY.</i>

### **Siège social (Article 84)**

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social
		Nouvelle adresse
ASCO TRANSPORT INC. 1198-0463	68 07 05	29, 119 <sup>e</sup> Avenue, Drummondville-Sud
BEAUSIX INC. 1631-9709	78 12 05	3235-1, place Ville-Marie, Montréal
BISSONNETTE & MORNEAU INC. 1238-9904	71 11 09	520 ouest, 52 <sup>e</sup> Rue, app. 17, Charlesbourg
CLINIQUE DE PREMIERS SOINS RAYMOND INC. 1627-2452	78 06 06	2600, rue Trudeau, Saint-Hyacinthe
CLOTURES UNIVERSELLES INC. 1476-6992	77 04 19	925, rue Lusignan, Charlesbourg
CONSTRUCTION INDIUM INC. 1369-2801	74 08 08	1389, rue de la Tamise, Mascouche Heights

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social	
		Nouvelle adresse	
DAY & NIGHT BUILDING CLEANING COMPANY LTD. .... 1134-8992	63 02 13	1403, rue du Collège, Saint-Laurent	
DE MILO INC. .... 1324-0817	46 10 25	5890, rue Andover, Mont-Royal	
DIAMUR HOLDING CORP. .... 1304-8392	59 08 05	178, Netherwood Crescent, Hampstead	
DOMAINE DES HAUTES LAURENTIDES INC. .... 1352-4459	74 02 05	10-791, rue Héliène-Boulé, Boucherville	
EXCAVATION DEUX-MONTAGNES INC. .... 1369-6422	74 09 12	113, 33 <sup>e</sup> Avenue, Sainte-Marthe-sur-le-Lac	
FORATEK INTERNATIONAL INC. .... 1255-4796	67 01 30	2251, chemin Saint-François, Dorval	
FOUCAULT, PONTIAC-BUICK INC. .... 1637-9695	01 08 79	740, boulevard des Laurentides, route 117, Piedmont	
GESTION CARIM INC. .... 1473-6250	77 02 04	266, avenue Outremont, Outremont	
GESTION OCTOSIL INC. .... 1465-1749	76 03 01	7925, boulevard Henri-Bourassa, Charlesbourg	
LES HABITATIONS R.D.T. INC. .... 1330-0231	73 06 08	13284, rue Desjardins, Pierrefonds	
LES IMMEUBLES CENTRE-VILLE JONQUIERE INC. .... 1362-5884	75 03 26	1700-2020, rue University, Montréal	
IMMEUBLES HADERA LTEE ..... 1370-6437	74 12 10	3235-1, place Ville-Marie, Montréal	
LES INVESTISSEMENTS STEAR LTEE ..... 1336-9244	72 12 14	9240, rue Charles-de-Latour, Montréal	
YVAN JOUBERT INC. .... 1217-9909	71 05 27	158, rue Smith, Sept-Iles	
JUBINCOR INC. .... 1479-8292	77 07 25	400-2200, Léon Pratte, Saint-Hyacinthe	
NATHAN KERDMAN CORP. .... 1269-8072	59 02 16	1403-50, place Crémazie, Montréal	
MATERIAUX DE CONSTRUCTION ALNOR LTEE ..... 1476-5408	77 04 14	1375, rue de la Colline, Beloeil	
J.G. MESSIER INC. .... 1478-6206	77 06 17	355 ouest, des Saules, Québec	
PATROUILLE CANADIENNE DE SKI (DIVISION DU QUÉBEC) 1253-6413	69 05 05	Route Rurale numéro 1, Cr. Lelièvre, Aylmer	
JEAN-EUDES PELLETIER AUTO INC. .... 1204-2222	71 02 03	1265, rue de Lanaudière, Joliette	
LES PLACEMENTS CARL INC. .... 1356-1097	74 04 26	1200-1, carré Westmount, Westmount	

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social	
		Nouvelle adresse	
LES PLACEMENTS PIERRE GOUPIL INC. .... 1505-2848	76 10 12	99, rang Montcalm, Saint-Esprit	
PLOMBERIE ET CHAUFFAGE C.H. INC. .... 1504-7574	76 08 26	525, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier Beleuil	
POSTE D'AFFECTATION DE LA REGION 03 INC. .... 1625-9475	78 05 01	125-2025, rue Lavoisier, Sainte-Foy	
LES PRODUCTIONS CHARTON INC. .... 1245-5044	71 02 02	1919, rue Cossette, Mascouche	
LES PRODUCTIONS CLAUDE QUENNEVILLE INC. .... 1504-0249	76 06 28	1512-740, boulevard Montpellier Saint-Laurent	
LES PUBLICATIONS IDEALES INC. .... 1266-7762	66 10 19	8275, avenue Mayrand, Montréal	
R. B. A. SALES AGENCY INC. .... 1228-3081	67 04 21	4900, chemin de la Côte-St-Luc, Montréal	
REINBLATT, RUSH & ASSOCIES INC. .... 1465-3380	76 03 05	211-1303, avenue Greene, Westmount	
SERVICE G.T.O. INC. .... 1364-5361	75 07 07	117, boulevard Georges-Gagné, Delson	
SERVICE-CONSEIL HUDON LTEE. .... 1631-5376	78 11 22	502, 8 <sup>e</sup> Avenue, La Pocatière	
SERVIGESTION INC. .... 1474-4395	77 02 21	1252 est, rue Beaubien, Montréal	
SUMA CORPORATION .... 1285-3859	64 06 30	360, rue St-Jacques, Montréal	

*Le directeur du Service des compagnies,*  
HUBERT GAUDRY.

## Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

### Avis de dissolution éventuelle de corporations

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 4, 6 et suivants de la Loi concernant les renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont en défaut de produire le rapport visé par l'article 4 de ladite loi pour une année ou plus; les corporations sont en conséquence passibles de dissolution sans autre avertissement si elles n'ont pas fourni tous les rapports indiqués en regard de leur nom ainsi que les honoraires prescrits, dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date d'information	Rapports non produits
1321-5348	ADCO CARTAGE & STORAGE LTD. ....	Montréal .....	13-08-1958	1975 à 1979 incl.
1323-3507	LES AGENCES FRONTENAC LTEE. .... <i>FRONTENAC AGENCIES LTD</i>	Saint-Gédéon (Frontenac) ..	22-10-1954	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date d'information	Rapports non produits
1324-8398	AKAH LTD.	Montréal	16-10-1958	1975 à 1979 incl.
1321-7237	LES ATELIERS DE COUTURE ANASTASIA INC. ANASTASIA SEWING FACTORY INC.	Lyster (Mégantic)	15-03-1962	1975 à 1979 incl.
1321-1545	LES ATELIERS DE REPARATION ET DE NETTOYAGE DE TAPIS INC.	475, rue Richelieu, Québec	18-02-1959	1975 à 1979 incl.
1323-6112	AUTO IMPORTS LTD.	Montréal	21-05-1959	1975 à 1979 incl.
1325-1616	B. T. C. IMPORTING INC.	367, rue St-Jacques, Montréal	05-05-1958	1975 à 1979 incl.
1321-9480	BARBUSAN INVESTMENTS CORP.	Montréal	23-05-1961	1975 à 1979 incl.
1326-0286	F.D. BARRETT AND ASSOCIATES LTD.	Montréal	24-05-1957	1975 à 1979 incl.
1321-4622	A. BEAUCHESNE INC.	Arthabaska	19-04-1956	1975 à 1979 incl.
1325-2077	C. BELANGER LIMITEE	480, rue St-Jean, Drummondville	09-12-1958	1975 à 1979 incl.
1321-4879	BEROLA ACCESSORIES & INDUSTRIES LTD.	Montréal	18-09-1958	1975 à 1979 incl.
1325-2499	BETA REALTY CORP.	Montréal	16-02-1959	1975 à 1979 incl.
1325-2531	BETTER CONSTRUCTION INC.	Montréal	15-08-1961	1975 à 1979 incl.
1325-2861	BUDDY BLITSTEIN INC.	Montréal	25-02-1957	1975 à 1979 incl.
1325-3844	BOUTIQUE JEANNE BRUN INC.	Saint-Donat (Montcalm)	01-12-1960	1975 à 1979 incl.
1325-3687	BRISSON, EVIN & LESSARD LTEE	Montréal	21-01-1955	1975 à 1979 incl.
1325-3992	BULK FOOD SERVICE INC.	Montréal	01-03-1954	1975 à 1979 incl.
1322-2880	CABINE DE PLAGE LAVAL LTEE LAVAL BEACH CABIN LTD	Laval (Ile-Jésus)	02-06-1959	1975 à 1979 incl.
1321-2311	CAFE SAVANNAH INC.	Montréal	01-12-1955	1975 à 1979 incl.
1327-7090	CANADIAN WALLBOARD LTD.	Montréal	10-10-1956	1975 à 1979 incl.
1328-1241	CAPRI FOOD PRODUCTS INC.	Montréal	03-11-1958	1975 à 1979 incl.
1323-5981	CAR IDEAS INCORPORATED	Montréal	10-06-1960	1975 à 1979 incl.
1325-4776	CARTIER MEDICAL & COMMERCIAL LTEE	Québec	29-09-1960	1975 à 1979 incl.
1325-4842	R & M CASSIANI INC.	8380, rue Waverly, Montréal	18-12-1959	1975 à 1979 incl.
1328-5184	CHATEAUGUAY DEVELOPMENT LTD.	Montréal	03-06-1954	1975 à 1979 incl.
1325-6227	CHIC DU NORD LTEE	71, rue Rhains, Chicoutimi	28-06-1960	1975 à 1979 incl.
1324-7945	LA CIE A. GAUDREAU, LIMITEE	Dolbeau	05-12-1956	1975 à 1979 incl.
1325-5351	LA CIE SAINTE-CECILIA LTEE THE ST. CECILIA CO. LTD.	10 ouest, rue St-Jacques, bureau 311, Montréal	18-11-1960	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date d'information	Rapports non produits
1325-6821	CLARE ENTERPRISES LTD. ....	Montréal .....	28-12-1960	1975 à 1979 incl.
1321-5157	A. CLOUTIER INCORPORATED .....	Chibougamau .....	03-11-1956	1975 à 1979 incl.
1325-8561	COMITE INDUSTRIEL DE STE-CROIX LIMITEE	Sainte-Croix (Lotbinière) ...	08-05-1956	1975 à 1979 incl.
1328-9434	COMMERCIAL PROMOTION INC. ....	Montréal .....	13-02-1956	1975 à 1979 incl.
1325-7449	COMMODORE DISTRIBUTORS LTD. ....	Montréal .....	28-02-1957	1975 à 1979 incl.
1322-9323	LA COMPAGNIE DICTELEPHONIE INC.	Montréal .....	03-04-1956	1975 à 1979 incl.
1325-7704	CONSIGLIO HOLDINGS INC. ....	Montréal .....	27-05-1958	1975 à 1979 incl.
1325-7738	CONSOLIDATED SPORTSWEAR LTD. ....	Montréal .....	06-08-1963	1975 à 1979 incl.
1324-8133	LA CONSTRUCTION POPULAIRE, INC.	Alma .....	14-11-1955	1975 à 1979 incl.
1322-7053	CORONET CLUB PLAN LTD. ....	Montréal .....	11-06-1956	1975 à 1979 incl.
1322-5313	LA CORPORATION CHIMIQUE PRUDENTIELLE <i>PRUDENTIAL CHEMICAL CORPORATION</i>	Montréal .....	21-01-1963	1975 à 1979 incl.
1325-8439	CRANBRO INVESTMENTS LTD. ....	Montréal .....	01-04-1959	1975 à 1979 incl.
1325-8603	CROSS-CANADA EXPLORATIONS LTD. (No personal liability)	Rouyn .....	22-05-1957	1975 à 1979 incl.
1322-7673	CURVED WEDGE COMPANY LTD. ....	Noranda .....	22-03-1954	1975 à 1979 incl.
1322-4290	D.C. CONSTRUCTION LTD. ....	Montréal .....	14-04-1959	1975 à 1979 incl.
1325-8892	DAKLEEN LTD. ....	Montréal .....	28-12-1960	1975 à 1979 incl.
1328-5481	DELTA HOLDINGS INC. ....	311, boul. Churchill, bureau 1, Greenfield Park	05-02-1962	1975 à 1979 incl.
1325-6201	DIGGERS CHIBOUGAMAU MINES LTD. (No personal liability)	42, rue Ste-Anne, Québec ..	18-04-1956	1975 à 1979 incl.
1326-0617	DISTRIBUTION MODERNE ELECTRIQUE LTEE	Lyster (Mégantic) .....	02-09-1958	1975 à 1979 incl.
1328-5416	DISTRIBUTION NORD-OUEST LIMITEE	Rouyn .....	17-08-1961	1975 à 1979 incl.
1322-9760	DIVERSIFIED REALTIES LTD. ....	Montréal .....	22-08-1956	1975 à 1979 incl.
1323-0008	DOLL'S OUTFITTERS & FASHIONS INC.	Montréal .....	30-12-1959	1975 à 1979 incl.
1322-0124	LE DOMAINE BEAUDIN INCORPOREE ..	Montréal .....	04-08-1959	1975 à 1979 incl.
1328-1944	DOMAN CORPORATION .....	Montréal .....	04-05-1963	1975 à 1979 incl.
1326-1318	SAMUEL DORFMAN & FILS INC. .... <i>SAMUEL DORFMAN &amp; SONS INC.</i>	55, boul. Dorchester, Québec	14-06-1956	1975 à 1979 incl.
1323-0669	DUPAR LUMBER LTD. ....	126, rue St-Pierre, Québec	08-04-1960	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date d'information	Rapports non produits
1323-0925	EDGEWALL REALTY CORP.	Montréal	08-07-1959	1975 à 1979 incl.
1326-2118	EFC INVESTMENT CORPORATION	Montréal	15-03-1960	1975 à 1979 incl.
1323-1238	ELSA REALTY INC.	Montréal	22-01-1959	1975 à 1979 incl.
1324-9982	ENTREPRISES ARNAUD LTEE	17, av. Wolfe, Baie-Comeau	22-04-1963	1975 à 1979 incl.
1321-9142	LES ENTREPRISES DU BAS ST. LAURENT LTEE	Montréal	16-07-1953	1975 à 1979 incl.
1324-6681	LES ENTREPRISES WELGA LTEE <i>WELGA ENTERPRISES LTD.</i>	Chicoutimi	29-10-1959	1975 à 1979 incl.
1324-2052	EQUIPEMENT ORLEANS LIMITEE <i>ORLEANS EQUIPMENT LIMITED</i>	Québec	17-06-1953	1975 à 1979 incl.
1323-2384	LEO FECTEAU INC.	Longueuil (Chambly)	23-09-1955	1975 à 1979 incl.
1326-3595	FERRONNERIE ROY LTEE	Thetford Mines	17-05-1956	1975 à 1979 incl.
1326-4239	FOMA CONSTRUCTION INC.	Malartic (Abitibi)	02-08-1960	1975 à 1979 incl.
1326-4361	FOREST PORTAL REALTY CO.	Montréal	18-03-1958	1975 à 1979 incl.
1328-5770	FORTUNA INVESTMENT LTD	Montréal	28-06-1956	1975 à 1979 incl.
1326-4494	ROLLAND FOURNIER LTEE	49, rue St-Louis, Lemoine (Chambly)	13-04-1954	1975 à 1979 incl.
1323-3655	JEAN GAGNON & FILS INC.	Chute-aux-Outardes (Saguenay)	02-04-1959	1975 à 1979 incl.
1326-5087	GARAGE LATERRIERE LTEE	Boul. Talbot, Laterrière (Chicoutimi)	23-04-1958	1975 à 1979 incl.
1323-3747	LES GARAGES MAISONNEUVE INC. <i>MAISONNEUVE GARAGES INC.</i>	Montréal	30-01-1956	1975 à 1979 incl.
1326-5137	GARBRO CORP.	Montréal	14-04-1959	1975 à 1979 incl.
1323-3804	GARIEPY & ROBITAILLE LIMITEE	Saint-Marc-des-Carières, Portneuf	21-03-1957	1975 à 1979 incl.
1323-3846	GASPE SOUTH OXYGEN CO. LTD.	Gaspé	17-11-1960	1975 à 1979 incl.
1326-2159	E. GAUTHIER & FRERES LTEE	1212, 6 <sup>e</sup> Avenue, Pointe-aux-Trembles (Montréal)	31-05-1958	1975 à 1979 incl.
1328-9798	GOUIN BLVD ENTERPRISES INC.	Montréal	25-01-1955	1975 à 1979 incl.
1328-0102	GRANBY CONSTRUCTION INC.	Granby	16-04-1957	1975 à 1979 incl.
1322-2518	GRAND INSURANCE BROKERAGE INC.	Montréal	24-09-1955	1975 à 1979 incl.
1323-4695	LA GRANDE HERMINE INC.	Québec	14-02-1962	1975 à 1979 incl.
1326-6101	GRAVILLON INC.	Terrebonne	27-08-1962	1975 à 1979 incl.
1326-6788	HOLLAND REALTY CORP.	Montréal	29-05-1959	1975 à 1979 incl.
1326-7018	HUMBER TRADING CORP.	Montréal	27-08-1959	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date d'information	Rapports non produits
1327-5060	LES IMMEUBLES ROUX LTEE .....	Victoriaville .....	10-12-1956	1975 à 1979 incl.
1322-5560	INSTITUTIONAL CINEMA SERVICE LIMITED	Montréal .....	09-06-1960	1975 à 1979 incl.
1324-5030	INTER DOMINION SHIPPING COMPANY LIMITED	Montréal .....	15-09-1959	1975 à 1979 incl.
1324-8414	INTERCITY ELECTRONIC ALARM SYSTEM CO, LTD.	Montréal .....	15-09-1959	1975 à 1979 incl.
1322-5123	THE JAMIESON PAINT AND CHEMICAL CORP.	Montréal .....	03-02-1958	1975 à 1979 incl.
1326-7786	JAYBEE REALTY CORP. ....	Montréal .....	25-06-1959	1975 à 1979 incl.
1326-7927	JERSEY DEVELOPMENT LTD. ....	Montréal .....	31-03-1959	1975 à 1979 incl.
1321-5199	L.A.D. CONTRACTORS INC. ....	Montréal .....	10-02-1960	1975 à 1979 incl.
1326-4536	ROBERT LAFLAMME SUCESSEUR DE J.O. RICARD, FOURRURES DE MONTREAL INC.	Montréal .....	22-11-1960	1975 à 1979 incl.
1325-2432	LA LAITERIE BERTHIER LTEE .....	Berthierville .....	02-11-1954	1975 à 1979 incl.
1326-3660	FELIX I LAJOIE INC. ....	Coaticook (Stanstead) .....	21-11-1957	1975 à 1979 incl.
1324-7606	ADELARD LALIBERTE INC. ....	452, rue Durocher, Québec	16-06-1955	1975 à 1979 incl.
1328-6117	LAPRAIRIE AUTOMOBILE LTEE .....	La Prairie .....	26-02-1958	1975 à 1979 incl.
1326-9089	LAROCHELLE EQUIPMENT INC. ....	Trois-Rivières .....	14-07-1954	1975 à 1979 incl.
1323-8100	LAUGHING WORLD PUBLISHING CO. INC.	Montréal .....	01-12-1955	1975 à 1979 incl.
1323-5510	J.-H. LAVOIE & CIE LTEE .....	Dolbeau .....	12-07-1955	1975 à 1979 incl.
1323-8241	LAWVER REALTY CORP. ....	Montréal .....	13-02-1959	1975 à 1979 incl.
1323-6864	JOS. LE BEL INC. ....	Montréal .....	23-11-1955	1975 à 1979 incl.
1326-9725	LEWISHAM REALTY CORP. ....	Montréal .....	02-09-1959	1975 à 1979 incl.
1323-8670	LICIA CONSTRUCTION INC. ....	Montréal .....	07-08-1958	1975 à 1979 incl.
1328-3064	LE LIDO LTEE .....	Dolbeau .....	04-04-1962	1975 à 1979 incl.
1322-9455	LINGERIE DION INC. ....	38, rue Turgeon, Blainville (Terrebonne)	16-06-1960	1975 à 1979 incl.
1325-1954	LOR-NESS BEAUTY SUPPLY LTD. ....	Val-d'Or .....	12-08-1957	1975 à 1979 incl.
1326-0666	LOYAL ELECTRIC DISTRIBUTORS LTD.	Montréal .....	31-07-1953	1975 à 1979 incl.
1323-9645	MAGIC SPORTSWEAR INC. ....	2075, rue Notre-Dame, Lachine	14-04-1959	1975 à 1979 incl.
1324-9941	ARMAND MAGNAN INC. ....	Blainville (Terrebonne) .....	30-10-1953	1975 à 1979 incl.
1323-9694	MAGUIRE CONSTRUCTION LTEE .....	54 nord, rue Myrand, Sainte-Foy	09-04-1956	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date d'information	Rapports non produits
1323-9934	MARCEE PRODUCTS LIMITED .....	Montréal .....	10-03-1958	1975 à 1979 incl.
1326-4916	MARCHE FURLONG INC. ....	Montréal .....	29-04-1963	1975 à 1979 incl.
1326-7679	MARCHE JACOB INC. ....	Saint-Tite (Champlain) ....	02-03-1959	1975 à 1979 incl.
1323-9132	LORENZO MARTIN INC. ....	Sainte-Cécile-de-Milton (Shefford)	25-08-1961	1975 à 1979 incl.
1324-0262	MATERIAUX DU SAGUENAY INC. ....	Sainte-Anne-de-Portneuf (Saguenay)	26-07-1954	1975 à 1979 incl.
1327-1655	MELBOURNE INVESTMENTS LTD. ....	Mont-Royal, Montréal .....	11-11-1957	1975 à 1979 incl.
1327-0236	L. MENARD INC. ....	995, boul. Laframboise, Saint-Hyacinthe	13-09-1961	1975 à 1979 incl.
1327-8338	MERCANTILIA LTEE .....	10 ouest, rue St-Jacques, suite 512, Montréal	28-10-1957	1975 à 1979 incl.
	<i>MERCANTILIA LTD.</i>			
1327-2034	M. MERTENS (CANADA) LTD. ....	Montréal .....	29-01-1954	1975 à 1979 incl.
1324-0577	MESNA DEVELOPMENT INC. ....	Montréal .....	05-08-1959	1975 à 1979 incl.
1325-7027	MEUBLES C M P (JONQUIERE) INC. ....	Jonquière .....	23-08-1962	1975 à 1979 incl.
1324-6566	MEUBLES DE VIVOIR PAQUET INC. ....	2547, rue Notre-Dame, Sainte-Foy	31-10-1963	1975 à 1979 incl.
1325-8579	MEUNERIE MOBILE STE-CROIX LIMITEE	Sainte-Croix (Lotbinière) ...	14-11-1960	1975 à 1979 incl.
1324-0676	THOMAS MICHAUD & FILS LTEE .....	Saint-Epiphan (Rivière-du-Loup)	04-11-1959	1975 à 1979 incl.
1324-0825	MILTON PETROLEUM INC. ....	63, avenue des Erables, Saint-Pierre (Ile-de-Montréal)	26-02-1963	1975 à 1979 incl.
1327-2109	MODEL TILE COMPANY .....	Montréal .....	16-07-1953	1975 à 1979 incl.
1324-9578	MODERN ANSWERING SERVICE CO. LTD.	1499, rue Bleury, chambre 102, Montréal	26-08-1959	1975 à 1979 incl.
1324-1971	MODERN OFFSET LTD. ....	Montréal .....	09-10-1956	1975 à 1979 incl.
1322-2179	MONTREAL BOWLING CONSTRUCTION LTD	Montréal .....	17-04-1953	1975 à 1979 incl.
1323-0818	MONTREAL EAST METAL REFINERY INC.	Montréal .....	15-10-1957	1975 à 1979 incl.
1324-8315	J.A. MOREL INC. ....	Saint-Hubert (Chambly) ....	27-03-1956	1975 à 1979 incl.
1327-1572	MOUNTAIN MEAT MARKET LTD. ....	Montréal .....	30-08-1956	1975 à 1979 incl.
1325-2895	NATALIE-VINE BLOUSE CORPORATION	Montréal .....	16-12-1958	1975 à 1979 incl.
1320-9739	NEW ORLEANS CAFE INC. ....	Montréal .....	29-10-1956	1975 à 1979 incl.
1326-3348	NEW ROUYN MERGER QUEBEC EXPLORATION LIMITED (No personal liability)	Québec .....	27-02-1957	1975 à 1979 incl.
1323-5684	NEW-HOSE COMPANY LIMITED .....	Montréal .....	19-06-1957	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date d'information	Rapports non produits
1321-7179	NORD AMOS CO. LTEE	Amos	07-03-1956	1975 à 1979 incl.
1321-4697	NORTHERN ABITIBI LUMBER CO. LTD.	Chibougamau	03-11-1956	1975 à 1979 incl.
1324-1864	NOVA AGENCIES LIMITED	Montréal	14-05-1955	1975 à 1979 incl.
1327-2794	OBIE REALTIES CORPORATION	Montréal	16-09-1959	1975 à 1979 incl.
1324-1997	OFIMEXPORT INC.	Granby	07-03-1957	1975 à 1979 incl.
1320-9663	OPAL INVESTMENT CORP.	Montréal	01-04-1959	1975 à 1979 incl.
1324-9727	P-A-S ASSOCIATES INC.	Montréal	13-02-1959	1975 à 1979 incl.
1328-3825	P. & R. TRANSPORT LTEE	Sept-Iles	29-03-1956	1975 à 1979 incl.
1324-2193	PABOS CONSTRUCTION LIMITEE	Pabos-Mills (Gaspé-Est)	25-05-1962	1975 à 1979 incl.
1320-9911	PAGEAU & FRERE LTEE	Québec	17-01-1959	1975 à 1979 incl.
1322-1536	B.N. PARENTEAU EXPRESS LIMITEE <i>B.N. PARENTEAU EXPRESS LIMITED</i>	Montréal	22-09-1953	1975 à 1979 incl.
1321-8888	PARKWAY AUTOMAT INC.	Montréal	28-01-1960	1975 à 1979 incl.
1324-2458	PARLOVE REALTY CORP.	Montréal	13-02-1950	1975 à 1979 incl.
1325-1038	LES PLACEMENTS DE LA BAIE LIMITEE	Sept-Iles	20-02-1957	1975 à 1979 incl.
1327-3693	PLANIT DEVELOPMENT INC.	Montréal	04-03-1959	1975 à 1979 incl.
1324-2987	LE PLATRAGE DU QUEBEC INC.	604, rue St-Jean, Québec	07-05-1953	1975 à 1979 incl.
1327-1077	MARCEL PLOUFFE INCORPOREE	Saint-Jean-sur-Richelieu	13-12-1957	1975 à 1979 incl.
1328-3734	POLYCHEM LIMITED	Montréal	03-08-1960	1975 à 1979 incl.
1324-0718	POWDER MILK PRODUCTS INC.	Montréal	24-01-1955	1975 à 1979 incl.
1327-8635	PRODUITS YAMASKA LTEE <i>YAMASKA PRODUCTS LTD.</i>	Montréal	11-12-1956	1975 à 1979 incl.
1321-9654	PROFESSIONAL BASEBALL CLUB LTD.	Montréal	18-03-1960	1975 à 1979 incl.
1328-9418	PUBLICITY PROMOTIONS LTD.	Montréal	01-03-1957	1975 à 1979 incl.
1327-4212	QUALITEX WORSTEDS LTD.	Montréal	04-12-1958	1975 à 1979 incl.
1327-1598	QUINN'S MEAT MARKET INC.	Verdun (Ile-de-Montréal)	07-08-1958	1975 à 1979 incl.
1325-4040	RAPID BUSINESS FORMS LTD.	Saint-Louis-de-Gonzague (Beauharnois)	27-11-1958	1975 à 1979 incl.
1324-7184	RESTAURANT ACADIE INC.	Montréal	29-12-1960	1975 à 1979 incl.
1323-0875	RESTAURANT L'ECHOIRIE INC.	Montréal	10-03-1959	1975 à 1979 incl.
1324-4132	REVERE TAVERN LIMITED	Montréal	26-08-1954	1975 à 1979 incl.
1321-1669	RIFKIN TEXTILES LTD.	Montréal	14-03-1960	1975 à 1979 incl.
1327-4733	RIOUX & THIBAUT AUTOMOBILES LTEE	Rivière-du-Loup	13-09-1962	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date d'information	Rapports non produits
1321-0422	PHIL RIVARD INC. ....	Notre-Dame-de-la-Doré Lac-St-Jean-Ouest	04-01-1960	1975 à 1979 incl.
1324-1385	RIVERSIDE MOTOR SALES INC. ....	Saint-Laurent (Ile-de-Montréal)	08-05-1959	1975 à 1979 incl.
1327-4824	ROBERVAL TIRE SHOP, INC. ....	Roberval .....	17-04-1957	1975 à 1979 incl.
1321-1891	ROMLI LTD. ....	Montréal .....	18-07-1957	1975 à 1979 incl.
1321-2014	ROSTA SALES LIMITED .....	Montréal .....	27-07-1954	1975 à 1979 incl.
1323-2913	ROTISSERIE DE FONTEL INC. ....	Montréal .....	06-06-1957	1975 à 1979 incl.
1327-5052	ROURKE LUMBER CO. LTD. ....	245, boul. Beaconsfield, Beaconsfield, Montréal	03-03-1960	1975 à 1979 incl.
1321-2063	ROUTHIER AUTO SMASH INC. ....	Chemin Robertson, St-Antoine-de-Pontbriand (Mégantic)	25-09-1956	1975 à 1979 incl.
1324-4579	RUBI'S INC. ....	Montréal .....	10-11-1959	1975 à 1979 incl.
1324-9487	SAINTE-ANNE AUTO PARTS LTEE .....	Sainte-Anne-des-Monts (Gaspé-Ouest)	04-07-1955	1975 à 1979 incl.
1322-6364	ST. MARTIN HOLDINGS CORP. ....	Montréal .....	05-07-1957	1975 à 1979 incl.
1328-6455	THE ST. MAURICE INDUSTRIAL CORPORATION LTD.	573, rue St-Louis, La Tuque	06-03-1953	1975 à 1979 incl.
1328-4336	SALON AU TRIANON LTEE .....	661, rue St-Jean, Québec ..	27-11-1962	1975 à 1979 incl.
1328-6950	SEAFORTH HOLDING CORP. ....	Montréal .....	25-01-1955	1975 à 1979 incl.
1321-1271	SERVICE DE RADIOLOGIE DE LA RIVE SUD INC.	Longueuil .....	22-04-1955	1975 à 1979 incl.
1322-7368	SERVICE FASHIONS LTD. ....	Montréal .....	29-10-1958	1975 à 1979 incl.
1328-6513	SERVICE MASTER-MONTREAL LTD. ...	Montréal .....	19-03-1956	1975 à 1979 incl.
1328-6992	SHARON REALTY CO. LTD. ....	Montréal .....	13-07-1855	1975 à 1979 incl.
1321-2949	THE SHERATON SHOE CO. LTD. ....	Montréal .....	28-02-1953	1975 à 1979 incl.
1322-0678	SICARD & BENARD HOME IMPROVEMENTS CO. LTD.	Montréal .....	02-04-1962	1975 à 1979 incl.
1328-9129	SILLERY INVESTMENT CORPORATION .	Sillery .....	13-01-1954	1975 à 1979 incl.
1324-5352	S. SILVESTRE CONSTRUCTION LTD. ...	Montréal .....	31-01-1957	1975 à 1979 incl.
1329-0424	J.H. SMITH CONSTRUCTION CO. LTD.	Montréal .....	24-03-1955	1975 à 1979 incl.
1327-6266	LA SOCIETE DES VOYAGES INC. ....	Amos .....	13-05-1963	1975 à 1979 incl.
1328-7115	LA SOCIETE TREMBLAY INC. ....	Sainte-Adèle (Terbonne) ..	09-05-1961	1975 à 1979 incl.
1321-2774	SONOR TAXIS LTD. ....	Montréal .....	11-10-1956	1975 à 1979 incl.
1321-8482	SPIN-A-WISH LTD. ....	Montréal .....	15-10-1958	1975 à 1979 incl.
1324-2847	PIERRE STUART INC. ....	Montréal .....	25-11-1963	1975 à 1979 incl.
1324-9560	STUDIO AREL INC. ....	1535, rue St-Antoine, Saint-Hyacinthe	22-03-1957	1975 à 1979 incl.

Numéro de dossier	Nom de la compagnie (suivi de la version anglaise du nom, s'il y a lieu.)	Adresse du siège social	Date d'information	Rapports non produits
1327-6035	STYLECRAFT FURNITURE MFG. LTD. ...	Montréal .....	10-07-1956	1975 à 1979 incl.
1327-6068	SUPERB FURNITURE MFG. CORP. ....	Montréal .....	30-10-1961	1975 à 1979 incl.
1322-2799	SUREHEAT OIL BURNER & STOKER LTD.	Montréal .....	03-09-1959	1975 à 1979 incl.
1328-7826	TRANSPORT CENTRAL LTEE .....	Québec .....	27-08-1953	1975 à 1979 incl.
1328-3213	MARCEL TREMPE INC. ....	East Broughton (Beauce) ...	29-11-1956	1975 à 1979 incl.
1321-3863	VAUDREUIL INN LTEE .....	Dorion (Vaudreuil) .....	30-04-1955	1975 à 1979 incl.
1327-6860	VENDOME AUTO AGENCIES INC. ....	5100, av. Western, Montréal	03-07-1953	1975 à 1979 incl.
1328-7164	VENUS CONSTRUCTION CO. LTD. ....	Montréal .....	02-12-1957	1975 à 1979 incl.
1321-3947	VERREAULT AUTOMOBILES LTEE .....	Saint-Félicien .....	13-12-1955	1975 à 1979 incl.
1327-7009	VETEMENT VILLEROY LTEE .....	Villeroiy (Lotbinière) .....	17-12-1958	1975 à 1979 incl.
1328-4450	VICTORIAVILLE TRANSPORT CO. LTEE	Victoriaville .....	21-09-1960	1975 à 1979 incl.
1328-3965	ROGER VIGEANT INC. ....	Montréal .....	12-12-1960	1975 à 1979 incl.
1325-6870	VITRERIE CLAVEAU GLASS INC. ....	Pont-Viau (Laval) .....	22-10-1956	1975 à 1979 incl.
1324-6582	VOX INC. ....	Outremont .....	09-11-1960	1975 à 1979 incl.
1326-1573	WASH AND DRY SERVICE LIMITED ....	Montréal .....	23-03-1960	1975 à 1979 incl.
1324-6665	WATER INDUSTRIES CORPORATION ...	Montréal .....	19-02-1960	1975 à 1979 incl.
1327-7140	WAX WORKS INC. ....	3715, chemin Queen-Mary, Montréal	30-06-1958	1975 à 1979 incl.
1321-4267	WINDSOR SHOE LIMITED .....	Montréal .....	31-01-1958	1975 à 1979 incl.
1327-7231	WINGATE REALTY CORP. ....	Montréal .....	23-05-1956	1975 à 1979 incl.
1322-8465	WONDER DELICATESSEN & RESTAURANT INC.	Montréal .....	25-05-1959	1975 à 1979 incl.
4197-o			<i>Le directeur du Service des compagnies,</i> HUBERT GAUDRY.	

### Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
LE COMITE DES LOISIRS DE ST-LIN DES LAURENTIDES INC. .... 1323-8811	79 10 04	Aucune
LOCATION S.O.T.I. INC. .... 1360-1653	79 08 27	Aucune

4197-o

*Le directeur du Service des compagnies,*  
HUBERT GAUDRY.

## Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

**I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)**

**II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)**

**III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)**

**IV — Avis de désistement**

**V — Avis de décisions rendues**

**VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 25 de la Loi sur les transports.**

**VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.**

Divisions administratives	Secteurs	Décisions		Couleur	Dossiers	
		Numérotation			Préfixes des bureaux	Numéro
		Mtl	Qué			
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	Q ou M	} Série: 300000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	Q ou M	
	Produits nommés	MPN	—	Vert pâle	— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

## II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-40997

M-304652-2-D

### **METRO-OTTAWA DELIVERY LTD.**

20, Brent Avenue  
Ottawa, Ontario  
Au Québec:  
1259, Berri  
Suite 230, Montréal  
(Ile-de-Montréal) Qué.  
H2L 4C7

Requête amendée:

La requérante a fait une demande à la Commission des transports du Québec, laquelle a été publiée à la *Gazette officielle du Québec* numéro 20 du 19 mai 1979 à la page 5367.

La requérante demande au terme de la présente que ladite requête soit amendée pour qu'elle se lise dorénavant comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: McDonald Cartier, Alexandria et Chaudière) reliant Hull à Ottawa à destination de l'aéroport international de Mirabel et retour pour le transport d'enveloppes, de courrier et de paquets ou boîtes pour le compte d'Air Canada.

Cette demande sera exploitée en conjonction avec un permis à être émis par le Ministry of Transportation and Communication de l'Ontario Highway Transport Board.

Rôle M-44848

M-304926-102-D

### **D.E. SIMMONS LTD.**

1596, rue Bank  
Ottawa, Ontario  
Au Québec:  
200, rue St-Jacques, suite 900  
Montréal, Qué.  
H2Y 1M1

Requête amendée:

La requérante a fait une demande à la Commission des transports du Québec, laquelle a été publiée à la *Gazette officielle du Québec* numéro 41 du 13 octobre 1979 à la page 9193.

La requérante demande au terme de la présente que ladite requête soit amendée pour qu'elle se lise dorénavant comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - véhicule spécial pour le transport d'automobiles

De la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Hull, Hawkesbury, Pointe-Fortune, Rivière-Beaudette) à destination de Montréal métropolitain, Maniwaki, Mont-Laurier et Val-d'Or, pour le transport d'automobiles et camions usagés, originant en Ontario des comtés de Renfrew, Lanark, Frontenac et la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, pour le compte des vendeurs de tels véhicules à moteur, et retour, par véhicules spécialement agencés à cette fin (auto carriers).

Restriction:

Aucun véhicule ne doit peser plus de 3 000 kilogrammes et ne doit être âgé de plus de 21 ans.

Rôle M-45524

M-30007-124-DT

### **SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE**

1307 Peachtree St., NE  
Atlanta, (GA)  
30357

Modification tarifaire:

Supplément 56 aux tarifs forfaitaires de classe et d'espèce 319-D (sud des Etats-Unis-Québec), SMC 319-D et NFB 319-D d'ICC, s'appliquant entre des points situés dans le sud des Etats-Unis, d'une part, et des points situés dans la province de Québec, d'autre part:

Un taux d'espèce réduit est établi à l'article 4702 pour les éredons ou courtes-pointes de Monroe (NC) à Montréal, Qué.

Un taux d'espèce réduit est établi à l'article 4795 pour les serviettes de ratine ou éponge de Griffin (GA) à Montréal, Qué.

Un taux d'espèce réduit est établi à l'article 5410 pour les tuyaux de caoutchouc, renforcés de tissu ou de fil métallique, de Granby, Qué. à Atlanta (Ga).

La requérante demande de plus que la décision devienne en vigueur immédiatement, le tout conformément à l'article 2.58.1 du Règlement numéro 2 (1976).

Rôle M-45561

M-304960-104-D

### **SUTHERLAND TRANSPORTATION SYSTEMS LTD.**

15, Keefe Court  
Riverview (New Brunswick)  
Au Québec:  
a/s Bélanger & Leclerc  
800, place Victoria, suite 4119  
Montréal, Qué.  
H4Z 1A2

La requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à offrir le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick à Montréal (tous ports d'entrée) pour le transport de pommes de terre pour le compte de Gemvak Ltd., et retour, avec marchandise refusée ou endommagée.

Condition:

Ce permis sera exploité concurremment avec le permis émis par les autorités du Nouveau-Brunswick.

Rôle M-45562  
M-000421-101-D

**ECOLE MONTESSORI DE LAVAL  
LTEE**

755, Roland-Forget  
Duvernay, Laval  
Qué., H7E 4C1  
Requérante

Service d'autobus saisonnier - catégorie Economique  
Transport d'enfants de 2 1/2 à 5 ans de leur domicile et se rendant à la pré-maternelle Ecole Montessori de Laval Ltée, 755, Roland-Forget, Duvernay, Laval, et retour.

Points d'origine: quadrilatère borné au nord par le boulevard Ste-Rose jonction sur avenue des Terrasses, au sud par le boulevard des Prairies jonction sur le boulevard Lèvesque, à l'est par la montée St-François, et à l'ouest par la montée Champagne.

Rôle M-45563  
M-303454-101-D

**ROY, MICHEL**

Requérant-cédant

**LES TRANSPORTS DE LA  
BAIE D'HUDSON INC.**

Requérante-cessionnaire

**LES TRANSPORTS MICHEL ROY  
INC.**

1131, 2<sup>e</sup> Avenue  
Val-d'Or, Qué.  
J9P 1X5  
Place d'affaires:  
Route 109  
Parc Industriel  
Matagami, Qué.  
JOY 2A0  
Mise en cause

Le requérant-cédant, au nom de la mise-en-cause, s'adresse à la Commission des transports du Québec, pour obtenir le maintien du permis M-303454, suite à un changement de contrôle dans la compagnie.

Le tout selon des dispositions de l'article 44 de la Loi sur les transports.

Anciennement le contrôle de la compagnie était détenu comme suit:

Roy, Michel ..... 20 000 actions ordinaires

Après la transaction le contrôle s'établit comme suit:

Les Transports de la Baie d'Hudson Inc. .... 20 000 actions ordinaires

Rôle M-45564  
M-302306-103-V  
(23408-V)

**R. CLOUGH TRANSPORT LTD.**

P.O. Box 428  
4th Concession  
Pickering (Ontario)  
Au Québec:  
1810, rue Préfontaine  
(Montréal) Qué.  
H1W 2P1  
Requérante-demanderesse  
M-304289-101-V  
(25556-V)

**CHET'S TRANSPORT INC.**

Charlotte  
Maine 04666 (U.S.A.)  
Au Québec:  
465, rue St-Jean, suite 605  
(Montréal) Qué.  
H2Y 2R5  
Requérante-intimée

Requête en révocation de décision, art. 2.3 (2), 2.24.1 et 2.6 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et régie interne de la C.T.Q.

La requérante expose respectueusement à la Commission des transports du Québec ce qui suit:

1. La requérante R. Clough Transport Ltd. est détentrice du permis no 23408-V émis par la Commission des transports du Québec;

2. Le 10 avril 1978, sous le numéro de rôle M-18841, la Commission des transports du Québec rendait une décision portant le numéro MCS 03465 accordant une demande de permis présentée par l'intimée, une copie de ladite décision étant produite avec les présentes sous la cote R-1;

3. La requérante était partie aux dites procédures à titre d'opposante;

4. La requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec, afin de lui demander de révoquer sa décision portant le numéro MCS 03465, datée du 10 avril 1978, le tout conformément à l'article 22 de la Loi sur les transports (S.R.Q., 1977, chapitre T-12) et au Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et régie interne de la Commission des transports du Québec, pour les motifs ci-après énoncés:

a) L'intimée ne détient pas de permis complémentaire émis par les autorités de la province de Terre-Neuve; deux demandes afin d'obtenir ledit permis complémentaire ayant été rejetées par les autorités de la province de Terre-Neuve, tel qu'il appert des deux décisions produites avec les présentes sous la cote R-2;

b) L'intimée a de plus, de par son représentant, monsieur Dale Sherard, lors de l'audition tenue par la Commission des transports du Québec le 12 janvier 1978, induit la Commission en erreur en témoignant à l'effet que l'intimée détenait les permis nécessaires dans les autres juridictions alors qu'elle ne détenait aucun permis complémentaire dans la province de Terre-Neuve;

5. La Commission des transports du Québec a le pouvoir selon l'article 22 de la Loi sur les transports (S.R.Q. 1977, chapitre T-12) de révoquer pour cause toute décision qu'elle a rendue;

6. Les faits ci-haut allégués justifient l'application de l'article 22 de la Loi sur les transports (S.R.Q. 1977, chapitre T-12) et la révocation de la décision rendue par la Commission des transports du Québec, le 10 avril 1978 sous le numéro MCS 03465;

7. La requérante joint à la présente un chèque du bureau de Bélanger, Leclerc au montant de 50 \$ à titre de cautionnement;

8. La requérante a fait signifier copie de la présente requête à l'intimée, tel qu'il appert du rapport de l'huissier instrumentant joint à la présente;

Pour ces motifs, plaise à la Commission:

Accueillir la présente requête;

Révoquer la décision rendue le 10 avril 1978 sous le numéro MCS 03465.

Rôle M-45565  
M-303107-101-D  
**LACOURSIERE TRANSPORT ENR.**  
(Lacoursière, Réal)  
7, 4<sup>e</sup> Rue  
Chapais, Qué.  
G0W 1H0

Rôle M-45566  
M-304962-102-D  
**TRUDEL, ROGER**  
28, 1<sup>re</sup> Avenue  
Melocheville  
(Beauharnois) Qué.  
J0S 1J0  
Voiturier-remorqueur  
M-300491-111-D  
(8123-V)  
**JOHN N. BROCKLESBY TRANSPORT LIMITED**  
10525, chemin St-François  
Dorval, Qué.  
H9P 1A7  
M-300569-103-D  
(9659-V)

**KINGSWAY TRANSPORTS LIMITED**  
10525, chemin St-François  
Dorval, Qué.  
H9P 1A7  
Voituriers-rouliers

Rôle M-45567  
M-301454-101-DT  
**BRAD'S TRANSPORT LTD.**  
P.O. Box 3  
Charlottetown, I.-P.-E.  
Au Québec:  
M-301454-101-DT  
**BRAD'S TRANSPORT LTD.**  
1259, rue Berri, suite 230  
Montréal, Qué.

Rôle M-45568  
M-000355-101-D  
**FOYER PERE GUINARD**  
177, des Oblats  
Maniwaki, Gatineau  
Qué., J9E 1G5  
Requérante

Rôle M-45569  
M-205963-101-D  
**BITSANIS, DIMITRIOS**  
4638 B, Park Avenue  
Montréal, Qué.  
H2V 4E5  
Requérant-cédant  
M-209955-001-101-D  
**VALEE, DENIS**  
7535, des Tilleuls  
Duvernay, Laval, Qué.  
H7A 3E3  
Requérant-cessionnaire

Le requérant désire ajouter à son permis le service de transport suivant:  
Transport général - longue distance - rayon  
De Chapais à tout point dans un rayon de 500 milles dudit endroit, et retour,  
pour le transport de marchandises générales.

Le requérant est autorisé à tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la compagnie Kingsway Transports Limited (compagnie fusionnée) et/ou John N. Brocklesby Transport Limited détentrices des permis 9659-V (M-300569) (Kingsway Transports Limited) et 8123-V (M-300491) (John N. Brocklesby Transport Limited) ou de tout autre numéro de permis qui sera identifié par la Commission des transports du Québec pour l'un ou l'autre du ou des voituriers-rouliers. Kingsway Transports Limited (compagnie fusionnée) et/ou John N. Brocklesby Transport Limited font une demande de permis de courtiers réciproque.

**Modification tarifaire:**

La requérante, Brad's Transport Ltd., s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de faire approuver les taux ci-joints en annexe représentant une augmentation sur les taux antérieurs.

Note: Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le permis suivant:

Transport par mini-bus de personnes âgées de 65 ans et plus de la région desservie par le C.A. Père Guinard de Maniwaki: Grand-Remous, Lytton, Montcerf, Bois-Franc, Ste-Famille, Deléage, Ste-Thérèse, Bouchette, Messines, Farley, municipalités du comté de Gatineau, service offert à cette catégorie de personnes dans le cadre centre de jour.

Activités loisirs et culturelles de ce service: animation, divertissements, soins de santé, service de prévention, repas, transport aller retour à leur domicile pour un coût de 0,50 \$ mais non supérieur à 0,75 \$ par personne.

**Catégorie Agglomération**

**Service Ordinaire**

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205963-002 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle est rendue.

Rôle M-45570  
M-207997-101-D

**SABOURN, MICHEL**

74, Maple Grove  
Aylmer (Gatineau) Qué.  
J9H 2E2

Requérant-cédant  
M-209914-001-101-D

**LAMIRANDE, PIERRE**

60, Cormier, app. 805  
Aylmer (Gatineau)  
J9H 6B4

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207997-001 pour la région d'Aylmer 07-7803-VC demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45571  
M-208400-101-D

**ABI-NAHED, MME JOSEPHINE**

11985, de Meulles, app. 102  
Montréal, Qué.  
H4J 2E7

Requérante-cédante  
M-209961-001-101-D

**ARNALDO, SILVIO**

2724, Charles-Gill  
Montréal, Qué.

H3M 1V9  
Requérant-cessionnaire.

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-208400-001 pour l'agglomération A-12 Ouest de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Rôle M-45572  
M-207973-101-D

**LA SUCCESSION LOUIS LECOMPTE**

3921, Rocheleau  
St-Hubert, Qué.  
J3Y 4V1

Requérante-cédante  
M-209958-001-101-D

**HURTUBISE, ANDRE**

245, Caroline, app. 307  
Longueuil, Qué.  
J4H 3X4

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

La requérante-cédante demande de transférer le permis M-207973-001 que détenait le défunt pour l'agglomération A-2 Longueuil au requérant-cessionnaire.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire au moment où elle sera rendue.

Rôle M-45574  
M-203054-101-D

**LAVOIE, GERARD**

48, Tupper  
Magog  
(Stanstead) Qué.  
J1X 1J3

Requérant-cédant  
M-209963-001-101-D

**HAMEL, DENIS**

245, Gaudreau  
Magog  
(Stanstead) Qué.  
J1X 2E3

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203054-001 pour la région de Magog 05-3738-C demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45575  
M-200869-101-D  
**LAURIAULT, ALFRED**

6429, Hadley  
Montréal, Qué.  
H4E 3P6

Requérant-cédant  
M-209962-001-101-D

**HEBERT, MME NICOLE**

C. P. 690  
41, 38<sup>e</sup> Avenue  
Ste-Marthe-sur-le-Lac  
(Deux-Montagnes) Qué.  
J0N 1P0

Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire  
Le requérant-cédant qui détient le permis M-200869-001 pour l'agglomération  
A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-45576  
M-206482-101-D  
**AL-ZAWAHRI, SOLEIMAN**

216, 92<sup>e</sup> Avenue  
Chomedey, Laval, Qué.  
H7W 3M7

Requérant-cédant  
M-209957-001, 002-101-D

**KUHN, THOMAS**

11450, Filion  
Montréal, Qué.  
H4J 1T1

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire  
Le requérant-cédant qui détient le permis M-206482-011, 012 pour l'agglomération  
A-12 Ouest de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45577  
M-202819-101-D

**HENLEY, JEAN-GUY**

3889, Joseph  
Verdun, Qué.  
H4G 1J3

Requérant-cédant  
M-209956-001-101-D

**CHIASSON, LISETTE DECARIE**

526, Strathmore  
Verdun, Qué.  
H4G 2E8

Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire  
Le requérant-cédant qui détient le permis M-202819-001 pour l'agglomération  
A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-45578  
M-203862-102-D

**BRAR, TIRATH**

1287, Daigneault  
LaSalle, Qué.  
H8N 1G1

Requérant-cédant  
M-209960-001-101-D

**SOHI, HARJINDER SINGH**

7620, Denise  
LaSalle, Qué.  
H8N 2A6

Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire  
Le requérant-cédant qui détient le permis M-203862-001 pour l'agglomération  
A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45579  
M-204154-101-D

**SMITH, WILLIAM STUART**

4545, Walkley, app. 302  
Montréal, Qué.  
H4B 2K7

Requérant

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire  
Le requérant demande à la Commission des transports du Québec, la révision  
de la décision MPT-14301, cause M-38149, en date du 2 août 1979.

Rôle M-45580  
M-501840-101-D  
**REGIMBALD, ROLLAND**

227, Montcalm  
Noranda  
(Témiscamingue) Qué.  
J9X 5J2

Requérant-cédant  
M-509194-101-D

**POULIN, YVON**  
608, rue Filiatrault  
Rouyn  
(Témiscamingue) Qué.  
J9X 5M7  
Requérant-cessionnaire

Rôle M-45581  
M-304991-101-D  
**CHOINIERE, JEAN-GUY**

2105, Argenteuil  
Ste-Madeleine, Qué.  
J0H 1S0

Voiturier-remorqueur  
M-301796-179-D  
(21992-V)

**ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.**

2295, chemin St-François  
Dorval, Qué.  
H9P 1K3  
Voiturier-roulier

Rôle M-45582  
M-300397-101-D  
(5241-V)

**TRANSPORT CHAMPLAIN EXPRESS  
(INTERNATIONAL) INC./  
CHAMPLAIN EXPRESS TRANSPORT  
(INTERNATIONAL) INC.**

411, rue Rivière  
Cowansville, Qué.  
J2K 1N4

Rôle M-45583  
M-300627-102-D  
(10831-V)

**MC CALLUM TRANSPORT  
(QUEBEC) LTD.**

Coteau-Landing  
(Soulanges) Qué.  
J0P 1C0

Rôle M-45584  
M-300224-110-D  
(1772-V)

**TRANSPORT ROBERT (1973) LTEE**

130, 1<sup>re</sup> Avenue  
Rougemont, Qué.  
J0L 1M0

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-501840-001 à Yvon Poulin pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, propriété ou en possession légale de la requérante conjointe: Arnold Bros. Transport Ltd., détentrice du permis M-301796 (21992-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin que le service obtenu par la décision MCR-05278, lequel se lit comme suit:

Transport général - longue distance

De la frontière Québec/États-Unis (port d'entrée: Abercorn) à Abercorn, ville du Lac Brome et Mansonville, et retour.

Restriction:

Cette clause doit être exploitée conjointement avec le certificat no MC-116092, Sub. 5, de l'Interstate Commerce Commission.

soit modifié de la façon suivante:

Transport général - longue distance - route restreinte

De la frontière Québec/États-Unis (port d'entrée: Abercorn ou Philipsburg) à Abercorn, ville du Lac-Brome et Mansonville, et retour.

Restriction:

Cette clause doit être exploitée conjointement avec le certificat no MC-116092, de l'Interstate Commerce Commission.

Conformément à l'article 13F de l'Ordonnance sur le camionnage, la requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir les autorisations suivantes:

Droits additionnels:

La détentrice est autorisée à prendre à louage à long terme (un an ou plus) des véhicules, motorisés ou non, jusqu'à concurrence de 20% de sa flotte.

La détentrice est autorisée à prendre à louage à long terme (un an ou plus) des véhicules, motorisés, jusqu'à concurrence de 20% du nombre de ses véhicules motorisés.

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

De St-Guillaume et St-Bonaventure (comté d'Yamaska) et de St-Sylvere (comté de Nicolet) à la frontière Québec-États-Unis (ports d'entrée: Blackpool, Philipsburg, Rock Island, Stanstead et Stanhope) pour le transport d'humus (peat moss) destiné aux états de New York et de New Jersey, pour le compte de Conrad Fafard Inc. (marchandise exempte du contrôle de l'Interstate Commerce Commission).

Rôle M-45585  
M-300383-101-D  
(4881-V)

**TRANSPORT CLAUDE BENOIT ENR.**

(Benoit, Claude)  
875, chemin Marieville  
Richelieu, Qué.  
J3L 4A7

Rôle M-45586  
M-208758-101-D

**THIBAUT, JACQUES**

199, Liszt  
Châteauguay, Qué.  
J6K 2L9  
Requérant-cédant  
M-209970-001-101-D

**MATTE, MICHELYNE**

1121 est, de La Gauchetière  
Montréal, Qué.  
H2L 2N6  
Requérante-cessionnaire

Rôle M-45587  
M-208671-101-D

**LACHAPPELLE, JACQUES**

580, de Largetière, app. 2  
Laval-des-Rapides, Qué.  
H7N 3Z9  
Requérant-cédant  
M-209968-001-101-D

**BISSON, GILLES JR.**

5212, St-Jacques  
St-Vincent-de-Paul, Qué.  
H7C 1G9  
Requérant-cessionnaire

Rôle M-45588  
M-201026-101-D

**TAXI JACQUES LABOSSIERE ENR.**

(Labossière, Jacques)  
909, boul. Briand  
Chambly (Chambly) Qué.  
J3L 2T1  
Requérant-cédant  
M-209969-001-101-D

**GUY MARTINEAU ENR**

(Martineau, Guy)  
340, Martin  
Chambly, Qué.  
J3L 1T6  
Requérant-cessionnaire

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Richelieu et de Marieville aux frontières Québec-États-Unis, port d'entrée: Philipsburg, pour le transport de broche (produit fini) destinée aux états de la Nouvelle-Angleterre (Massachusetts et Connecticut) marchandise destinée aux clients de Sivaco Québec et retour avec marchandise refusée et/ou avariée et supports à broche faisant partie de l'équipement de transport.

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208758-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208671-001 pour l'agglomération A-8 Laval demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Catégorie Région

Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-201026-004 pour la région de Chambly 06-5605-C demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45589  
M-202233-101-D  
**CARDINAL RADIO TAXI ENRG.**

(Cardinal, Paul)  
137, Chevretils  
St-Rémi  
(Napierville) Qué.  
J0L 2L0  
Requérant-cédant  
M-209971-001-002-101-D

**ST-REMI RADIO TAXI**

(Létourneau, Gilles)  
7 est, Prud'homme  
St-Rémi  
(Napierville) Qué.  
J0L 2L0  
Requérant-cessionnaire

Catégorie Régions  
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-202233-002-003 pour les régions de St-Rémi 06-6712-V, St-Isidore 06-6618-P, St-Michel 06-6708-P et Ste-Clothilde 06-6901-P demande de les transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45590  
M-204373-101-D  
**GIRALDEAU, JEAN-PAUL**

227, 9<sup>e</sup> Avenue  
(Deux-Montagnes) Qué.  
J7R 3M1  
Requérant-cédant  
M-209966-001-101-D

**BERTHELET, Mlle GINETTE**

227, 19<sup>e</sup> Avenue  
Deux-Montagnes  
(Deux-Montagnes) Qué.  
J7R 4C8  
Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204373-001 pour l'agglomération A-14 St-Eustache demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-45591  
M-205556-101-D  
**BAGGOTT, GEORGE**

91, rue Principale  
Delson, Qué.  
J0L 1G0  
Requérant-cédant  
M-208731-002-101-D

**WORRALL, JACK**

52, Ste-Catherine  
St-Constant  
(Laprairie) Qué.  
J0L 1X0  
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205556-001 pour l'agglomération A-12 Ouest de Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45592  
M-208910-101-D  
**MAJOR, CLAUDE**

156, des Patriotes  
Ste-Rose, Laval, Qué.  
H7L 2L8  
Requérant-cédant  
M-209473-012-104-D

**TAXIS C.E.L. LIMITEE**

322, de l'Etoile  
Laval, Qué.  
H7N 4T9  
Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208910-001 pour l'agglomération A-8 Laval demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-45593  
M-601205-101-D  
**MILLE ISLES AUTO LTEE**  
381, boulevard Sauvé  
St-Eustache, Qué.  
J7P 2B2  
Requérante

Rôle M-45594  
M-304994-101-D  
(20531-V)  
**BRAULT, JEAN-GUY**  
504, St-Louis  
St-Etienne-de-Beauharnois, Qué.  
J0S 1S0  
Voiturier-remorqueur  
M-301796-178-D  
(21992-V)

**ARNOLD BROS. TRANSPORT LTD.**  
2295, chemin St-François  
Dorval, Qué.  
H9P 1K3  
Voiturier-roulier

Rôle M-45595  
M-600868-101-DT  
**LOCATION NORMONT ENR  
LAROCHÉ, AURELE**  
2770, avenue André  
Dorval, Qué.

Location à court terme (moins d'un an) de véhicules de promenade (automobiles et familiales) pour ses clients qui attendent une voiture neuve ou dont leur véhicule est en réparation chez Mille-Isles Auto Ltée au 381, boulevard Sauvé, à St-Eustache, Qué.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, propriété ou en possession légale de la requérante conjointe: Arnold Bros. Transport Ltd, détentrice du permis M-301796 (21992-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Modification tarifaire:

Le requérant demande la modification de ses tarifs de location à court terme de ses véhicules de commerce suivant l'état annexé aux présentes.

Annexe

Tarifs de location à court terme

Genre de véhicule	Quotidiens	Hebdom.	Tarif du mille avec carburant		Tarif du mille sans carburant	
			mille	km	mille	km
Camionnette 1/2 tonne et Econoline	26 \$	130 \$	0,32 \$	0,20 \$	0,20 \$	0,12 \$
Fourgonnette fermée de 12'	36	180	0,42	0,26	0,24	0,15
Camion fermé de 12'	43	215	0,44	0,27	0,25	0,15
Camion fermé de 16'	46	230	0,50	0,31	0,27	0,16
Camion fermé ou plate-forme de 18'	48	240	0,51	0,31	0,27	0,16
Camion fermé ou plate-forme de 20'	50	250	0,52	0,32	0,28	0,17
Camion fermé de 22'	52	260	0,52	0,32	0,28	0,17
Camion réfrigéré 18'	70	350	0,52	0,32	0,28	0,17
Tracteur Diesel, simple essieu conv.	108	540	0,29	0,18	0,13	0,08
Tracteur Diesel, simple essieu/couchette	111	555	0,29	0,18	0,13	0,08
Tracteur diesel, double essieu conv.	128	640	0,31	0,19	0,14	0,09
Tracteur Diesel VT903 double essieu conv.	134	670	0,36	0,23	0,14	0,09
Tracteur Diesel, double essieu conv. 350	142	710	0,38	0,24	0,14	0,09
Tracteur Diesel, double essieu conv. 8V92TT	144	720	0,36	0,23	0,14	0,09
Tracteur Diesel, double essieu/couchette	140	700	0,31	0,19	0,14	0,09
Tracteur Diesel, double essieu/couchette	148	740	0,38	0,24	0,14	0,09

Reg. 1,10 \$/heure

Genre de véhicule	Quotidiens	Hebdom.	Tarif du mille avec carburant		Tarif du mille sans carburant	
			mille	km	mille	km
Tracteur Diesel conv. double essieu/couchette	150 \$	750 \$	0,38 \$	0,24 \$	0,14 \$	0,09 \$
Plate-forme 40'	44	176	500 par mois			
Remorque 42'	50	200	590 par mois			
Remorque 45'	52	210	600 par mois			
Plate-forme 45'	54	220	625 par mois			
Monte-charge ou rampe	10	50				
Assurance collision	8	56				
Ass. pers. Acc. et cargaison	3	15				

Taux de location à long terme

Des taux pour la location à long terme seront fournis sur demande.

Modification tarifaire:

La requérante demande une modification de ses tarifs pour le transport de marchandises en véhicules-citermes entre les provinces maritimes et le Québec. Les tarifs proposés apparaissent à la formule 7 de la présente requête et seront mis à jour aux Recueils nos 95 et 51-E.

Elle demande respectueusement que les tarifs en question deviennent exécutoires à la date de la décision portant sur l'affaire en instance.

Note: Pour plus amples renseignements, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Modification tarifaire:

La requête de Roger Desroches, pour les taxis de la région du nord des Laurentides, les villes et municipalités ci-dessous mentionnées: Ste-Agathe-des-Monts, Val-David, Val-Morin, Ste-Marguerite, Ste-Adèle, Mont-Rolland, Piedmont, St-Sauveur.

1. Attendu que nos tarifs actuels sont de 0,70 \$ au départ et de 0,50 \$ par kilomètre de route, et le tarif d'attente étant de 9 \$ l'heure;

2. Attendu que l'achat des autos ont augmenté de 40% que les taux d'assurances, les prix demandés par les garagistes, la gasoline, les huiles et tous les frais généraux d'exploitation ont augmenté;

3. Attendu que la Commission n'est pas sans savoir que le coût de la vie a augmenté depuis ces dernières années d'environ 30% en général;

4. Attendu que nos tarifs actuels ne sont plus suffisants pour rencontrer les dépenses générales et rendre l'opération de ce commerce rentable;

5. Attendu que nous sommes toujours dans les montagnes et que nous devons parcourir une distance assez considérable pour faire un transport et que nous devons retourner allèges au poste à chaque voyage;

6. Attendu que le coût d'opération est supérieur dans notre région montagneuse, que pour les taxis de la région de Montréal;

7. Attendu que nous estimons qu'une augmentation à 0,90 \$ au départ et de 0,65 \$ par kilomètre de route, une somme fixée à 12 \$ l'heure pour les périodes d'attente, de 0,25 \$ du colis transporté par le chauffeur nous paraît juste et équitable;

8. Attendu que nous sommes conformés aux exigences de la Commission et que nous sommes prêts à fournir les documents justificatifs;

Par ces motifs, qu'il plaise à la Commission de bien vouloir nous accorder les tarifs demandés et ce dans un délai raisonnable.

Ci-joint une copie des noms de tous les propriétaires de taxis de la région du nord des Laurentides qui ont signé cette requête.

Pour les taxis de la région du nord des Laurentides, pour les villes et municipalités ci-dessous mentionnées:

Ste-Agathe-des-Monts - Val-David - Val-Morin - Ste-Marguerite - Ste-Adèle - Mont-Rolland - Piedmont - St-Sauveur.

Prix suggéré: quatre-vingt-dix (0,90) cents au départ et de soixante-cinq (0,65) cents par kilomètre de route. Somme fixée à douze (12) dollars l'heure pour les périodes d'attente, et de vingt-cinq (0,25) cents du colis transporté par le chauffeur.

Nous mandats Roger Desroches, 16, rue Ménard, Ste-Agathe-des-Monts pour présenter et signer tous les documents concernant cette requête à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-45596

M-302558-101-DT

**BRUNSWICK PETROLEUM  
TRANSPORT LTD**

7887, rue Grenache

Ville d'Anjou

Qué.

Rôle M-45597

M-207814-101-DT

**ROGER DESROCHERS TAXI ET ALS.**

16, Ménard

Ste-Agathe-des-Monts

(Terrebonne)

Qué.

Rôle M-45598  
M-20014-101-DT

**LA LIGUE DES PROPRIÉTAIRES DE  
TAXI ST-EUSTACHE**

C. P. 74  
St-Eustache, Qué.

**Modification tarifaire:**

Les requérants exposent respectueusement à la Commission des transports du Québec ce qui suit:

1. Ils sont constitués en compagnie en vertu de la 3<sup>e</sup> partie de la Loi sur les compagnies de la province de Québec sous le nom de «La ligue des propriétaires de taxis de St-Eustache A-14» par lettres patentes émises en date du mois d'octobre 1974;

2. Ils représentent tous les propriétaires de voitures-taxis de l'agglomération de St-Eustache, soit trente-six membres;

3. Ils demandent à la Commission des transports du Québec, une augmentation des taux et tarifs en vigueur dans l'agglomération A-14 de St-Eustache comme ci-après:

Classe de permis: Taxi  
Service ordinaire

	Taux	Tarifs proposés
Au départ de la chute	0,70 \$	0,80 \$
Pour chaque kilomètre parcouru	0,50	0,60
Pour chaque minute d'attente	0,15	0,20

4. Les requérants sont en mesure de démontrer à la Commission des transports du Québec que les taux existants ne permettent pas aux propriétaires de taxis de l'agglomération de St-Eustache, de retirer de l'exploitation de leur service des revenus suffisants et raisonnables étant donné notamment les augmentations considérables au chapitre du coût d'achat des véhicules-taxis, des frais de financement, de frais de réparation, d'entretien, du prix du carburant, de l'huile à moteur, de l'antigel, de l'assurance automobile et généralement de l'augmentation du coût de la vie;

5. Les taux et tarifs pour les propriétaires de taxis de St-Eustache n'ont pas été augmentés depuis le mois de novembre 1976;

6. Les requérants ont déposé, conformément au Règlement no 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec, un cautionnement de 50 \$.

La Ligue de Taxi de St-Eustache Inc., n'a pas cru bon de faire de représentation auprès de la Commission lors des audiences du mois de mai dernier, parce que lors des audiences de 1977, les commissaires avaient généralisé et régionalisé les tarifs par toute la province.

Pour ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec;

Accorder la présente requête et fixer les taux et tarifs pour le transport par véhicule-taxi dans l'agglomération A-14 (St-Eustache) à:

0,80 \$ au départ
0,60 par kilomètre parcouru
0,20 par minute d'attente

Rôle M-45599  
M-20026-101-DT

**LA LIGUE DE TAXI DE  
CHATEAUGUAY INC**

154, boul. St-Jean-Baptiste  
Châteauguay, Qué.

**Modification tarifaire:**

Assemblée générale annuelle tenue le 1<sup>er</sup> octobre 1979 à 20 heures au Casa Valancia (104, boul. St-Jean-Baptiste), sous la présidence de Samuel Leclerc, président et Gérard Leroux, secrétaire-trésorier.

Étaient présents plus des 2/3 des membres. Messieurs, nous nous excusons du retard. Nous n'avons pas présenté une demande auparavant parce que nous croyions que toutes les ligues de taxis allaient obtenir une augmentation automatiquement.

Les coûts d'opération, d'essence, de pneus, de voitures, le loyer des postes d'attente et le téléphone ont augmenté de 20%.

Proposé par Claude Beauvais, secondé par Marcel Tremblay, qu'une demande pour l'augmentation des nouveaux tarifs soit de:

A la chute:	0,80 !
Au kilomètre	0,60
A l'attente	12,00 de l'heure

Nous souhaitons que cette demande soit exécutoire après la décision rendue.

Rôle M-45600  
M-208983-101-DT

**FRENETTE RICHARD ET ALS.**

6, St-Georges  
Windsor, Qué.

**Modification tarifaire**

Les propriétaires de taxis du poste Taxi Royal de Windsor demandent une augmentation des tarifs pour les raisons suivantes:

1. Augmentation du prix de l'essence
2. Augmentation de la main-d'œuvre (Mécaniciens)
3. Augmentation du prix à l'achat d'une automobile
4. Augmentation des pièces de rechange d'une auto

De plus, la Commission des transports du Québec devrait prévoir une augmentation automatique des tarifs de taxi, aussitôt que l'une des raisons ci-haut mentionnées se produit.

## Augmentation demandée

	<i>Actuel</i>	<i>Augmentation</i>
1. Départ .....	0,70 \$	0,90 \$
2. Millage .....	0,60	0,80
3. Attente à l'heure .....	9,00	12,00

Je fais la présente demande pour les propriétaires suivants:

1. Coutu Philippe	M-201685-001, tr 3045, 213 711 369
2. Drouin Camille	M-203601-001, tr 3150, 223 168 675
3. Frenette Richard	M-208983-001, tr 3143, 218 692 010
4. Vertu Alfred	M-209068-001, tr 3159, 225 713 676

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Régilles St-Arneault, son permis M-508527 001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 08.

Rôle M-45612  
M-508527-101-D

**BROUILLARD, JULIEN**

Latulipe  
(Témiscamingue) Qué.  
J0Z 2N0  
Requérant-cédant  
M-509150-101-D

**ST-ARNEAULT, REGILLES**

Rang 10, lot 17  
La Reine  
(Abitibi-Ouest) Qué.  
J0Z 2L0  
Requérant-cessionnaire

Rôle M-45613  
M-304993-101-D

**RICHARD TRANSPORT**

(Baker, Richard)  
4565, avenue Colonial  
Montréal, Qué.  
H2T 1W1

Le requérant désire être autorisé à donner le service de transport suivant:  
Transport restreint - service local - contrat -  
Montréal métropolitain pour la livraison de boîtes de chocolat, pour le compte de Chocolat Jean & Charles Inc., Montréal.

Rôle M-45614  
M-303337-101-D

**ALAIN ET MICHEL ENREGISTRE**

8888, St-Hubert  
Montréal, Qué.  
H2M 1Y5  
Requérante-cédante  
M-304985-101-D

**TRANSPORT ALAIN & MICHEL INC.**

8888, St-Hubert  
Montréal, Qué.  
H2M 1Y5  
Requérante-cessionnaire

La requérante-cédante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis à la requérante-cessionnaire. Le tout conformément aux dispositions de l'article 41 de la Loi sur les transports. La requérante demande que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue selon l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

La répartition des actions de la requérante-cessionnaire est la suivante:

Thiffault, Michel .....	1 action ordinaire
8888, St-Hubert, Montréal	
Thiffault, Alain .....	1 action ordinaire
2135, Champfleury, Laval	
Thiffault, Paul .....	1 action ordinaire
3197, boul. St-Charles, Lachenaie	

Ledit permis se lit comme suit:

a) Transport restreint - service local -  
a) Montréal et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles (8,045 km) des limites de ladite ville, pour le transport de colis légers.

Rôle M-45615  
M-304988-101-D

**BAILLARGEON, ROBERT**

3300, rue Petit  
St-Hubert, Qué.  
J3Y 6G9

Le requérant demande l'autorisation de donner le service de transport suivant:  
Transport restreint - service local - contrat - citerne  
Montréal métropolitain, livraison d'huile à chauffage no 2, par camion-citerne, pour le compte de C.F.M.G. Inc., opérant sous la raison sociale de Les Pétroles F.R. Farquhar Robertson.

Rôle M-45616  
M-301300-102-D  
(18718-V)

**DOMINION CONSOLIDATED  
TRUCK LINES LIMITED**

199, Wentworth St., East  
Oshawa, Ontario  
Au Québec:  
170, Principale  
St-Zotique, Qué.  
JOP 1Z0

Rôle M-45617  
M-302768-101-D  
(25711-V)

**LAROCQUE, DENIS**

65, rue Principale, C.P. 549  
Sutton, Qué.  
JOE 2K0

Rôle M-45618  
M-300651-102-D  
(11217-V)

**CAMIONNAGE ATOMIC INC./  
ATOMIC CARTAGE INC.**

400, rue Norman  
Ville St-Pierre, Qué.  
H8R 1A1

Rôle M-45619  
M-304992-101-D

**TRANSPORT C.D.L. ENR.**

(En société)  
6975, boul. Taschereau  
Brossard, Qué.  
J4Z 1A7

Rôle M-45620  
M-304469-101-D

**HANSFORD, RICHARD D.**

9824, Harford Road  
Baltimore, M.D. 21234  
Au Québec:  
a/s Quinn Freight Lines Inc.  
Room 468, Intermediate Terminal  
10755, côte de Liesse  
Dorval, Qué.  
H9P 1A8  
Voiturier-remorqueur  
M-301194-106-D  
(17968-V)

**QUINN FREIGHT LINES INC.**

Special Commodities Division  
7821, Route 30  
North Huntingdon  
PA 15642  
Au Québec:  
Room 468, Intermediate Terminal  
10755, côte de Liesse  
Dorval, Qué.  
H9P 1A8  
Voiturier-roulier

Conformément à l'article 13F de l'Ordonnance générale sur le camionnage, la requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir les autorisations suivantes.

**Droits additionnels:**

La détentrice est autorisée à prendre à louage à long terme (un an ou plus) des véhicules, motorisés ou non, jusqu'à concurrence de 20% de sa flotte.

La détentrice est autorisée à prendre à louage à long terme (un an ou plus) des véhicules motorisés, jusqu'à concurrence de 20% du nombre de ses véhicules motorisés.

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon

De Sutton à tous les points situés dans un rayon de 75 milles des limites d'icelle, pour le transport de pain et retour avec marchandises refusées ou avariées.

La requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin d'ajouter à son permis le service suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat -

Des entrepôts de Acier Marshall Steel Ltd. situés à Laval, à destination de tout point situé dans un rayon de 100 milles de ladite ville, pour le transport d'acier pour le compte de Acier Marshall Steel Ltd. et retour avec marchandises refusées ou endommagées.

**Restriction:**

Le service ci-haut décrit ne sera donné qu'en utilisant des remorques et/ou semi-remorques appartenant à Acier Marshall Steel Ltd.

Le requérant désire être autorisé à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - service local - spécialisé

Transport de ménages et d'ameublements usagés, avec des véhicules spécialement agencés à cette fin, tel que décrit à l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, pour desservir les localités sur l'île de Montréal et celles situées sur la rive sud soient, Longueuil, Boucherville, ville Lemoyne, St-Hubert, Greenfield Park, Brossard, St-Lambert, Laprairie, Côte-Ste-Catherine, St-Bruno, Ste-Julie, Beloeil, St-Hilaire, Delson, St-Constant, nonobstant l'Ordonnance 6319, sur le Montréal métropolitain.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante-conjointe: Quinn Freight Lines Inc., détentrice du permis M-301194 (17968-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectuée selon les clauses a), b) et c) du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-45621  
M-30364-101-D

**CLAUDE BELLEMARE INC.**

723, rang St-Esprit  
C.P. 764  
Berthierville, Qué.  
J0K 1A0

Rôle M-45622  
M-300156-102-D  
(1256-V)

**A & F BAILLARGEON EXPRESS INC.**

5600, Ferrier  
Montréal, Qué.  
H4P 1M7  
Voiturier-remorqueur  
M-303289-101-D  
(6519-V)

**TRANSPORT NORMAND LAROCQUE INC.**

775, Valois  
Brossard, Qué.  
J4W 2C9  
Voiturier-roulier

Rôle M-45623  
M-303289-102-D  
(6519-V)

**TRANSPORT NORMAND LAROCQUE INC.**

775, Valois  
Brossard, Qué.  
J4W 2C9  
Voiturier-remorqueur  
M-300156-103-D  
(1256-V)

**A & BAILLARGEON EXPRESS INC.**

5600, Ferrier  
Montréal, Qué.  
H4P 1M7  
Voiturier-roulier

Rôle M-45629  
M-503167-101-D

**THIBAUT & CHARETTE ENR.**

(En société)  
Lac-Nominingue  
(Labelle) Qué.  
J0W 1R0  
Requérante-cédante  
M-509122-101-D

**LEPINE, VENANT**

78, rue Notre-Dame  
Lac Nominingue  
(Labelle) Qué.  
J0W 1R0  
Requérant-cessionnaire

La requérante, détentrice d'un permis à contrat pour le compte de La Coopérative fédérée du Québec, demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter aux clauses a), b) et c) de son permis, le transport de carburant diésel.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat -

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante-conjointe: Transport Normand Larocque Inc., détentrice du permis M-303289 (6519-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante-conjointe: A & F Baillargeon Express Inc, détentrice du permis M-300156 (1256-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

La requérante-cédante demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis no M-503167-001 à Venant Lépine afin d'effectuer du camionnage en vrac, dans la région 07.

Rôle M-45633  
M-202879-108-D  
**TAXI MOREAU INC.**  
219, boul. Sir-Wilfrid-Laurier  
Beloeil  
(Verchères) Qué.  
J3G 4G9  
Requérante-cédante  
M-209945-001-101-D  
**ADAM, GAETAN**  
65, Richelieu  
St-Charles-sur-Richelieu  
(Verchères) Qué.  
J0H 2G0  
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire  
La requérante-cédante qui détient le permis M-202879-005 pour l'agglomération  
A-23 Beloeil demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45634  
M-201159-101-D  
**LEMIEUX, JEAN-PAUL**  
1846, Jolicoeur  
Montréal, Qué.  
H4E 1X2  
Requérant-cédant  
M-209964-001-101-D  
**THERANCIER TOUSSAINT**  
8777, de Reims  
Montréal, Qué.  
H2N 1S9  
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire  
Le requérant-cédant qui détient le permis M-201159-003 pour l'agglomération  
A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45635  
M-202879-107-D  
**TAXI MOREAU INC.**  
219, boul. Sir-Wilfrid-Laurier  
Beloeil  
(Verchères) Qué.  
J3G 4G9  
Requérante-cédante  
M-209944-001-101-D  
**GOSSELIN, MME RAYMONDE**  
695, Bourgeois  
Beloeil  
(Verchères) Qué.  
J3G 2Y6  
Requérante-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire  
La requérante-cédante qui détient le permis M-202879-003 pour l'agglomération  
A-23 Beloeil demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-45636  
M-202879-109-D  
**TAXI MOREAU INC.**  
219, boul. Sir-Wilfrid-Laurier  
Beloeil  
(Verchères) Qué.  
J3G 4G9  
Requérante-cédante  
M-209943-001-101-D  
**PREFONTAINE, RAYMOND**  
588, Calixa-Lavallée  
Beloeil  
(Verchères) Qué.  
J3G 4B7  
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire  
La requérante-cédante qui détient le permis M-202879-006 pour l'agglomération  
A-23 Beloeil demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45637  
M-201535-101-D  
**PAQUET, YVAN**  
10630, Garon  
Montréal-Nord, Qué.  
H1H 3T1  
Requérant-cédant  
M-209973-001-101-D  
**HANSEN JOHN J.**  
3420, Bedford  
Montréal, Qué.  
H3S 1G7

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire  
Le requérant-cédant qui détient le permis M-201535-001 pour l'agglomération  
A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45638  
M-200625-104-D  
**BARRIERE, JEAN-PAUL**  
1712, Dollard  
LaSalle, Qué.  
H8N 1T8  
Requérant-cédant  
M-209979-001-101-D  
**GILL GURDARSHAN**  
8756, avenue Dubé  
LaSalle, Qué.  
H8R 2S7  
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire  
Le requérant-cédant qui détient le permis M-200625-003 pour l'agglomération  
A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire

Rôle M-45639  
M-200625-103-D  
**BARRIERE, JEAN-PAUL**  
1712, Dollard  
LaSalle, Qué.  
H8N 1T8  
Requérant-cédant  
M-209941-001-101-D  
**DESROSIERS, JEAN A.**  
10954, Plaza  
Montréal-Nord, Qué.  
H1H 4M6  
Requérant-cessionnaire

Catégorie Agglomération  
Service Ordinaire  
Le requérant-cédant qui détient le permis M-200625-005 pour l'agglomération  
A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-45662  
M-30006-174-DT  
**NIAGARA FRONTIER TARIFF  
BUREAU INC.**  
P.O. Box 184  
Buffalo (New York)  
14221

Modification tarifaire:  
Demande de fixation de tarifs:  
Supplément 6 au tarif 368-E  
(Tarif de classe et marchandises générales)  
Item: 9810 (Addition)  
Cette demande est présentée conformément à l'article 2.58.1 du Règlement no 2 (1976) et nous demandons que la requête entre en vigueur le 19 novembre 1979 ou à la date où la décision sera rendue si cette date est ultérieure à celle mentionnée plus haut.  
Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-45669  
M-303508-101-D  
**WCI CANADA LTD.**  
503, Imperial Road  
Guelph, Ontario  
Au Québec:  
2020, Université, suite 1738  
Montréal, Qué.  
H3A 2A5

Le 9 juillet 1979, la Commission des transports du Québec accordait le permis suivant à WCI Canada Limited:  
Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat  
De Richmond à L'Assomption, et retour avec marchandises refusées ou avariées, pour le transport de marchandises pour le compte de Hupp Canada Ltd.  
Comme il s'agit d'un permis à contrat, le commissaire Pierre-Marc Paquette décida d'indiquer que le permis expirait le 31 mars 1980.  
Comme WCI Canada Limited ne peut cesser ses activités au 31 mars 1980 en attendant qu'une nouvelle décision soit rendue, elle demande à nouveau que le permis suivant lui soit octroyé:  
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat  
De Richmond à L'Assomption, et retour avec marchandises refusées ou avariées, pour le transport de marchandises pour le compte de Hupp Canada Ltd.

Rôle M-45670  
M-300616 101-D  
(10661-V)

**NADEAU, GASTON**

791, rue Principale  
Ste-Mélanie  
(Joliette) Qué.  
J0K 3A0

Rôle M-45671  
M-300014-102-D  
(157-V)

**BOYER, GEORGES**

530, rue St-Georges  
La Prairie, Qué.  
J5R 2N3

Rôle M-45672  
M-305001-101-D

**TRANSPORT GUY ENR.**

(Lavoie, Guy)  
491 nord, rue Fontainebleau  
Longueuil, Qué.  
J4L 2W8  
Voiturier-remorqueur  
M-301194-107-D  
(17968-V)

**QUINN FREIGHT LINES INC.**

Special Commodities Division  
P.O. Box 85, route 30  
Adamsburg, Pennsylvanie 15611  
Au Québec:  
RM 468, Intermediate Terminal  
10755, côte de Liesse  
Dorval, Qué.  
H9P 1A7  
Voiturier-roulier

Rôle M-45675  
M-301492-121-D  
(24026-V)

**R. MARTEL EXPRESS LTEE**

700 ouest, rue Principale  
Farnham, Missisquoi, Qué.  
J2N 1M3  
Voiturier-remorqueur  
M-300502-106-D  
(8385-V)

**TRANSPORT CROTEAU INC.  
CROTEAU TRANSPORT INC.**

805, boul. Industriel  
Granby, Qué.  
J2G 8M5  
Voiturier-roulier

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisé, conformément à l'article 13B, de l'Ordonnance générale sur le camionnage à transporter des marchandises dans des remorques ou semi-remorques non enregistrées à son nom mais enregistrées au nom de St-Gabriel Express Inc., compagnie détentrice du permis numéro 4792-V (M-300379) et dont le requérant est actionnaire majoritaire.

Le requérant, détenteur du permis portant le numéro 157-V (M-300014), s'adresse à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon

De La Prairie à tout point situé dans la province de Québec et retour, pour le transport par véhicules munis d'un treuil, de briques, pierres usinées, plaquettes à patio, blocs de ciment, ciment à maçonnerie, pierres décoratives et tous matériaux de construction de briques, ciment ou pierres et des palettes pouvant servir à la manipulation desdits matériaux pour le public en général.

Restriction:

A l'occasion du service ci-haut mentionné, le requérant ne pourra effectuer aucun service de cueillette et/ou de livraison chez Domtar Construction Material Limited situé à La Prairie. Aucun service ne sera également donné dans la ville de Québec et dans toutes les localités situées dans le rayon de 5 milles de ladite ville.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Quinn Freight Lines Inc., détentrice du permis M-301194 (17968-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses a), b) et c) du permis du roulier. Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de la requérante conjointe: Croteau Transport Inc., détentrice du permis M-300502 (8385-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier. Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle Q-21901-S  
Q-506 244-101-S  
**PAQUIN, REJEAN**  
50, rue St-Louis  
Louiseville (Maskinongé)  
J5V 2C8

Rôle Q-21911  
Q-600,500-102-D  
**PASCAL CHEVROLET  
OLDSMOBILE LTEE**  
80, Portage-des-Mousses  
Port-Cartier (Saguenay)  
G5B 1E1

Rôle Q-21912  
Q-301,898-103-D  
**NEWFOUNDLAND TRANSPORT  
LIMITED**  
Site 73  
Box 23  
Torty Road (Newfoundland)  
A1C 5H5  
Au Québec:  
2222, Lavoisier  
Ste-Foy  
(Québec) Qué.  
GIN 4H2

Rôle Q-21913  
Q-301,898-102-D  
**NEWFOUNDLAND TRANSPORT  
LIMITED**  
Site 73  
Box 23  
Torty Road  
St-John (Newfoundland)  
A1C 5H5  
Au Québec:  
2222, Lavoisier  
Ste-Foy  
(Québec) Qué.  
GIN 4H2

Rôle Q-21914  
Q-300,412-104-D  
(11437-V)  
**L'ISLET EXPRESS INC.**  
St-Eugène  
(L'Islet) Qué.  
G0R 1X0

Rôle Q-21915  
Q-300,192-103-D  
(4373-V)  
**MICHEL TRANSPORT INC.**  
4, rue l'Union  
Arthabaska  
(Arthabaska) Qué.  
G6P 6M1

**Demande de permis spécial:**

Le requérant, détenteur du permis de camionnage en vrac Q-506 244-001 pour la région no 04, demande à la Commission des transports du Québec, de lui accorder un permis spécial pour le transport de la neige, dans la région no 10, pour la période de l'hiver 1979-80.

**Demande de permis de location:**

La compagnie Pascal Chevrolet Oldsmobile Ltée du 80, Portage-des-Mousses, à Port-Cartier, comté de Duplessis, s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir un permis de location à court terme (moins d'un an) et à long terme (plus d'un an) de véhicules automobiles.

**Demande de modification de permis, service additionnel:**

La requérante s'adresse à la Commission des transports pour obtenir le permis suivant:

Transport général - longue distance - route  
De Blanc-Sablon et Vieux-Fort aux frontières Québec, Labrador, Terre-Neuve et retour avec droit de donner un service aux endroits intermédiaires et entre ceux-ci.  
Droits additionnels:  
La détentrice est autorisée à utiliser les services du traversier entre Sainte-Barbe (T.-N.) et Blanc-Sablon, Qué.

**Nouvelle demande de permis:**

La requérante s'adresse à la Commission des transports pour obtenir le permis suivant:

Transport général - en transit  
Des frontières Québec, Terre-Neuve aux frontières Québec-Labrador et retour en utilisant les services de traversier entre Sainte-Barbe (T.-N.) et Blanc-Sablon, Qué.  
Droits additionnels:  
La détentrice est autorisée à utiliser les services du traversier entre Sainte-Barbe (T.-N.) et Blanc-Sablon, Qué.

**Demande de modification de permis, droit additionnel:**

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter à son permis l'autorisation suivante:

Prendre à louage à long terme 20% du nombre total de ses propres véhicules enregistrés à la Commission des transports du Québec et prendre à louage à court terme des véhicules pourvu que le nombre total des véhicules pris à louage à court terme n'excède pas deux à la fois.

**Conditions:**

Toutes les copies de contrat de location devront être versées mensuellement au dossier de la Commission des transports du Québec.

**Demande de modification de permis, clause d):**

La requérante, Michel Transport Inc., détentrice du permis no 4373-V et dont la clause d) dudit permis se lit comme suit:

Transport général - longue distance - route  
De Warwick, Ste-Elizabeth, Kingsey Falls, Princeville, Plessisville, St-Norbert, St-Louis, la municipalité de la paroisse de Princeville, St-Paul-de-Chester, Notre-Dame-de-Ham et Ham-Nord à Québec et les points intermédiaires, via les routes 116 et 20, et retour, pour le transport de marchandises par véhicules ordinaires ou isothermes.

**Restrictions re/clause d):**

1. Le droit de transbordement aux points de départ indiqués à ladite clause d) est restreint au transfert de marchandises à destination des endroits situés dans les municipalités des comtés de Wolfe et de Compton et de la ville de Windsor et retour.

2. En autant qu'il soit nécessaire de le mentionner, les services autorisés en vertu de la présente décision, ne permettent le transport entre Montréal et Trois-Rivières, Trois-Rivières et Québec, Montréal et Québec, Bécancour et Trois-Rivières, Bécancour et Québec et Bécancour et Montréal.

s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin que la clause *d*) de son permis se lise à l'avenir comme suit:

Transport général - longue distance - route  
De Warwick, Ste-Elizabeth, Kingsey Falls, Princeville, Plessisville, St-Norbert, St-Louis, la municipalité de la paroisse de Princeville, St-Paul-de-Chester, Notre-Dame-de-Ham, Ham-Nord et Ste-Clothilde à Québec et les points intermédiaires, via les routes 116 et 20, et retour, pour le transport de marchandises par véhicules ordinaires ou isothermes.

Restrictions re/clause *d*):

1. Le droit de transbordement aux points de départ indiqués à ladite clause *d*) est restreint au transfert de marchandises à destination des endroits situés dans les municipalités des comtés de Wolfe et de Compton et de la ville de Windsor et retour.

2. En autant qu'il soit nécessaire de le mentionner, les services autorisés en vertu de la présente décision, ne permettent le transport entre Montréal et Trois-Rivières, Trois-Rivières et Québec, Montréal et Québec, Bécancour et Trois-Rivières, Bécancour et Québec et Bécancour et Montréal.

Nouvelle demande de permis de location:

La requérante, Les Vacanciers du Cap Enr., s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le permis de location suivant:

location à court terme (moins d'un (1) an) de roulettes motorisées au public en général.

Rôle Q-21916

Q-600.486-101-D

**LES VACANCIERS DU CAP ENR.**

(Genest, Adrien)

271, rue Arseneau

Cap-de-la-Madeleine (Champlain)

Qué.

G8T 8P3

Rôle Q-21917

Q-203072-101-D

**LEMAY, JACQUES**

282, Latourelle

Québec, Qué.

G1R 1C6

Requérant-cédant

Q-202718-102-D

**TAXI MAURICE BEDARD ENR.**

(Bédard, Maurice)

859, Rochette

Ste-Foy, Qué.

G1V 2S6

Requérant-cessionnaire

Transfert de permis de taxi:

Lemay, Jacques demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Taxi Maurice Bédard Enr. (Bédard, Maurice) le permis Q-203072-001 et le véhicule de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire pour l'agglomération de Ste-Foy-Sillery A-38.

Modification de permis:

Le requérant demande à la Commission des transports de modifier son permis Q-600012-001 location de véhicules de promenade et de camions d'une (1) tonne ou moins lequel dorénavant devrait se lire comme suit: véhicules de promenade et camions d'une (1) tonne et plus ainsi que minibus de 9, 12, 15 passagers.

Rôle Q-21918

Q-600012-102-D

**GYP INC.**

372, avenue Brochu

Sept-Iles (Saguenay)

G4R 2W6

Modification de permis, clause *c*):

St-Basile Transport Inc. détentrice du permis 15015-V, dont la clause *c*) se lit comme suit:

Transport restreint - contrat - longue distance - rayon

De ville de Laval à ailleurs dans la province dans un rayon de 200 milles et retour.

Dans le cas de la clause *c*), pour le transport de ciment en vrac par citerne, et ciment en sacs, pour le compte de et sur paiement des frais de transport par Ciment Québec Inc.

Demande à la Commission des transports du Québec de remplacer ladite clause par les clauses suivantes:

Transport restreint - longue distance - rayon

De ville de Laval à ailleurs dans la province dans un rayon de 400 milles et retour, pour le transport de ciment en sacs.

Transport spécialisé - longue distance - rayon - citerne

De ville de Laval à ailleurs dans la province dans un rayon de 400 milles et retour, pour le transport de ciment en vrac par citerne.

Rôle Q-21919

Q-300541-101-D

(15015-V)

**ST-BASILE TRANSPORT INC.**

184, boul. du Centenaire

C.P. 250

St-Basile

(Portneuf) Qué.

G0A 3G0

Rôle Q-21920  
Q-300202-196-D  
(4724-V)

**MAGNY TRANSPORT  
(INCORPORÉE)**

1111, route 111  
Amos-Est  
(Abitibi) Qué.  
J9T 1N2

Modification d'un droit additionnel:

La requérante, détentrice du permis numéro 4724-V qui est autorisée en vertu de son permis à donner le service additionnel suivant:

Droit additionnel:

En vertu des clauses c), d), j), k), o), p) et q) de son permis, la détentrice aura le droit de faire le remorquage, par camion-tracteur ou par camion muni d'une attache spéciale, de concasseur, de fonceur de pieux, de convoyeur, d'usine de malaxage et d'autres pièces de machinerie et d'équipement nécessitant un tel service de remorquage; s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin que ledit droit additionnel soit modifié pour se lire dorénavant comme suit:

Droit additionnel:

En vertu des clauses c), d), j), k), o), p), q), r et s) de son permis, la détentrice aura le droit de faire le remorquage, par camion-tracteur ou par camion muni d'une attache spéciale, de concasseur, de fonceur de pieux, de convoyeur, d'usine de malaxage et d'autres pièces de machinerie et d'équipement nécessitant un tel service de remorquage.

Rôle Q-21921  
Q-300816-103-D  
(20914-V)

**LYONNAIS TRANSPORT  
ENREGISTRÉE**

(Lyonnais, Jean-Claude)  
1360, boul. Foucault  
Drummondville  
(Drummond) Qué.  
J2C 1B1

Modification de permis:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisé à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - route restreinte - contrat

De Drummondville, droit de livraison dans un rayon de 55 milles et retour, pour le transport de marchandises chez les dépositaires désignés, pour le compte de Les Distributeurs Associés Drummond Ltée, 1400, rue Hébert, Drummondville, Qué.

Rôle Q-21931-S  
Q-506346-101-S

**AUBIN, GEORGES**

1490, rue St-Charles  
St-Léon-le-Grand (Maskinongé)  
J0K 2W0

Demande de permis spécial:

Le requérant, détenteur du permis de camionnage en vrac Q-506346-001 pour la région no 04, demande à la Commission des transports du Québec, de lui accorder un permis spécial pour effectuer le transport de la neige dans la région no 10, pour la période de l'hiver 1979-80.

Rôle Q-21935  
Q-600105-101-D

**LOCATION D'AUTOS REMPART  
(1975) INC.**

5, place Québec  
Québec, Qué.  
G1R 4X5

Demande de droit additionnel:

La requérante, Location d'Autos Rempart (1975) Inc., s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à donner les services suivants:

Location à court terme de véhicules de promenade (incluant familiales) à l'aéroport de Ste-Foy, Québec.

Rôle Q-21936  
Q-200037-101-D

**FOUQUET, ARMAND**

235, 48<sup>e</sup> Rue ouest  
Charlesbourg, Qué.  
G1H 5G2  
Requérant-cédant  
Q-201515-101-D

Transfer de permis:

Fouquet, Armand demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Wellie Larouche (Larouche, Wellie) le permis Q-200037-001 et le véhicule de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire pour l'agglomération de Charlesbourg A-25.

Les requérants demandent également que la décision devienne exécutoire immédiatement selon l'article 2.58.1 du Règlement no 2 et des articles 30, 36 et 39 de la Loi sur les Transports.

**WELLIE LAROCHE**

(Larouche, Wellie)  
8185, place Beau-Site  
Charlesbourg, Qué.  
G1G 2X9  
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-21937  
Q-202771-101-D

**LAFRENIERE, JACQUES**

255, place Tourigny  
Rouyn (Témiscamingue)  
J9X 3B2

Requérant-cédant  
Q-203294-101-D

**JOCELYN VERMETTE**

(Vermette, Jocelyn)  
605 est, Cardinal-Bégin  
Rouyn (Témiscamingue)  
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-21938  
Q-200,376-101-D

**CLOUTIER, LEO**

335 est, Gaspé  
Saint-Jean-Port-Joli (L'Islet)  
Qué.  
G0R 3G0

Rôle Q-21939  
Q-200,658-101-D

**LEMIRE, JEAN-PIERRE**

641, chemin Ste-Marguerite  
Pointe-du-Lac (Saint-Maurice)  
Qué.  
G0X 1Z0

Requérant-cédant  
Q-203,292-101-D

**BEAUDRY, ROLAND**

1855, rue Paul-Sauvé  
Trois-Rivières (Saint-Maurice)  
Qué.  
G8Y 2C2  
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-21940  
Q-200,120-101-D

**LEIGH, MARTIAL**

2520, de la Jonquiére  
Trois-Rivières (Saint-Maurice)  
G8Z 2L6

Requérant-cédant  
Q-203,296-101-D

**OUELLETTE, LISE CORMIER**

Case postale 37  
Champlain (Champlain)  
G0X 1C0  
Adresse postale  
108, boul. de la Visitation  
Champlain (Champlain)  
G0X 1C0  
Adresse d'affaires  
Requérante-cessionnaire

Rôle Q-21941  
Q-301,507-101-DT  
(26058-V)

**BERNIER, CONRAD**

Rue Principale  
Lambton  
(Frontenac) Qué.  
G0M 1H0

Transfert de permis:

Lafrenière, Jacques demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Jocelyn Vermette (Vermette, Jocelyn) le permis Q-202771-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire le permis aéroportuaire et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Rouyn-Noranda A-48.

Demande de suppression de permis:

Le requérant est détenteur du permis Q-200,376-001 pour la municipalité de St-Jean-Port-Joli 03-1322-SD.

Dans une lettre reçue à nos bureaux le 14 novembre 1979, le requérant demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que son permis l'autorise à fournir.

Demande de transfert de permis de taxi:

M. Jean-Pierre Lemire, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à M. Roland Beaudry, le permis Q-200,658-003 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération A-40 Trois-Rivières.

Demande de transfert:

Leigh, Martial demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Ouellette, Lise Cormier le permis Q-200,120-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Trois-Rivières A-40.

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de majorer ses tarifs pour le transport de marchandises selon son permis no 26058-V.

Les intéressés peuvent obtenir plus de renseignements sur les nouveaux taux en s'adressant à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-21942  
Q-300,537-101-DT  
(14893-V)

**GRENIER EXPRESS INC.**

2729, St-Marc  
Shawinigan  
(St-Maurice) Qué.  
G9N 2K6

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs de déménagement local. Les nouveaux taux proposés sont les suivants:

28 \$/heure — 1 camion, 2 hommes  
9 /heure — par homme additionnel

Temps majoré  
37,00 \$/heure — 1 camion, 2 hommes  
13,50 /heure — par homme additionnel

Le temps majoré s'appliquera à partir de 17 heures du lundi au vendredi inclusivement, le samedi et les jours fériés, avec un minimum de 4 heures pour le samedi et les jours fériés.

La requérante demande l'application de l'article 2.58.1 afin que la Commission des transports du Québec détermine la date de la mise en vigueur.

Rôle Q-21943  
Q-203,120-101-D

**LESSARD, REMI**

Route 112  
East Broughton (Beauce)  
G0N 1G0  
Requérant-cédant  
Q-203,297-101-D

**TAXI LESSARD ENR.**

(Cloutier, Louis-Nazaire)  
Route 112  
East Broughton (Beauce)  
G0N 1G0  
Requérant-cessionnaire

**Demande de transfert:**

Lessard, Rémi demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Taxi Lessard Enr. (Cloutier, Louis-Nazaire) le permis Q-203,120-001 de catégorie Région et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région de East Broughton 03-2364-SD.

Rôle Q-21944  
Q-000233-102-D  
(3149-A)

**TRANSPORT REGIONAL DES ILES LTEE**

Fatima  
(Iles-de-la-Madeleine) Qué.  
G0B 1G0  
Requérante

**Demande un permis saisonnier, catégorie Economique:**

La requérante Transport Régional Des Iles Ltée s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service suivant:

Transport saisonnier — catégorie Economique

Transport d'élèves de niveau élémentaire le midi, des Ecoles Centrales de Fatima, Havre-aux-Maisons, Bassin, Laverrière, Cap-aux-Meules et Havre-Aubert à leurs résidences et retour.

Durée: 364 jours (service exploité durant l'année scolaire)

Rôle Q-21945  
Q-000281-101-D  
(3329-A)

**CYR, ARISTIDE**

Ste-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons  
(Bonaventure) Qué.  
G0C 1P0  
Requérant

**Demande un permis saisonnier, catégorie Economique:**

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec le renouvellement de son permis saisonnier qui se lit comme suit:

Transport d'élèves le midi de Newport-Est et Newport-Ouest et Pabos-Mills à la polyvalente Mgr-Sévigny annexes A et B de Chandler, aller retour.

Durée: du 1<sup>er</sup> décembre 1979 au 30 novembre 1980.

Rôle Q-21946  
Q-000578-101-D

**RADIO TAXI P.C. INC.**

C.P. 1  
Port-Cartier  
(Saguenay)  
G5B 2G7

**Demande un permis de transport aéroportuaire:**

La compagnie Radio Taxi P.C. Inc. de Port-Cartier, adresse une requête à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis aéroportuaire, conformément au paragraphe b) de l'article 16.1 du Règlement 16 sur le transport en commun:

Parcours: ville de Port-Cartier à l'aéroport de Port-Cartier ou vice versa.

Arrêts autorisés: Hôtel Château et Auberge des Cascades.

Les départs de Port-Cartier vers l'aéroport auront lieu quarante (40) minutes avant le départ des avions.

Le départ de l'aéroport vers la ville aura lieu après l'arrivée des avions.

Tarifs: Conformément à l'article 1 du Règlement 8 concernant les normes et tarifs.

Rôle Q-21947

Q-301,960-101-D

**BELANGER, GASTON**

240, St-Jean-Baptiste

Beauport

(Québec) Qué.

G1C 4W7

Nouvelle demande de permis:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports, afin d'être autorisé à donner le service de transport suivant:

Transport spécialisé - fardier - longue distance - rayon

De Québec à tous les endroits situés dans un rayon ne dépassant pas trente (30) milles des limites de ladite ville pour le transport par fardier de machineries lourdes pour le compte de J.A. Auclair Ltée.

Condition:

Le détenteur devra utiliser un fardier appartenant à J.A. Auclair Ltée et/ou en sa possession légale.

Rôle Q-21948

Q-203209-102-D

**TAXI DE LUXE G. S. ENR.**

(Serenio, Giuseppe)

370, rue Notre-Dame

Donnacona (Portneuf)

G0A 1T0

Nouvelle demande:

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire taxi de catégorie Région et de catégorie Ordinaire pour la municipalité de Donnacona 03-2907-V.

Rôle Q-21949

Q-300,562-101-D

(15384-V)

**TRANSPORT ST-ISIDORE LTEE**

St-Isidore

(Dorchester) Qué.

G0S 2S0

Demande de modification de permis, droit additionnel:

Transport St-Isidore Ltée s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir le droit d'utiliser dans l'exploitation de son permis 15384-V des véhicules munis d'un mécanisme de soufflerie.

Rôle Q-21950

Q-202247-101-D

**TANGUAY, ARMAND**

3428, rue Auclair

Beauport, Qué.

G1E 1G3

Requérant-cédant

Q-201978-101-D

**LORENZO LACHANCE ENR.**

(Lachance, Lorenzo)

2364, avenue Bourg-Royal

Beauport, Qué.

G1E 3Z5

Requérant-cessionnaire

Transfert de permis de taxi:

Tanguay, Armand demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Lorenzo Lachance Enr. (Lachance, Lorenzo) le permis Q-202247-001 et le véhicule de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire pour l'agglomération de l'est du Québec A-30.

Rôle Q-21951

Q-200,230-101-D

**LANGEVIN, RENE**

2310, Chateaubriand

Ste-Foy, Qué.

G2E 4C5

Requérant-cédant

Q-203,291-101-D

**GHISLAINE GAGNE LAROCHELLE**

(Gagné Larochelle, Ghislaine)

2310, Chateaubriand

Ste-Foy, Qué.

G2E 4C5

Requérante cessionnaire

Demande de transfert:

Langevin, René demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Ghislaine Gagné Larochelle (Gagné Larochelle, Ghislaine) le permis Q-200,230-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Ste-Foy-Sillery A-38.

Rôle Q-21952

Q-600145-101-D

**LOCATION CHAMPOUX INC.**

25 sud, rue Dorchester

Québec, Qué.

G1K 5Y1

Demande de changement d'adresse:

Prenez avis que Location Champoux Inc. ayant son siège social et son bureau de location au 25 sud, rue Dorchester, Québec, et détentrice des permis Q-600145-001, 002, 003, 004 s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de changer son siège social et son bureau de location pour le 175, rue Marais, ville Vanier Qué.

Rôle Q-21953  
Q-300,094-104-D  
(1158-V)

**POTVIN TRANSPORT LTEE**

1001, Jolliet  
Chicoutimi Qué.  
G7J 2R1  
Requérant-tireur  
Q-300,041-101-D  
(443-V)

**HARVEY TRANSPORT LIMITEE/  
HARVEY TRANSPORT LIMITED.**

2900 sud, avenue du Pont  
C.P. 580  
Alma  
(Lac-St-Jean-Est) Qué.  
G8B 5W1  
Requérant-tiré

Rôle Q-21954  
Q-300,102-103-D  
(1467-V)

**LE TRANSPORT FRENETTE  
INCORPOREE**

251, rue Principale  
Notre-Dame-de-Portneuf  
(Portneuf) Qué.  
G0A 2Z0

Rôle Q-21980-S  
Q-506 146-101-S

**TRANSPORT JEAN-GUY LAMBERT  
INC.**

Rang Ste-Marie  
Ste-Brigitte-des-Saults (Nicolet)  
J0C 1E0

Rôle Q-21990  
Q-301,701-101-D

**JARDINE TRANSPORT LTD**

P.O. Box 356  
Fredericton  
Nouveau-Brunswick  
E3B 4Z9

Demande de permis de tireur:

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe Harvey Transport Ltée, détentrice du permis 443-V, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Demande de modification de permis, droit additionnel:

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter à son permis les autorisations suivantes:

a) Prendre à louage à long terme 20% du nombre total de ses propres véhicules enregistrés à la Commission des transports du Québec.

b) Prendre à louage à court terme des véhicules pourvu que le nombre total des véhicules pris à louage à court terme n'excède pas deux à la fois.

Conditions:

Toutes les copies de contrat de location devront être versées mensuellement au dossier de la Commission des transports du Québec.

Demande de permis spécial:

Le requérant, détenteur du permis Q-506 146 pour la région no 04, demande à la Commission des transports du Québec, de lui accorder un permis spécial pour la région no 10, pour le transport de la neige pour la période de l'hiver 1979-80.

Demande de modification de permis et clauses additionnelles:

La requérante Jardine Transport Ltd, détentrice du permis Q-301,701, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin que ledit permis soit modifié pour se lire à l'avenir comme suit:

1. Transport restreint - longue distance - route restreinte

1. De Sacré-Coeur, Baie-Comeau, Price, St-Joseph-de-Kamouraska, Escourt, Lac-au-Saumon, Squattec et ville Dégelis, aux frontières Québec-Nouveau-Brunswick (tous les ports d'entrée) pour le transport de bois ayant subi d'autres opérations que le sciage, l'ébranchage et l'écorçage.

En donnant ce service, la détentrice est autorisée à utiliser le service de traversier Baie-Comeau-Matane.

Ce permis doit être exploité conjointement avec le permis complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

2. Transport restreint - longue distance - route restreinte

2. De Marsoui, Cross Point et Carleton aux frontières Québec-Nouveau-Brunswick (tous les ports d'entrée) pour le transport de bois ayant subi d'autres opérations que le sciage, l'ébranchage et l'écorçage.

Ce permis doit être exploité conjointement avec le permis complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Et demande au surplus à la Commission des transports de lui accorder le permis suivant:

1. Transport restreint - longue distance - route restreinte

1. De Sacré-Coeur, Baie-Comeau, Price, St-Joseph-de-Kamouraska, Escourt, Lac-au-Saumon, Squattec et ville Dégelis aux frontières Québec-États-Unis (tous les ports d'entrée), pour le transport de bois ayant subi d'autres opérations que le sciage, l'ébranchage et l'écorçage.

Ce permis doit être exploité conjointement avec le permis complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

2. Transport restreint - longue distance - route restreinte

2. De Marsoui, Cross Point et Carleton aux frontières Québec-États-Unis (tous les ports d'entrée) pour le transport de bois ayant subi d'autres opérations que le sciage, l'ébranchage et l'écorçage.

Ce permis doit être exploité conjointement avec le permis complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

Rôle Q-21991

Q-202976-101-D

**BILODEAU, JACQUES**

3490, 4<sup>e</sup> Avenue, app. 3  
Québec, Qué.

G1J 3H4

Requérant-cédant

Q-203293-101-D

**BEGIN, CHRISTIAN**

2400, St-David, app. 6  
Beauport, Qué.

G1E 4K3

Rôle Q-21992

Q-202986-101-D

**GAGNE, DANIEL**

190, rue Principale  
St-Anselme (Dorchester)

G0R 2N0

Rôle Q-21993

Q-600,079-101-DT

**LEPACK AUTOMOBILES INC.**

50, 4<sup>e</sup> Avenue  
Val-d'Or (Abitibi)

J9P 1G1

Rôle Q-21994

Q-301,774-102-DT

**SOLIVRAC SERVICES INC.**

365, chemin Témiscouata  
Rivière-du-Loup (Rivière-du-Loup)

G5R 2Y9

Rôle Q-21995

Q-300,549-101-DT

(15178-V)

**BOURGAULT TRANSPORT  
LIMITÉE**

384, rue Clavet, C.P. 31

Theford Mines  
(Mégantic) Qué.

G6G 5R9

Rôle Q-21996

Q-201235-101-D

**BLOUIN, ROLAND**

258, de la Chapelle  
Québec, Qué.

G1K 6K1

Requérant-cédant

Q-203295-101-D

**MORIN, GERARD**

4130, place des Gros-Pins, app. 36  
Charlesbourg (Québec)

G1H 6Y2

Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Bilodeau, Jacques demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Bégin, Christian le permis Q-202976-001 et le véhicule permis de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire pour l'agglomération de l'est du Québec A-30.

Nouvelle demande:

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire de taxi de catégorie Région et de catégorie Ordinaire pour les municipalités de St-Henri 03-2103-SD et St-Anselme 03-2239-VL.

La requérante Lepack Automobiles Inc. détentrice des permis no 1022-DY et 896-DYV, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de modifier ses tarifs de location à court terme et à long terme des véhicules qu'elle est autorisée à louer en vertu de l'Ordonnance générale no 2.

Les intéressés qui désirent consulter les taux proposés doivent communiquer avec la Commission des transports du Québec.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de majorer ses tarifs de transport de ciment en vrac de Québec aux endroits situés dans l'Etat du Maine de l'ordre du 10%. Ce service est donné en vertu de la clause 1 du permis Q1-301,774.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses taux de 15% pour le transport d'explosifs selon son permis no Q-300,549.

Transfert de permis:

Blouin, Roland demeure à la Commission des transports du Québec de transférer à Morin, Gérard le permis Q-201235-001 et le véhicule, permis de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire pour l'agglomération de Québec A-36.

DEMANDES DE PERMIS INTRODUITES EN VERTU DU REGLEMENT  
SUR LE TRANSPORT DE DECHETS (A.C. 3707-78)

<i>Rôle</i>	<i>Numéro de requête nom et adresse</i>	<i>Nature</i>	<i>Pour la région</i>
M-45630	M-710637-101-D <b>SERVICES SANITAIRES JACQUES ET PIERRE MICHAUD LTEE</b> 1865, rue de Villiers Montréal, Qué. H4E 1K9	Déchets solides	10
M-45631	M-710637-101-D <b>SERVICES SANITAIRES JACQUES ET PIERRE MICHAUD LTEE</b> 1865, rue de Villiers Montréal, Qué. H4E 1K9	Déchets solides	10

## Associations coopératives — Loi sur les

ASSOCIATION COOPERATIVE DE CONSOMMATION  
DE ST-HENRI-DE-TAILLON*(Loi sur les associations coopératives)*

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé la demande du syndicat coopératif «SYNDICAT COOPERATIF AGRICOLE DE ST-HENRI-DE-TAILLON», dont le siège social est situé à Saint-Henri-de-Taillon,

Qué., dans le district électoral de Lac-Saint-Jean, de cesser d'être régi par la Loi sur les syndicats coopératifs, pour devenir une association régie par la Loi sur les associations coopératives, sous le nom de «ASSOCIATION COOPERATIVE DE CONSOMMATION DE ST-HENRI-DE-TAILLON».

*Le sous-ministre des Consommateurs,  
Coopératives et Institutions financières,*

4231-0

JEAN-MARIE BOUCHARD.

## Avis divers

## Ville de De Grasse

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, administrateur de la susdite municipalité, que la ville de De Grasse entend se prévaloir de l'article 422 de la Loi des cités et villes (L.R.Q. chapitre 19), concernant les rues, en la ville de De Grasse, ouvertes au public depuis au moins dix (10) ans, lequel article 422 se lit comme suit:

422. Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi du cadastre (L.R.Q. chapitre 1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité, et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis concernant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies;

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à

l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix (10) années précédentes (S.R. 1941, chapitre 233, article 289a; 11-12 Elizabeth II, chapitre 45, article 11).

Description:

D'une partie du territoire de la ville de De Grasse, située sur le lot 9, rang 1, cadastre du canton de Letellier, municipalité de la ville de De Grasse, division d'enregistrement de Sept-Iles.

Cesdits lots de rue sont les suivants: lot 9-1 (rue) créé officiellement le 12 septembre 1960 par son dépôt aux archives du ministère des Terres et Forêts à Québec, conformément au plan préparé par l'arpenteur-géomètre J.R. Routhier en date du 29 août 1960; les lots 9-51 (passage pour piétons), 9-42 (rue), 9-61 (rue), 9-81 (rue), et 9-83 (rue) créés officiellement le 18 mars 1964 par leur dépôt aux archives du ministère des Terres et Forêts à Québec, conformément au plan préparé par l'arpenteur-géomètre J.R. Routhier le 7 février 1964; et les lots 9-91 (rue), 9-92 (rue) 9-93 (rue), 9-156 (rue) 9-176 (rue), 9-191 (passage pour piétons), 9-225 (rue), 9-230 (rue) et 9-231 (rue) qui furent créés officiellement le 24 mars 1964 par leur dépôt aux archives du même ministère, conformément au plan préparé par l'arpenteur-géomètre J.R. Routhier le 1<sup>er</sup> mai 1964;

Le tout plus amplement indiqué aux plans portant les numéros 55 et 56 et de la description portant le numéro 57 des minutes de l'arpenteur-géomètre Omer Roussy et préparé en date du 4 juillet 1979; lesdits plans et ladite description étant disponible au bureau de la municipalité au numéro 1, rue de l'Espérance, ville de De Grasse;

Je, soussigné, déclare que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 422 de la Loi des cités et villes ont été accomplies; cette présente déclaration est faite conformément aux dispositions du paragraphe c) dudit article.

Ville de De Grasse, le 24 août 1979.

2834-37-2-0

*L'administrateur,*  
GILLES LATULIPPE.

### Ville de Montréal

#### Avis de rachat

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie des Etats-Unis de l'émission désignée «5 1/2% Sinking Fund Debentures for Local Improvements, due January 15, 1986» (ci-après appelées «Obligations») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est par les présentes donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 15 janvier 1980, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables le 15 janvier 1980 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

4128 .....	50 000 \$	4244 .....	5 000
4155 .....	8 000	4253 .....	5 000
4183 .....	10 000	4257 .....	5 000
4196 .....	45 000	4258 .....	5 000
4202 .....	25 000	4259 .....	8 000
4206 .....	25 000	4260 .....	25 000
4226 .....	3 000	4261 .....	30 000
4227 .....	2 000	4262 .....	5 000

Numéros des obligations à coupons de 1 000 \$ chacune, portant le préfixe E, rachetables le 15 janvier 1980:  
 459936 459941 459945 459947

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des Etats-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits Etats-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company ou de The Royal Bank of Canada Trust Company, Borough of Manhattan, ville et Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'obligations à coupons, avec tous les coupons échéant après le 15 janvier 1980 attachés.

Les obligations entièrement immatriculées et les obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, à moins d'instructions d'agir différemment.

Avis public est aussi par les présentes donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 15 janvier 1980.

Montréal, le 9 novembre 1979.

Ville de Montréal,  
*Le directeur des finances,*  
 FERNAND DENIS, C.A.

4211-o

### Succession Noëlla Côté

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Carl Ouellet, préposé aux marchandises, domicilié au 388, chemin des Raymond, Rivière-du-Loup, héritier avec ses frères et soeurs pour qui il agit en tant que tuteur aux termes d'une ordonnance de la Cour supérieure, siégeant pour le district de Kamouraska, rendue le 16 novembre 1979 (dossier no 250-14-000113-79) de sa mère, feu dame Noëlla Côté, en son vivant, maîtresse de maison, domiciliée au 295, rue Principale, Saint-Antoine, et décédée à l'hôpital l'Hôtel-Dieu de Rivière-du-Loup, sans laisser de testament, a accepté la succession de ladite Noëlla Côté sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un

acte exécuté devant Me René Michel Ouellet, notaire, 105, rue Hôtel-de-Ville, Rivière-du-Loup, daté le 21 novembre 1979, et enregistré dans Témiscouata, le 23 novembre 1979, sous le numéro 232407.

Un inventaire des biens de la défunte est contenu à la déclaration fiscale au ministère du Revenu reçu devant Me René Michel Ouellet, en date du 21 novembre 1979, et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Rivière-du-Loup, le 26 novembre 1979.

*Le procureur,*  
 RENÉ MICHEL OUELLET, notaire.

4265-o

## Université du Québec

### Modifications au Règlement général ER-5

Avis est, par la présente, donné que l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec a adopté les modifications suivantes au Règlement général ER-5, concernant l'organisation de l'enseignement et de la recherche.

1. L'article V.A. 2.1 du Règlement général ER-5 est modifié en ajoutant à la fin ce qui suit:

tout autre poste de direction défini aux fins des présentes comme poste de direction d'enseignement et de recherche par le Conseil d'administration d'une unité constituante sur recommandation de la Commission des études.

2. L'article V.A. 2.8.2.1 dudit règlement général est modifié en remplaçant le paragraphe *b)* par le suivant:

*b)* Trois personnes occupant des postes de direction d'enseignement et de recherche à l'exclusion des personnes visées au paragraphe *a)* précédent;

3. La section V.A. 3 dudit règlement général relative aux modes d'organisation de l'enseignement et de la recherche dans les instituts de recherche est remplacée par la suivante:

3. Les modes d'organisation de l'enseignement et de la recherche dans les instituts de recherche.

3.1 Les postes de direction d'enseignement et de recherche sont les suivants:

- directeur
- directeur scientifique, ou l'équivalent
- doyen des études avancées et de la recherche, ou l'équivalent
- directeur de centres de recherche

#### 3.2 Directeur

Lorsque l'Assemblée des gouverneurs désigne le directeur d'un institut de recherche en vertu de l'article 55 de la loi, le président de l'Université du Québec consulte le Conseil d'administration, la Commission des études, le personnel de direction d'enseignement et de recherche et les professeurs de cet institut selon la procédure déterminée par l'Assemblée des gouverneurs.

#### 3.3 Directeur scientifique

Le directeur est responsable de proposer au Conseil d'administration la nomination du directeur scientifique. Il consulte au préalable la Commission des études, le personnel de direction d'enseignement et de recherche et les professeurs selon la procédure déterminée par le Conseil d'administration.

#### 3.4 Doyen des études avancées et de la recherche

Pour la nomination d'un doyen des études avancées et de la recherche, la Commission des études établit un Comité de sélection dont elle détermine la composition et le mandat. Ce mandat doit prévoir au moins la consultation des directeurs des centres de recherche.

3.5 Les alinéas 2.10.1 à 2.10.15 inclusivement de la présente section s'appliquent *mutatis mutandis*; l'alinéa 2.11.1 de la présente section s'applique.

### La Commission des études

#### 3.6 Composition:

La Commission des études se compose des membres suivants:

*a)* le directeur, le directeur scientifique, le doyen des études avancées et de la recherche;

*b)* les directeurs de centres de recherche;

*c)* un nombre de personnes engagées par le Conseil d'administration (ou par le Comité exécutif, si un règlement interne le prévoit) à titre de professeur égal au nombre de personnes visées au paragraphe *b)* précédent;

*d)* un étudiant régulier au sens du Règlement général ER-6 par centre de recherche dans lequel est offert un programme de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle;

*e)* deux (2) personnes occupant une fonction scientifique à l'intérieur de l'institut de recherche et qui n'occupent pas un poste mentionné aux paragraphes ci-dessus.

#### 3.7 Mandat

Le mandat des membres s'établit comme suit:

*a)* les personnes mentionnées au paragraphe *a)* et *b)* de l'actuel 3.6 demeurent membres tant qu'elles occupent l'une des fonctions pertinentes;

*b)* le mandat des autres membres est de deux ans, renouvelable consécutivement une seule fois, pourvu qu'ils conservent la qualité requise.

3.8 Les membres mentionnés aux paragraphes *c)* à *e)* de l'article 3.6 continuent d'en faire partie jusqu'à la nomination de leur successeur, nonobstant la fin de la période pour laquelle ils sont nommés pourvu qu'ils conservent la qualité requise.

#### 3.9 Quorum

Le quorum des réunions de la Commission des études d'un institut de recherche est de la moitié des membres en fonction plus un en arrondissant à l'unité suivant la demie, lorsqu'il y a lieu.

#### 3.10 Président et secrétaire

La Commission des études est présidée par le directeur ou, en son absence, par le directeur scientifique. Le secrétaire général agit comme secrétaire.

#### 3.11 Nomination

*a)* Les personnes mentionnées au paragraphe *a)* et *b)* de l'article 3.6 siègent d'office.

*b)* Le Conseil d'administration nomme les personnes mentionnées au paragraphe *c)* de l'article 3.6 qui sont désignées par le corps professoral.

*c)* Le Conseil d'administration nomme les étudiants mentionnés au paragraphe *d)* de l'article 3.6 qui sont désignés par les étudiants.

*d)* Le Conseil d'administration nomme les personnes mentionnées au paragraphe *e)* de l'article 3.6.

### 3.12 Désignation

Les modalités relatives à la désignation des personnes devant siéger en vertu de l'article 3.6 relèvent de la régie interne de l'institut de recherche et sont arrêtées par le Conseil d'administration.

### 3.13 Pouvoirs et responsabilités

Sous l'autorité du Conseil d'administration, la Commission des études est le principal organisme responsable de l'enseignement et de la recherche dans un institut de recherche.

a) Elle exerce les responsabilités nécessaires à l'application des règlements généraux de l'Université du Québec et des règlements internes relatifs à la recherche et à l'enseignement notamment celles:

- de donner son avis au Conseil d'administration sur la création et la fermeture d'un centre de recherche ou la constitution et l'abolition d'un groupe de recherche;
- de donner son avis au Conseil d'administration sur la création, l'évolution et la fermeture des programmes de recherche;
- de donner son avis sur le développement de l'enseignement et de la recherche;
- de donner son avis au Conseil d'administration sur les procédures et critères de nomination et de révocation, sur la durée du mandat ainsi que les fonctions et attributions des personnes occupant des postes de direction d'enseignement et de recherche;
- de recommander au Conseil d'administration, sous réserve d'un avis favorable du Conseil des études, l'ouverture ou la fermeture des programmes d'étude;
- de promouvoir les expériences pédagogiques et de contrôler l'application des politiques d'admission;

b) Elle prépare et soumet à l'approbation du Conseil d'administration tout règlement interne relatif à la recherche et à l'enseignement compatible avec les règlements généraux de l'Université et, en particulier, ceux régissant

les domaines suivants:

- les modes d'élaboration, de fermeture, de modification, d'organisation et de fonctionnement des programmes d'études;
- les règles, procédures et critères régissant l'admission et l'inscription des étudiants;
- sa régie interne et celle des sous-commissions et comités qu'elle constitue.

c) Elle fait au Conseil d'administration des recommandations quant à la coordination de l'enseignement et de la recherche ainsi que sur l'organisation et le développement de la recherche et de l'enseignement.

d) Elle peut instituer des sous-commissions et comités, en déterminer le mandat et en nommer les membres.

3.14 Les articles 2.8.9 et 2.8.10 de la présente section s'appliquent.

### Mesures transitoires

1. Nonobstant l'article 3.6, les membres d'une Commission des études créée au moment de l'entrée en vigueur des modifications ci-haut, demeurent en fonction jusqu'à l'expiration de leur mandat pourvu qu'ils conservent la qualité nécessaire à leur nomination; cette mesure transitoire ne s'applique pas aux membres visés au paragraphe b) dudit article.

2. L'article 3.8 est suspendu quant aux membres visés aux paragraphes c) et d) de l'article 3.6 jusqu'à ce que le nombre de membres soit égal à celui prescrit par cet article.

4. Le titre de l'article V.C. 6 dudit règlement général est remplacé par le suivant:

6. Les Commissions des études des universités constituantes, écoles supérieures, instituts de recherche et autres unités constituantes.

*Le secrétaire général,*

JEAN-PIERRE FORTIN.

4255-o

## Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

### Caisse d'entraide économique de Saint-Bruno

*(Loi sur les caisses d'épargne et de crédit)*

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé la formation de la caisse d'épargne et de crédit: «Caisse d'entraide économique de Saint-Bruno».

Le territoire dans lequel la caisse recrutera ses membres sera: dans les districts électoraux de Chambly, Saint-Hyacinthe, Iberville, Saint-Jean, Laporte, Taillon, Laprairie.

Le siège social de cette caisse d'épargne et de crédit est situé à Saint-Bruno-de-Montarville, dans le district

électoral de Chambly.

Cette caisse sera affiliée à la Fédération des caisses d'entraide économique du Québec.

Québec, le 27 novembre 1979.

*Le sous-ministre des Consommateurs,  
Coopératives et Institutions financières,*

4232-o

JEAN-MARIE BOUCHARD.

### La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec

*(Loi sur les caisses d'épargne et de crédit)*

Avis est donné que le ministre des Consommateurs,

Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 20 novembre 1979 par «la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses Populaires Desjardins» changeant son nom en celui de «La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

du Québec».

Québec, le 3 décembre 1979.

*Le sous-ministre des Consommateurs,  
Coopératives et Institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD.

4266-0

## Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

### Demandes

#### Guylaine Choquette

Avis vous est donné que Guylaine Choquette, résidant et domiciliée au 2622, rue Cuvillier, à Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Guylaine Desnoyers.

Montréal, le 15 novembre 1979.

*Les procureurs de la requérante,*

4233-50-2-0 LORD, LEFEBVRE & GOULET, avocats.

#### Yvon Claveau

Avis est, par les présentes, donné que Yvon Claveau, étudiant, célibataire, domicilié et résidant au 204, Thomas-Duperré, Chicoutimi, district de Chicoutimi, Qué., s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Evens Claveau.

Chicoutimi, le 21 novembre 1979.

*Les procureurs du requérant,*

4103-49-2-0 MORIN, GAUDREAU & DUMAIS.

#### Carizio Demeo

Avis est donné que Carizio Demeo, ébéniste, résidant et domicilié au 9020, Deschambault, Saint-Léonard, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Carizio Maurice Demeo.

Montréal, le 22 novembre 1979.

*Le procureur du requérant,*

4267-50-2-0 MARCEL-G. ROBITAILLE C.R.

#### Marie Georgette Johanne Gagnon

Avis est, par la présente, donné que Marie Georgette Johanne Gagnon, domiciliée au 103, Carmichaël, Notre-Dame-des-Laurentides, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Georgette Johanne Levesque.

Notre-Dame-des-Laurentides, le 21 novembre 1979.

*La requérante,*

4082-49-2-0 MARIE GEORGETTE JOHANNE GAGNON.

#### Philip Harry Gardener

Prenez avis que Philip Harry Gardener, domicilié et résidant au 3580, rue Lorne, app. 608, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Philip Harry Works.

Montréal, le 7 novembre 1979.

*Le procureur du requérant,*

4124-49-2-0 NORMAN S. KESSNER, avocat.

#### Johanne Gauthier

Avis est, par les présentes, donné que Johanne Gauthier, étudiante, résidant et domiciliée au 2155, chemin Comtois, Saint-Louis-de-Terrebonne, district judiciaire de Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice du Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Anne-Marie Lecorre.

Montréal, le 15 novembre 1978.

*Le procureur de la requérante,*

4228-50-2-0 AUGUSTE CHOQUETTE.

#### Roslyn Noreen Goodman

Avis est donné que Roslyn Noreen Goodman, domiciliée au 1115 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, Qué., s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Roslyn St-James.

Montréal, le 12 octobre 1979.

*Les procureurs de la requérante,*

4104-49-2-0 COURTOIS, CLARKSON, PARSONS  
& TÉRAULT, avocats.

#### Joseph Lionel

Prenez avis que Joseph Lionel, domicilié et résidant à Newport, dans le district de Gaspé, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de

Joseph Lionel Meunier.  
Chandler, le 9 novembre 1979.

4083-49-2-o *Les procureurs du requérant,*  
BÉCU & ROY, *avocats.*

### Julius Juhasz

Avis est donné par les présentes que Julius Juhasz, ingénieur, résidant au 8075, rue Birnam, Montréal, Qué., s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michael Julius Yuhasz.

Montréal, le 15 novembre 1979.

4143-49-2-o *Le procureur du requérant,*  
E. G. SABLOFF, *notaire.*

### Arthur Joseph Jean Lebel

Prenez avis que monsieur Arthur Joseph Jean Lebel, retraité, résidant et domicilié à chemin de Prairie, à Huntingdon, district de Beauharnois, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir la permission de changer son nom en celui de Arthur Jack Simpson.

Valleyfield, le 26 novembre 1979.

4148-49-2-o *Les procureurs du requérant,*  
MASSÉ, BOYER, GINGRAS & SAVAGE.

### Louis Liboiron

Avis est donné que Louis Liboiron, 973, boulevard Pie XII, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice, pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Ray Liboiron.

Sainte-Foy, le 5 décembre 1979.

4280-50-2-o *Le requérant,*  
LOUIS LIBOIRON.

### Marie Jeannette Lucille Mailloux

Avis est donné que, Marie Jeannette Lucille Mailloux, réceptionniste, du 1940, rue Vézina, app. 6, Québec, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom Lucille en celui de Lucienne.

Québec, le 7 novembre 1979.

4171-49-2-o *La requérante,*  
LUCILLE MAILLOUX.

### Fernando McCollough

Prenez avis que Fernando McCollough domicilié sur la rue Saint-François, à Saint-Théophile, comté et district de Beauce, Qué., s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son

nom en celui de Lucien McCollough.  
Saint-Georges-Est, le 15 novembre 1979.

4212-50-2-o *Les procureurs du requérant,*  
LESSARD & MORIN, *avocats.*

### Gina Mooney

Avis est par les présentes donné que Gina Mooney, domiciliée et résidant route 344, Oka, district de Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gina Nelson.

Saint-Eustache, le 30 octobre 1979.

4105-49-2-o *Les procureurs de la requérante,*  
SOUJIS ET BERTRAND.

### Agatha Primo

Avis est donné que Agatha Primo, résidant et domiciliée à Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Veta Agatha Primo.

Montréal, le 13 novembre 1979.

4149-49-2-o *Le procureur de la requérante,*  
J. WESTMORELAND-TRAORÉ.

### Gabrielle Proteau

Avis est donné que Gabrielle Proteau, infirmière, domiciliée au 525, route du Fleuve, Notre-Dame-du-Portage, comté de Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son prénom en celui de Gaby Proteau.

Rivière-du-Loup, le 30 novembre 1979.

4234-50-2-o *Le procureur de la requérante,*  
RENÉ MICHEL OUELLET, *notaire.*

### Letitia Tremblay, dite Louisia

Avis est par la présente donné que dame Letitia Tremblay, dite Louisia, domiciliée et résidant au 1496, rue Ferland, en les cité et district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Louise Tremblay. Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 29 octobre 1979.

4150-49-2-o *Les procureurs de la requérante,*  
ROY, PÉRIGNY, VÉZINA, BEAULIEU  
& FILLION.

### Jean Turgeon-Côté

Avis est donné que Jean Turgeon-Côté, étudiant, domicilié au 1925, Marcoux, Plessisville, district de Mégantic, et résidant au 2360, Nicolas-Pinel, app. 333, Sainte-Foy,

district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jean Turgeon.

Le requérant étant célibataire, aucune autre personne

ne sera affectée par la présente.

Plessisville, le 30 novembre 1979.

4243-50-2-o

*Le procureur du requérant,*  
YVES LAUZON, notaire.

## Compagnies — Loi sur les

### Demandes d'abandon de charte

#### AKMOR TEXTILE & CONVERTING CO. LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie AKMOR TEXTILE & CONVERTING CO. LTD., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 19 novembre 1979.

4235-o

*La secrétaire,*  
REBECCA KANIGSBURG.

#### ALIMENTATION J.R.S. INC.

Prenez avis que la compagnie ALIMENTATION J.R.S. INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Chicoutimi, le 23 novembre 1979.

4236-o

*Le procureur de la compagnie,*  
MAURIL TREMBLAY.

#### LES AUTOBUS DE LA RIVE-SUD, LTEE

Prenez avis que LES AUTOBUS DE LA RIVE-SUD, LTEE, corporation incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 27 novembre 1979.

4237-o

*Le procureur de la compagnie,*  
PIERRE SAINT-PIERRE, C.R.

#### CAMIONS SUD INC.

Prenez avis que CAMIONS SUD INC., corporation incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Ins-

titutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

4238-o

*Le procureur de la compagnie,*  
PIERRE SAINT-PIERRE, C.R.

#### CHEZ LEONORE INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie CHEZ LEONORE INC, constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 29 octobre 1979.

4256-o

*Les procureurs de la compagnie,*  
ADESKY, KINGSTONE, ZERBIAS, POULIN,  
GERVAIS & BIER.

#### CINEMA ST-GEORGES INC.

Prenez avis que la compagnie CINEMA ST-GEORGES INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Saint-Georges, le 21 novembre 1979.

4269-o

*Le procureur de la compagnie,*  
CLAUDE GUERTIN, notaire.

#### DOR-EL INVESTMENTS CORPORATION

Avis est donné que DOR-EL INVESTMENTS CORPORATION demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 30 novembre 1979.

4244-o

*Les procureurs de la compagnie,*  
MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER.

**THE EUROPEAN NOVELTY COMPANY LIMITED**

Prenez avis que la compagnie THE EUROPEAN NOVELTY COMPANY LIMITED, juridiquement constituée en vertu de la Partie I de la Loi sur les compagnies, dont le siège social est situé dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 30 novembre 1979.

*La secrétaire-trésorière,*  
MARGARET RECKZIEGEL.

4257-o

**GINGRAS, PILON & ASSOCIES INC.**

Avis est, par les présentes, donné que GINGRAS, PILON & ASSOCIES INC., compagnie incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 27 novembre 1979.

*Les procureurs de la compagnie,*  
GUY, VAILLANCOURT, MERCIER, BERTRAND,  
BOURGEOIS & LAURENT.

4229-o

**HICLIFF CORPORATION**

Prenez avis que la compagnie HICLIFF CORPORATION, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 29 novembre 1979.

*Les procureurs de la compagnie,*  
COURTOIS, CLARKSON, PARSONS  
& TÉTRAULT.

4245-o

**HOTEL LETOURNEAU & RANCOURT INC.**

Prenez avis que la compagnie HOTEL LETOURNEAU & RANCOURT INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Saint-Georges, le 21 novembre 1979.

*Le procureur de la compagnie,*  
CLAUDE GUERTIN, *notaire.*

4270-o

**HOTEL MORIN INC.**

Prenez avis que la compagnie HOTEL MORIN INC.

demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Baie-Saint-Paul, le 2 novembre 1979.

*Le secrétaire,*  
YVON SIMARD.

4239-o

**HYBAR INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie HYBAR INC., constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 7 novembre 1979.

*Les procureurs de la compagnie,*  
VIAU, BÉLANGER & ASSOCIÉS, *avocats.*

4246-o

**LES IMPORTATIONS JOLLY INC.**

Prenez avis que la compagnie LES IMPORTATIONS JOLLY INC., incorporée en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au 6872, boulevard Saint-Laurent en les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 26 novembre 1979.

*Les procureurs de la compagnie,*  
MES ZAURRINI & SEMETEYS.

4247-o

**JONSAR INVESTMENTS CORPORATION**

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, JONSAR INVESTMENTS CORPORATION s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 2 novembre 1979.

*Les procureurs de la compagnie,*  
PHILLIPS & VINEBERG.

4258-o

**LITTLE TROUT HOLDINGS INC.**

Prenez avis que la compagnie LITTLE TROUT HOLDINGS INC., corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'aban-

donner sa charte, selon les dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 29 novembre 1979.

*Les procureurs de la compagnie,*  
COURTOIS, CLARKSON, PARSONS  
& TÉTRAULT.

4259-o

#### MANU DESIGN INC.

Avis est donné par les présentes que MANU DESIGN INC., compagnie incorporée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Saint-Lambert, district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, en vertu des dispositions de ladite Loi sur les compagnies.

Montréal, le 27 novembre 1979.

*Le secrétaire,*  
RICHARD NADEAU.

4213-o

#### PAMELA INVESTMENTS CO. LTD.

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, PAMELA INVESTMENTS CO. LTD. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 3 novembre 1979.

*Les procureurs de la compagnie,*  
PHILLIPS & VINEBERG.

4248-o

#### PERMANENT EQUITIES INC.

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies, PERMANENT EQUITIES INC. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 2 novembre 1979.

*Les procureurs de la compagnie,*  
PHILLIPS & VINEBERG.

4249-o

#### PLACE POINTE AUX TREMBLES INC.

Avis est, par les présentes, donné que PLACE POINTE AUX TREMBLES INC., corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, QC, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, pour obtenir l'abandon de sa charte,

selon les dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 31 juillet 1979.

*Le président,*  
NORMAN ZAVALKOFF.

4250-o

#### PREMIER DEVELOPMENT CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que PREMIER DEVELOPMENT CORPORATION, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 21 novembre 1979.

*Les procureurs de la requérante,*  
STEIN & STEIN.

4251-o

#### TAXI CAPITOL INC.

Prenez avis que la compagnie TAXI CAPITOL INC. de Rivière-du-Loup, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Rivière-du-Loup, le 29 novembre 1979.

*Les procureurs de la compagnie,*  
BÉDARD, LAJOIE  
& DESBIENS, notaires.

4252-o

#### THE THEMIS CLUB INCORPORATED

Prenez avis que THE THEMIS CLUB INCORPORATED s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 17 octobre 1979.

*La secrétaire,*  
MME GERTRUDE BRANDER.

4260-o

#### THORNDALE INVESTMENT CORPORATION

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie THORNDALE INVESTMENT CORPORATION constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 15 novembre 1979.

*Le procureur de la compagnie,*  
BARRY FEINSTEIN, avocat.

4240-o

## Compagnies étrangères — Loi sur les

### Changement d'agent(s)

#### PICKANDS MATHER & CO.

Avis est donné que, par nouvelle procuration en date du 27 août 1979, dont une copie a été transmise au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, Me R. James Plant, agent principal, du 630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, a été nommé en remplacement de M. Arthur M. Minnion, agent principal dans la province, de «PICKANDS MATHER & CO.», compagnie étrangère, dûment autorisée à faire affaires dans la province de Québec en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies étrangères.

Avis est aussi donné qu'en vertu de la nouvelle procuration ci-haut mentionnée, le bureau principal de ladite compagnie est établi au 630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*Le directeur du Service des compagnies,*

HUBERT GAUDRY.

4197-o

1342-1953

#### WABUSH IRON CO. LIMITED

Avis est donné que, par nouvelle procuration en date du 28 août 1979, dont une copie a été transmise au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, Me R. James Plant, agent principal, du 630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, a été nommé en remplacement de M. Arthur M. Minnion, agent principal dans la province, de «WABUSH IRON CO. LIMITED», compagnie étrangère, dûment autorisée à faire affaires dans la province de Québec en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies étrangères.

Avis est aussi donné qu'en vertu de la nouvelle procuration ci-haut mentionnée, le bureau principal de ladite compagnie est établi au 630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*Le directeur du Service des compagnies,*

HUBERT GAUDRY.

4197-o

1287-5837

## Curatelle publique — Loi sur la

#### Succession Réginald Levesque

Succession de Levesque, Réginald, en son vivant de 226 B, rue Notre-Dame, Charlemagne, décédé le 3 décembre 1978.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à

l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

4253-o

## Demande(s) à la Législature

#### Concorde Enterprises Limited

Avis public est donné que Concorde Enterprises Limited s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec à sa présente session pour demander l'adoption d'un projet de loi privé.

Concorde Enterprises Limited entend faire régulariser les titres de propriété des lots 1173, 1174, 1175 et 1176 (partie) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jean-Chrysostome, division d'enregistrement de Châteauguay, et notamment faire déclarer que William Carrière est devenu propriétaire inconditionnel des lots 1173, 1174, 1175 (partie) et 1176 (partie) dudit cadastre, aux termes de l'acte de vente enregistré le 18 mars 1969,

au bureau d'enregistrement de la division de Châteauguay sous le numéro 120856, et que Maurice de Bellefeuille est devenu propriétaire inconditionnel du lot 1175 (partie) dudit cadastre, aux termes de l'acte de vente enregistré le 10 mai 1976 au même bureau d'enregistrement sous le numéro 151009.

Et pour toutes autres fins.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce projet de loi en s'adressant au bureau des procureurs soussignés, 2810, tour de la Bourse, place Victoria, Montréal, H4Z 1E6.

*Les procureurs de la corporation,*

VIAU, BÉLANGER & ASSOCIÉS.

4279-50-2-o

**Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac**

Prenez avis que la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente session, pour y présenter un projet de loi lui accordant les pouvoirs requis pour permettre la poursuite de travaux de construction d'ouvrages destinés à réduire les risques d'inondation sur la rive du lac des Deux-Montagnes, pour, à l'occasion de ces travaux, protéger et conserver une frayère et pour acquérir de gré à gré ou par expropriation les immeubles jugés nécessaires à ces fins.

Montréal, le 14 novembre 1979.

*Les procureurs de la ville de  
Sainte-Marthe-sur-le-Lac,*  
VIAU, BÉLANGER & ASSOCIÉS.

3929-47-4-0

**Les Soeurs Servantes du Saint-Coeur de Marie**

Prenez avis que «Les Soeurs Servantes du Saint-Coeur de Marie», corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au couvent de Rivière-à-Pierre, désire s'adresser à l'Assemblée nationale du Québec pour présenter un projet de loi privé afin de faire abolir les charges et auditions contenues dans un acte de donation entre Odilon Blanchet, l'Institut des Soeurs Servantes du Saint-Coeur de Marie et les commissaires d'écoles pour la municipalité de Saint-Bernardin-de-Sienne, à Rivière-à-Pierre. Cet acte de donation est daté du 4 mai 1907, il porte le numéro 11443 des minutes du notaire Joseph G. Couture et est enregistré sous le numéro 47688 au bureau d'enregistrement de Portneuf.

Québec, le 29 novembre 1979.

*Les procureurs,*

4185-49-4-0

TURGEON, DUGAL ET ASS., *avocats.*

**Liquidation des compagnies — Loi sur la****LES ATELIERS COOPERATIFS  
COOBOIS (QUEBEC)**

*(Loi sur les associations coopératives)*

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de l'association coopérative «LES ATELIERS COOPERATIFS COOBOIS (QUEBEC)», tenue à Québec, dans le district électoral de Limoilou, le 28 novembre 1979, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que messieurs André Ouellet, Denis Lafond et René Boisvert soient nommés liquidateurs.

*Le sous-ministre des Consommateurs,  
Coopératives et Institutions financières,*

4272-0

JEAN-MARIE BOUCHARD.

**GLOBE MORTGAGE & FINANCE CORP. LTD.**

Avis est donné que la compagnie «GLOBE MORTGAGE & FINANCE CORP. LTD.» constituée en vertu

de la première partie de la Loi sur les compagnies par les lettres patentes en date du 11 décembre 1957, avec siège social à Saint-Jérôme, a été dissoute le 15 octobre 1979, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*Le directeur du Service des compagnies,*  
HUBERT GAUDRY.

4197-0

1259-5138

**QUINCAILLERIE JAMICO INC.**

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie «QUINCAILLERIE JAMICO INC.», tenue à Victoriaville, le 13 septembre 1979, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que MM. Rouleau, Potvin, Pellerin et Levasseur, C.A. ont été nommés liquidateurs.

*Le directeur du Service des compagnies,*  
HUBERT GAUDRY.

4261-0

1336-4922

## Ministères — Avis concernant les

## Affaires culturelles

## Maison Johan Beetz à Baie-Johan-Beetz

Le ministre des Affaires culturelles donne avis, conformément à l'article de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4), qu'il a procédé au classement du bien culturel ci-dessous décrit et que ce classement prend effet à compter de la transmission de l'avis d'intention au propriétaire de classer le bien culturel ci-après désigné, savoir: maison Johan Beetz à Baie-Johan-Beetz.

«Maison connue sous le nom de «maison de Johan Beetz» sise à Baie-Johan-Beetz et érigée sur une partie du lot seize-un (ptie 16-1) du cadastre révisé du canton de Desherbiers, division d'enregistrement de Sept-Iles.»

Le 25 novembre 1979.

*Le ministre des Affaires culturelles,*

DENIS VAUGEOIS.

4210-o

## Maison Joseph Côté à Saint-Vallier de Bellechasse

Le ministre des Affaires culturelles donne avis, conformément à l'article de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4), qu'il a procédé au classement du bien culturel ci-dessous décrit et que ce classement prend effet à compter du 26 juin 1979, date où fut transmis au propriétaire l'avis d'intention de classer le bien culturel ci-après désigné, savoir: maison Joseph Côté à Saint-Vallier de Bellechasse.

«Une maison sise au numéro 350, de la rue Principale, à Saint-Vallier, et érigée sur un terrain connu et désigné comme étant les lots quatre-vingt-dix-sept et quatre-vingt-dix-huit (97 et 98) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Vallier, division d'enregistrement de Bellechasse»

Le 25 novembre 1979.

*Le ministre des Affaires culturelles,*

DENIS VAUGEOIS.

4210-o

## Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

## Assurances — Loi sur les

Avis de suspension de certificats  
d'agents d'assurance

Conformément à l'article 362 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32), le surintendant des assurances donne avis que les certificats des personnes dont les noms suivent sont suspendus à compter du 26 novembre 1979, en vertu de l'article 360a de la Loi sur les assurances.

<i>Nom et adresse</i>	<i>Dossier</i>	<i>Catégorie de certificat</i>
M. Mohammed-H.-I. Wala 2297, Modugno Saint-Laurent, QC M4R 1Z5	26741	Assurance sur la vie
M. Marcel Thibeault 2350, 25 <sup>e</sup> Rue Grand-Mère Comté de Champlain, QC	34659	Assurance contre la maladie ou les acci- dents

*Le surintendant des assurances,*

JACQUES-M. ROY.

4197-o

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE  
CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT  
DE LA PAROISSE DE STE-MADELEINE-DE-  
RIGAUD*Demande de conversion*

Prenez avis que «la Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Ste-Madeleine-de-Rigaud», comté municipal de Vaudreuil, a le 13 septembre 1978, fait approuver par l'assemblée générale des membres un règlement spécial décrétant la conversion de la compagnie en société mutuelle d'assurance-incendie en vertu des dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32), sous la raison sociale de «LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE RIGAUD», et qu'elle a l'intention de demander par requête au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ledit règlement.

*La secrétaire,*

MONIQUE HURTUBISE.

4036-48-4-o

**SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE***Demande de fusion*

Prenez avis que «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE ST-MARC» et «LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-FRANÇOIS-XAVIER-DE-VERCHÈRES», corps légalement constitués, ayant leur siège social dans le comté municipal de Verchères, ont respectivement fait approuver, par leurs membres dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une

convention décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie sous la raison sociale de «LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE VERCHÈRES» conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32).

Les deux (2) corporations ont l'intention de demander par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ladite convention.

*Les secrétaires,*  
PHILIPPE COLETTE,  
JACQUES HÉBERT.

4268-50-4-o

**Education****Municipalité scolaire crie**

Avis est, par la présente, donné qu'une modification a été apportée au nom de la municipalité scolaire crie, afin qu'elle puisse être désignée en crie et en anglais, conformément à l'arrêté en conseil 3075-79 dont le texte suit:

**Arrêté en conseil**  
**Chambre du Conseil exécutif**

Numéro 3075-79, 14 novembre 1979

Présent: Le lieutenant-gouverneur en conseil.

CONCERNANT une modification aux noms de la municipalité scolaire crie et de la Commission scolaire crie.

ATTENDU QUE la municipalité scolaire crie a été érigée par l'arrêté en conseil 2067-78 du 28 juin 1978;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 646 de la Loi de l'instruction publique (S.R. 1964, chapitre 235) édicté par le chapitre 78 des Lois du Québec 1978 une corporation scolaire est constituée pour cette municipalité sous le nom de «Commission scolaire crie»;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 95 de la Charte de la langue française, cette commission scolaire a le droit d'utiliser le Crie et est exemptée de l'application de ladite charte, et ce, dans les territoires visés par la convention de la Baie James et du Nord québécois;

ATTENDU QUE, conformément aux articles 40 et 73 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-14) la commission scolaire a demandé que son nom et celui de la municipalité scolaire soient modifiés pour être aussi désignés sous un nom en crie et un nom en anglais;

IL EST ORDONNÉ en conséquence sur la proposition du ministre de l'Éducation:

1. QUE, conformément à l'article 40 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chapitre I-14), le nom de la municipalité scolaire crie soit modifié pour qu'elle puisse aussi être désignée sous le nom, en Crie, de EYOU CHISKOUTIMACHAUSTCHI et, en anglais, de Cree School Municipality;

2. QUE, conformément à l'article 73 de ladite loi, le nom de la Commission scolaire crie soit modifié pour qu'elle puisse aussi être désignée sous le nom, en Crie, de EYOU CHISKOTAMACHAOUN et, en anglais, de Cree School Board.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
LOUIS BERNARD.

Ce changement prendra effet huit (8) jours après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

4278-o

*Le ministre de l'Éducation,*  
JACQUES-YVAN MORIN.

**Energie et Ressources****Cadastres****Paroisse de L'Ancienne-Lorette**

Cadastre: paroisse de L'Ancienne-Lorette; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Québec.

Avis est, par la présente, donné que les lots 13-19, 13-18-2, 13-8-1-2, 13-8-2, 13-14-2-2, 13-14-4, 13-9-3 ainsi qu'une partie des lots 13-8-1, 13-14-2, 13-8, 13-14, 13-9 et 13-18 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 12 octobre 1979.

4264-o *Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

**Paroisse de L'Ancienne-Lorette**

Cadastre: paroisse de L'Ancienne-Lorette; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Québec.

Avis est, par la présente, donné que les lots 107-5, 107-6 et 108-4 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 10 octobre 1979.

4264-o *Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

**Canton d'Ashuapmouchouan**

Cadastre: canton d'Ashuapmouchouan; division d'enregistrement: Lac Saint-Jean Ouest; municipalité: ville de Saint-Félicien.

Avis est, par la présente, donné que les lots 48C-1-2, 48C-1-3, 48C-1-4, 48C-1-3-1, 48C-1-3-2, 48C-1-4-1 et 48C-1-4-2, rang III sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 23 octobre 1979.

4264-o *Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

**Paroisse de Cap-de-la-Madeleine**

Cadastre: paroisse de Cap-de-la-Madeleine; division d'enregistrement: Champlain; municipalité: Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine.

Avis est, par la présente, donné que les lots 103-74 à 103-92, 103-107 à 103-124, 103-128, 103-133 à 103-148, 103-163 à 103-179, 103-195, 103-196, 103-202 à 103-247, 103-254 à 103-262 et 104-50 sont annulés en vertu de l'ar-

ticle 2174a du Code civil.

Québec, le 9 octobre 1979.

4264-o *Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

**Canton de Grantham**

Cadastre: canton de Grantham; division d'enregistrement: Drummond; municipalité: Grantham-Ouest.

Avis est, par la présente, donné que la partie restante des lots 115-39 et 116-60 est annulée en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 19 novembre 1979.

4264-o *Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

**Paroisse de Laprairie de la Madeleine**

Cadastre: paroisse de Laprairie de la Madeleine; division d'enregistrement: Laprairie; municipalité: ville de Brosard.

Avis est, par la présente, donné que le lot 123-121-1 est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 9 novembre 1979.

4264-o *Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

**Cité de Montréal (quartier Saint-Louis)**

Cadastre: cité de Montréal (quartier Saint-Louis); division d'enregistrement: Montréal; municipalité: ville de Montréal.

Avis est, par la présente, donné que le lot 1119 est ajouté et que les lots 129, 131, 132, 1115 ainsi qu'une partie des lots 127, 127-7, 128, 133 à 135, 139 à 143 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 4 octobre 1979.

4264-o *Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

**Municipalité de la paroisse de Montréal**

Cadastre: municipalité de la paroisse de Montréal; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: cité de Verdun.

Avis est, par la présente, donné que les lots 4740-177, 4740-195 à 4740-198 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 9 octobre 1979.

4264-o

*Pour le sous-ministre,*

BENOÎT GRIMARD, A.-G.

#### **Paroisse de Pointe-Claire**

Cadastre: paroisse de Pointe-Claire; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: ville de Kirkland.

Avis est, par la présente, donné que les lots 157-22-1, 157-22-3 et 157-22-4 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 30 octobre 1979.

4264-o

*Pour le sous-ministre,*

BENOÎT GRIMARD, A.-G.

#### **Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts**

Cadastre: paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts; division d'enregistrement: Terrebonne; municipalité: village de Val-David.

Avis est, par la présente, donné que le lot 6B-5, rang VII, canton de Morin est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 4 octobre 1979.

4264-o

*Pour le sous-ministre,*

BENOÎT GRIMARD, A.-G.

#### **Paroisse de Saint-Augustin**

Cadastre: paroisse de Saint-Augustin; division d'enregistrement: Deux-Montagnes; municipalité: ville de Mirabel.

Avis est, par la présente, donné que le lot 232-1 est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 23 octobre 1979.

4264-o

*Pour le sous-ministre,*

BENOÎT GRIMARD, A.-G.

#### **Paroisse de Sainte-Béatrix**

Cadastre: paroisse de Sainte-Béatrix; division d'enregistrement: Joliette; municipalité: paroisse de Sainte-Béatrix.

Avis est, par la présente, donné qu'une partie du lot 25-6 est annulée en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 20 novembre 1979.

4264-o

*Pour le sous-ministre,*

BENOÎT GRIMARD, A.-G.

#### **Paroisse de Sainte-Foy**

Cadastre: paroisse de Sainte-Foy; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Sainte-Foy.

Avis est, par la présente, donné que les lots 562 à 565 sont ajoutés et qu'une partie des lots 122, 123 et 123-2 est annulée en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 14 novembre 1979.

4264-o

*Pour le sous-ministre,*

BENOÎT GRIMARD, A.-G.

#### **Paroisse de Saint-François-de-Sales**

Cadastre: paroisse de Saint-François-de-Sales; division d'enregistrement: Laval; municipalité: ville de Terrebonne.

Avis est, par la présente, donné que le lot 203 est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 22 octobre 1979.

4264-o

*Pour le sous-ministre,*

BENOÎT GRIMARD, A.-G.

#### **Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche**

Cadastre: paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche; division d'enregistrement: L'Assomption; municipalité: ville de Mascouche.

Avis est, par la présente, donné que la partie restante du lot 406-256 est annulée en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 11 octobre 1979.

4264-o

*Pour le sous-ministre,*

BENOÎT GRIMARD, A.-G.

#### **Paroisse de Saint-Jérusalem**

Cadastre: paroisse de Saint-Jérusalem; division d'enregistrement: Argenteuil; municipalité: cité de Lachute.

Avis est, par la présente, donné que le lot 1206 est annulé et intégré au lot 1220 qui est corrigé en vertu des articles 2174 et 2174a du Code civil.

Québec, le 16 octobre 1979.

4264-o

*Pour le sous-ministre,*

BENOÎT GRIMARD, A.-G.

#### **Paroisse de Saint-Luc**

Cadastre: paroisse de Saint-Luc; division d'enregistrement: Saint-Jean; municipalité: ville de Saint-Luc.

Avis est, par la présente, donné que le lot 33-8 est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 8 novembre 1979.

4264-o

*Pour le sous-ministre,*

BENOÎT GRIMARD, A.-G.

**Paroisse de Saint-Martin**

Cadastre: paroisse de Saint-Martin; division d'enregistrement: Laval; municipalité: ville de Laval.

Avis est, par la présente, donné que le lot 701 est ajouté et qu'une partie du lot 678 est annulée en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 23 octobre 1979.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

4264-o

**Paroisse de Saint-Martin**

Cadastre: paroisse de Saint-Martin; division d'enregistrement: Laval; municipalité: ville de Laval.

Avis est, par la présente, donné que le lot 700 est ajouté et qu'une partie du lot 678 est annulée en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 23 octobre 1979.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

4264-o

**Paroisse de Saint-Martin**

Cadastre: paroisse de Saint-Martin; division d'enregistrement: Laval; municipalité: ville de Laval.

Avis est, par la présente, donné que le lot 699 est ajouté et qu'une partie du lot 678 est annulée en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 23 octobre 1979.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

4264-o

**Paroisse de Saint-Martin**

Cadastre: paroisse de Saint-Martin; division d'enregistrement: Laval; municipalité: ville de Laval.

Avis est, par la présente, donné que le lot 698 est ajouté et qu'une partie du lot 678 est annulée en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 23 octobre 1979.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

4264-o

**Paroisse de Sainte-Mélanie**

Cadastre: paroisse de Sainte-Mélanie; division d'enregistrement: Joliette; municipalité: paroisse de Sainte-Mélanie.

Avis est, par la présente, donné que le lot 167-3 est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 26 octobre 1979.

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

4264-o

**Paroisse de Saint-Philippe**

Cadastre: paroisse de Saint-Philippe; division d'enregistrement: Laprairie; municipalité: ville de Candiac.

Avis est, par la présente, donné que les lots 392-901 à 392-1040 et qu'une partie du lot 392-720 ainsi que de la partie restante du lot 392-1041 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 9 octobre 1979.

4264-o

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

**Paroisse de Saint-Sauveur**

Cadastre: paroisse de Saint-Sauveur; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Québec.

Avis est, par la présente, donné qu'une partie du lot 2404-3 est annulée en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 15 novembre 1979.

4264-o

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

**Paroisse de Sault-au-Récollet**

Cadastre: paroisse de Sault-au-Récollet; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: cité de Montréal-Nord.

Avis est, par la présente, donné que le lot 565 est ajouté et que les lots 1-154-2, 1-154-2-1, 1-154-3, 1-154-4, 3-1-1, 525-13 ainsi qu'une partie des lots 1, 1-154, 3, 3-1 et 525 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 25 octobre 1979.

4264-o

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

**Canton de Thetford**

Cadastre: canton de Thetford; division d'enregistrement: Thetford; municipalité: village de Robertsonville.

Avis est, par la présente, donné que la partie restante du lot 11<sup>e</sup>-88, rang V est annulée en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 23 octobre 1979.

4264-o

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

**Canton de Wakefield**

Cadastre: canton de Wakefield; division d'enregistrement: Gatineau; municipalité: La Pêche.

Avis est, par la présente, donné que la partie restante du lot 2B-2, rang II est annulée en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 7 novembre 1979.

4264-o

*Pour le sous-ministre,*  
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

## Industrie, Commerce et Tourisme

### SODEQ DE L'EST DU QUÉBEC

Avis est donné qu'en vertu de l'article 25 de la Loi sur les sociétés de développement de l'entreprise québécoise (L.R.Q., chapitre S-28), le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme a délivré un certificat d'enregistrement, en date du 27 novembre 1979, en faveur de la société de développement de l'entreprise québécoise à être constituée sous le nom de SODEQ DE L'EST DU QUÉBEC dont le siège social est situé à Rimouski.

Québec, le 28 novembre 1979.

*Le ministre de l'Industrie,  
du Commerce et du Tourisme,*

4263-o

YVES L. DUHAIME.

### SODEQ-ESTRIE

Avis est donné qu'en vertu de l'article 25 de la Loi sur les sociétés de développement de l'entreprise québécoise (L.R.Q., chapitre S-28), le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme a délivré un certificat d'enregistrement, en date du 27 novembre 1979, en faveur de la société de développement de l'entreprise québécoise à être constituée sous le nom de SODEQ-ESTRIE dont le siège social est situé à Sherbrooke.

Québec, le 28 novembre 1979.

*Le ministre de l'Industrie,  
du Commerce et du Tourisme,*

4263-o

YVES L. DUHAIME.

### SODEQ NORD-OUEST

Avis est donné qu'en vertu de l'article 25 de la Loi sur les sociétés de développement de l'entreprise québécoise (L.R.Q., chapitre S-28), le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme a délivré un certificat d'enregistrement, en date du 28 novembre 1979, en faveur de la société de développement de l'entreprise québécoise à être constituée sous le nom de SODEQ NORD-OUEST dont le siège social est situé à Rouyn.

Québec, le 29 novembre 1979.

*Le ministre de l'Industrie,  
du Commerce et du Tourisme,*

4263-o

YVES L. DUHAIME.

### SODEQ SODEBEC

Avis est donné qu'en vertu de l'article 25 de la Loi sur les sociétés de développement de l'entreprise québécoise (L.R.Q., chapitre S-28), le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme a délivré un certificat d'enregistrement, en date du 27 novembre 1979, en faveur de la société de développement de l'entreprise québécoise à être constituée sous le nom de SODEQ SODEBEC dont le siège social est situé à Québec.

Québec, le 28 novembre 1979.

*Le ministre de l'Industrie,  
du Commerce et du Tourisme,*

4263-o

YVES L. DUHAIME.

## Transports

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale d'Argenteuil:

Dans la municipalité de Lochaber partie nord:

Une section désaffectée de la route 317, vis-à-vis le lot 7-B rang 9, sur une longueur approximative de 94 mètres.

Circonscription électorale de Berthier:

Dans la municipalité de Saint-Cuthbert paroisse:

Une section désaffectée de l'ancien chemin montée Saint-Cuthbert, vis-à-vis les lots P.-543, P.-547 et P.-548, sur une longueur approximative de 180 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, paroisse:

Une section désaffectée de l'ancien chemin montée Saint-Cuthbert, vis-à-vis les lots P.-389, P.-446 et P.-447, sur une longueur approximative de 87 mètres.

Circonscription électorale de Deux-Montagnes:

Dans la municipalité de Mirabel:

Une section désaffectée au nord de la nouvelle route 158, vis-à-vis les lots P.-68 et P.-72, sur une longueur approximative de 228 mètres.

Circonscription électorale de Jonquière:

Dans la municipalité de canton de Kénogami, N.-O.:

Une section désaffectée du chemin Kénogami, vis-à-vis du lot 57, sur une longueur approximative de 320 mètres.

Une section désaffectée du chemin Kénogami, vis-à-vis les lots 54, 55 et 56, sur une longueur approximative de 129 mètres.

Une section désaffectée du chemin Kénogami, vis-à-vis le lot P.-54, sur une longueur approximative de 519 mètres.

Une section désaffectée du chemin Kénogami, vis-à-vis le lot P.-52, sur une longueur approximative de 183 mètres.

Circonscription électorale de Lac-Saint-Jean:

Dans la municipalité d'Hébertville:

Une section désaffectée du chemin Kénogami, vis-à-vis le lot 30, sur une longueur approximative de 122 mètres.

**Circonscription électorale de Laurentides-Labelle:**

Dans la municipalité de Mont-Laurier, ville:

Une section désaffectée de l'ancien chemin Val-Barette, vis-à-vis les lots P.-21-A et P.-22-A, sur une longueur approximative de 274 mètres.

**Circonscription électorale de Lotbinière:**

Dans la municipalité de Saint-Edouard-de-Lotbinière, paroisse:

Une section désaffectée au nord de la nouvelle route 226, vis-à-vis les lots 279, 280, 281, 282, sur une longueur approximative de 2 707 mètres.

Une section désaffectée au nord de la nouvelle route 226, vis-à-vis les lots 282, 283, 284, 285, 286, 287 et 288, sur une longueur approximative de 7 284 mètres.

Une section désaffectée au nord de la nouvelle route 226, vis-à-vis les lots 289, 290, 291, 291-3, 292-1, 292-3, 292-4, 292-5, 291-10, 291-11 et 291-12, sur une longueur approximative de 8 120 mètres.

**Circonscription électorale de Mégantic-Compton:**

Dans la municipalité de Saint-Edwidge-de-Clifton:

Une section désaffectée au sud de la nouvelle route 206, vis-à-vis le lot P.-8-B N.-S., sur une longueur approximative de 262 mètres.

Une section désaffectée au nord de la nouvelle route 206, vis-à-vis le lot P.-8-A, sur une longueur approximative de 60 mètres.

Une section désaffectée au sud de la nouvelle route 206, vis-à-vis les lots P.-78 et P.-8-A, sur une longueur approximative de 323 mètres.

**Circonscription électorale de Saint-Hyacinthe:**

Dans la municipalité de Saint-Dominique, paroisse:

Une section désaffectée de l'ancien 7<sup>e</sup> Rang, vis-à-vis du lot P.-256, sur une longueur approximative de 186 mètres.

Québec, le 9 novembre 1979.

*Le ministre des Transports,*

4199-o

DENIS DE BELLEVAL.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1980, entretenus par le ministère des Transports.

**Circonscription électorale de Chambly:**

Dans la municipalité de Saint-Bruno-de-Montarville:

Le chemin de service de la route 116 (rue Raoul) à partir de Saint-Hubert jusqu'à l'intersection avec le boulevard Place Saint-Bruno, sur une longueur approximative de 1 031 mètres.

**Circonscription électorale de Taillon:**

Dans la municipalité de Saint-Hubert, ville:

Le chemin de service de la route 116 (rue Raoul) à partir de Saint-Bruno, en allant vers le sud-ouest, sur une longueur approximative de 2 380 mètres.

Québec, le 9 novembre 1979.

*Le ministre des Transports,*

4199-o

DENIS DE BELLEVAL.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

**Circonscription électorale de Charlesbourg:**

Dans la municipalité de Charlesbourg, cité:

Une section de la rue Notre-Dame, vis-à-vis les lots 461 à 476 inclusivement de la concession sud-ouest du domaine Saint-Pierre et des lots 79 et 80 de la 8<sup>e</sup> concession, sur une longueur approximative de 1 943 mètres.

**Circonscription électorale de Gatineau:**

Dans la municipalité d'Aylmer, ville:

Le chemin Fraser situé entre la route 148 et le boulevard Lucerne, sur une longueur approximative de 1 284 mètres.

Dans la municipalité de Gracefield, village:

Le terre plein central à l'intersection des routes 105 et rue principale au nord de la municipalité, sur une longueur approximative de 65 mètres.

**Circonscription électorale de Montmorency:**

Dans la municipalité de Saint-Laurent, I.-O., paroisse:

La route du quai de la 368 au fleuve, vis-à-vis le lot 149, sur une longueur approximative de 70 mètres.

**Circonscription électorale de Papineau:**

Dans la municipalité de Gatineau, ville:

Le boulevard de la Gappe entre le boulevard Greber et la rue des Flandres, sur une longueur approximative de 1 600 mètres.

**Circonscription électorale de Portneuf:**

Dans la municipalité de Cap-Santé:

Une partie de l'ancienne route 2, vis-à-vis les lots 128, 129, 131, 132, 133, 134, 136, 137, 140, 141, 144, 145, 146, 147, 148, 150, 151, 152, 153, 154 et 155, sur une longueur approximative de 1 091 mètres.

Québec, le 9 novembre 1979.

*Le ministre des Transports,*

4199-o

DENIS DE BELLEVAL.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

**Circonscription électorale de Montmagny-L'Islet:**

Dans la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli,

Une partie de la route Caronette-Leclerc, vis-à-vis les lots 49 et 50, sur une longueur approximative de 143 mètres.

**Circonscription électorale de Saguenay:**

Dans la municipalité de Pointe-Lebel, village:

Une section du nouveau chemin Murray, dans le rang VI de l'ancien chemin Murray à la nouvelle route de Pointe-Lebel, vis-à-vis le lot 34, sur une longueur approximative de 427 mètres.

Une section du nouveau chemin Murray dans le rang VI de la nouvelle route de Pointe-Lebel à l'ancien chemin Murray, vis-à-vis les lots 33 et 34, sur une longueur approximative de 323 mètres.

Québec, le 9 novembre 1979.

*Le ministre des Transports,*

4199-o

DENIS DE BELLEVAL.

Les chemins ci-après désignés, ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale d'Abitibi-Est:

Dans la municipalité de Val-d'Or:

Une section de la Quatrième Avenue à partir de l'intersection avec la route 117 côté est jusqu'à l'intersection de la 117 côté ouest, sur une longueur approximative de 3 743 mètres.

Circonscription électorale de Montmorency:

Dans la municipalité de Beauport:

Une section du boulevard Raymond, vis-à-vis les lots 413, 425, 432, 897, 898, 899, 900, 901, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985 et 986, sur une longueur approximative de 3 047 mètres.

Circonscription électorale de Montmorency:

Dans la municipalité de Saint-Pierre, I.-O., paroisse.

Une partie de la route des Prêtres à partir de la route 368 en direction sud, vis-à-vis les lots 92 et 93, sur une longueur approximative de 152 mètres.

Québec, le 9 novembre 1979.

*Le ministre des Transports,*

4199-o

DENIS DE BELLEVAL.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Dubuc:

Dans la municipalité de Tadoussac, village:

Une section de l'ancienne route 138, à l'est de la nouvelle route, sur une longueur approximative de 954 mètres.

Circonscription électorale de Laviolette:

Dans la municipalité de Saint-Tite, paroisse:

L'ancienne route 159 soit les rues du Moulin, Notre-

Dame, Saint-Gabriel et de la Montagne entre la nouvelle route 159 et la route 153, sur une longueur approximative de 1 677 mètres.

Québec, le 9 novembre 1979.

*Le ministre des Transports,*

4199-o

DENIS DE BELLEVAL.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale de Dubuc:

Dans la municipalité du canton de Saint-Jean:

Une section désaffectée de la route 170, vis-à-vis le lot 33-A dans le rang I, sur une longueur approximative de 366 mètres.

Circonscription électorale de Richelieu:

Dans la municipalité de Saint-Pierre-de-Sorel:

Une section désaffectée de l'ancienne route 3 (132) vis-à-vis les lots P.-245 et P.-246, sur une longueur approximative de 259 mètres.

Circonscription électorale d'Arthabaska:

Dans la municipalité de Chester-Nord:

Une section désaffectée au nord de la route 263, vis-à-vis les lots 23, 24 et 25, sur une longueur approximative de 457 mètres.

Une section désaffectée au sud de la route 263, vis-à-vis les lots 24, 25, 26, 55A, 56 et 58, sur une longueur approximative de 358 mètres.

Une section désaffectée au sud de la route 263, vis-à-vis les lots 67, 68, 69 et 70, sur une longueur approximative de 396 mètres.

Québec, le 8 novembre 1979.

*Le ministre des Transports,*

4199-o

DENIS DE BELLEVAL.

## Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi sur les

### HOPITAL REINE ELIZABETH DE MONTREAL THE QUEEN ELIZABETH HOSPITAL OF MONTREAL

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a approuvé le règlement de «THE QUEEN ELIZABETH HOSPITAL OF MONTREAL» constitué par la Loi «4 Edward VII, cha-

pitre 96, changeant son nom en celui de «HOPITAL REINE ELIZABETH DE MONTREAL/THE QUEEN ELIZABETH HOSPITAL OF MONTREAL», et ce, en vertu de l'article 2 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations.

*Le directeur du Service des compagnies,*

4197-o

HUBERT GAUDRY.

1417-7356

## Proclamation(s)

[L.S.]

Gouvernement  
du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

### Proclamation

CONCERNANT l'établissement du Tribunal de la jeunesse pour le district judiciaire de Mingan

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une cour d'archives pour le district judiciaire de Mingan, désignée sous le nom de «Tribunal de la jeunesse du district judiciaire de Mingan», est établie.

#### RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de la Justice adoptée le 21 novembre 1979, par l'arrêté en conseil numéro 3152-79.

En vertu de l'article 109 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16), le gouvernement peut établir, par proclamation, pour tout district judiciaire, une cour d'archives désignée sous le nom de «Tribunal de la jeunesse».

Québec, le 21 novembre 1979.

*Le sous-procureur général adjoint,*  
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505

Folio: 97

4271-o

## Vente(s) par licitation

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Joliette

No 705-04-000 032-793

**J**EAN-PIERRE GAGNE, rembourseur, domicilié et résidant au 139, rue Saint-Joseph, à L'Assomption, district de Joliette, partie demanderesse, contre SYLVETTE PIMPARE, domiciliée et résidant au 2298, rue Frontenac, à Montréal, dit district, partie défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

«Un morceau de terrain situé en la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan, connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro sept cent dix-neuf (ptie 719) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan, étant borné comme suit: en front par un chemin semi-privé; en arrière par une partie du lot numéro 431 du cadastre de la paroisse de L'Épiphanie, appartenant déjà au présent acquéreur; des deux bouts par d'autres parties du même lot demeurant la propriété de la venderesse.

Cette partie de lot mesure cinquante-huit pieds (58') de largeur en front sur le chemin semi-privé, puis vingt et un

pieds (21') de profondeur à un bout et vingt-six pieds de profondeur de l'autre bout. Le tout mesures anglaises et sans garantie de mesures précises.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 18,75 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption au 300, rue Dorval, à L'Assomption, district de Joliette, le MERCREDI SEIZIEME jour de JANVIER 1980, à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Joliette, le 28 novembre 1979.

4209-o

## Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

### Abitibi

#### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District d'Abitibi  
No 605-02-000563-79  
S.-93

GUY POMERLEAU, électricien, faisant affaires sous les nom et raison sociale de GUY POMERLEAU ENRG., domicilié et résidant route Rurale no 1, rang 10, Figuery, à Amos, district d'Abitibi, demandeur, contre ROMUALD CHAVIGNY, majeur et usant de ses droits, domicilié et résidant au 201 sud, Principale, à Amos, district d'Abitibi, défendeur.

«Un emplacement de figure irrégulière, connu et désigné, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de La Motte, comme étant le lot numéro quatorze (14), subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-cinq (25), rang Deux (2), avec les bâtisses y construites, circonstances et dépendances, le tout appartenant au défendeur Romuald Chavigny.

Cet emplacement est borné vers le nord, par une partie non subdivisée du lot 25, vers l'est par une partie non subdivisée du lot 25 (chemin privé), vers le sud-est, par le lot 25-13, vers le sud, par les hautes eaux normales du lac Malartic et à l'ouest, par une partie non subdivisée du lot 25, mesurant deux cent cinquante pieds (250,0 pi, soit 76,20 m) dans sa ligne nord, soixante-deux pieds et cin-

quante-huit centièmes (62,58 pi, soit 19,07 m), dans sa ligne est, cent soixante-quatorze pieds (174,0 pi, soit 53,04 m), dans sa ligne sud-est, et quatre-vingt-quinze pieds (95,0 pi, soit 28,96 m) dans sa ligne ouest; contenant en superficie vingt mille huit cent vingt et un pieds carrés. Mesures anglaises (20 821 pi<sup>2</sup>, soit 1 934,33 m<sup>2</sup>).»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, est fixé à 22,50 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, au palais de justice, 891, 3<sup>e</sup> Rue ouest, à Amos, le JEUDI TRENTE ET UNIEME jour de JANVIER 1980, à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Amos, le 27 novembre 1979.

4241-0

### Beauce

#### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauce  
No 350-05-000377-79  
Shérif: 45-79

FORTIN, MORENCY ET ASSOCIES INC., corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 222, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Échemin, district de Beauce, demanderesse, contre LA COMPAGNIE D'AMENAGEMENT DU MONT ORIGINAL INC., corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires à Sainte-Germaine-du-Lac-Échemin, district de Beauce, défenderesse.

Un morceau de terre dans la municipalité de Sainte-Germaine, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre-vingt-un (ptie 81) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Cranbourne, division d'enregistrement de Dorchester, rang V, et borné au nord-ouest à la propriété d'Osila Vallières ou représentants (Jean-Marie Audet), au sud-est par la propriété de

The Shawinigan Water & Power ou représentants (Hydro-Québec), au nord-est à la propriété de Xavier Vachon ou représentant (La Cie D'Amo Inc.) et au sud-ouest à la propriété de Xavier Vallières ou représentants (Léonce Bélanger), tel que le tout se trouve actuellement, avec les servitudes actives et sujet aux servitudes passives, avec la bâtisse, à réserve du bois coupé devant être enlevé aussitôt que le chemin sera praticable ou carrossable (chemin public).

La mise à prix est fixée à la somme de 950 \$, soit 25%

de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Dorchester à Sainte-Hénédine, le QUINZE JANVIER 1980, à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*

ROGER LE HOUX.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Joseph, Beauce, le 3 décembre 1979. 4273-0

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Beauce

No 350-05-000409-79

C.P.B. 350-02-000806-78

Shérif: 41-79

**LAURENTIDE ACCEPTANCE CORPORATION LTD**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Vancouver et une succursale au 11400, 1<sup>re</sup> Avenue, Saint-Georges, comté et district de Beauce, demande, contre DONALD BRETON, résidant et domicilié à Saint-Côme, comté et district de Beauce, défendeur.

Une maison construite, avec dépendances et circonstances sur un certain emplacement de terrain situé dans la municipalité du village de Saint-Zacharie, Dorchester, faisant partie du lot numéro vingt-huit-B (ptie 28-B) et tous ses droits dans ledit emplacement, en mesures anglaises, mesurant environ soixante-dix pieds (70') de largeur sur cent cinq pieds (105') de profondeur du cadastre officiel fait pour le rang 5 de Metgermette-Nord.

Borné au nord-ouest au chemin public séparant les rangs 5 et 6; au sud-ouest le terrain de monsieur Roger Roy; au

fond au sud-est par le terrain de Philippe Maheux; au nord-est par le terrain de monsieur Robert Poirier ou représentants.

La mise à prix est fixée à la somme de 1 475 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Dorchester à Sainte-Hénédine, le QUINZIEME jour de JANVIER 1980, à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*

ROGER LE HOUX.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Joseph, Beauce, le 26 novembre 1979. 4214-0

## **Bedford**

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Bedford

No 455-05-000214-78

Shérif 74

**BANQUE CANADIENNE NATIONALE**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, QC., H2Y 2W3, partie demanderesse, contre JEAN-LUC BOUSQUET, résidant et domicilié au 65 nord, rue Saint-Charles, Granby, QC, et ANDRE LAMOUREUX, partie défenderesse.

«Un certain terrain de figure trapézoïdale, faisant partie

du lot numéro 5 de la subdivision du lot numéro 443 (ptie 443-5) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Granby décrit comme suit: commençant au coin sud-est dudit lot 443-5: de là, vers le nord, suivant la ligne ouest du lot 443-5, à une distance de 41 pieds et 25 centièmes de pied (41,25 pi, soit 12,57 m) un point appuie le point de départ: de là, vers le nord, suivant la ligne ouest du lot (443-5, une distance de 11 pieds et 33 centièmes

de pied (11,33 pi, soit 3,45 m): de là, vers l'est, parallèlement à la ligne sud dudit lot 443-5, une distance de 54 pieds et 25 centièmes de pied (54,25 pi, soit 5,54 m) jusqu'à un point de la ligne sud-ouest du numéro 443-5-1 (boul. Boivin): de là, vers le sud-est suivant la ligne sud-ouest du numéro 443-5-1, une distance de 23 pieds et 35 centièmes de pied (23,35 pi, soit 7,12 m) de là, vers l'ouest, parallèlement de la ligne sud du numéro 443-5 une distance de 74 pieds et 8 dixièmes de pied (74,8 soit 22,80 m).

Ce terrain contient une superficie de 731 pieds carrés (731 pi<sup>2</sup>, soit 67,91 m<sup>2</sup>).

Borné comme suit: vers le nord, par une autre partie du lot 443-5 vers le nord-est par le numéro 443-5-1 (boul. Boivin): dans le sud par une autre partie du lot 443-5:

vers l'ouest par la rue Saint-Charles»

La mise à prix est fixée à 3 767,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Shefford, à Waterloo, district de Bedford, le VINGT-NEUVIEME jour de JANVIER 1980, à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ME AIMÉ BEAUDRY.

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Granby, le 28 novembre 1979.

4254-o

## Gaspé

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Gaspé

No 110-05-000219-78

**AUDET & SUTTON AUTOMOBILES LTEE**, corps politique légalement constitué, ayant sa principale place d'affaires à Petit-Pabos, district de Gaspé, partie demanderesse, contre **DECOR B.C.R. INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Sainte-Adélaïde-de-Pabos, district de Gaspé, partie défenderesse.

«Un terrain de figure irrégulière situé à Sainte-Adélaïde-de-Pabos, connu et désigné comme étant une partie du lot quarante-trois subdivision deux du 1<sup>er</sup> Rang du cadastre officiel de la municipalité de Pabos, mesurant 40 pieds et 100 pieds vers le nord; 150 pieds et 134 pieds vers l'est; 242 pieds vers l'ouest; borné vers le nord par la route 132 ainsi qu'une autre partie du lot 43-2 (Bernard Poirier) vers l'est par une partie du lot 43-5 (Gérald Sutton); vers le sud par la mer et vers l'ouest par le lot 44-A-4

(Xavier Lelièvre).»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication est fixé au montant de 247,50 \$, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé, au palais de justice de Percé, le LUNDI VINGT ET UNIEME jour du mois de JANVIER 1980, à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
PIERRETTE B. CLOUTIER.

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Percé, le 28 novembre 1979.

4262-o

## Joliette

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 100-05-00 6373-797

**LAURENTIDE ACCEPTANCE CORP. LTD.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social et/ou sa place d'affaires au 118, boulevard Labelle, à Sainte-Rose, Laval, district de Montréal, partie demanderesse, contre **JEAN-JACQUES BRISEBOIS**, domicilié et rési-

dant au 2815, montée Saint-Calixte, B.P. 65, Saint-Calixte, district de Joliette, partie défenderesse, et **LE REGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

«Un emplacement situé à Saint-Calixte, comté de Mont-

calm, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro douze du Deuxième Rang (ptie no 12 R. 2) du canton de Kilkenny, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de partie dudit canton, mesurant soixante pieds (60') de largeur par deux cents pieds (200') de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins et borné comme suit:

1. En avant, à l'ouest, par le chemin public;
2. en arrière, à l'est par l'emplacement de Gonzague Brien ou représentants;
3. au nord par l'emplacement de G. Morison ou représentants;
4. du côté sud, par l'emplacement de Jean Marion, ou représentants. Avec maison y érigée, et tous les droits, circonstances et dépendances.»

#### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Joliette  
No 705-05-000 415-797

**M**ATERIAUX DE CONSTRUCTION LEBEAU INC., sis au 147, rue Notre-Dame, à Charlemagne, district de Joliette, partie demanderesse, contre CLAUDE POULIOT, domicilié et résidant au 153 nord, Point-du-Jour, à Lavaltrie, district de Joliette, partie défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot originaire cinq cent dix-huit, subdivision un (518-1) du cadastre de la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie, au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, tel que le tout se trouve présentement avec bâtisse portant le numéro civique 153 nord, rang Point-du-Jour, Lavaltrie.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 1 425 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm au 1532, rue Albert, à Sainte-Julienne, district de Joliette, le JEUDI DIX-SEPTIEME jour de JANVIER 1980, à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*

JEANNE MATTE.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Joliette, le 28 novembre 1979.

4200-o

#### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Joliette  
No 705-05-000 800-782

**R**EAL RIOPEL, gentilhomme, domicilié et résidant au 2240, rue des Îles, à Entrelacs, district de Joliette, partie demanderesse, contre LAURENT OUELLETTE, gentilhomme, domicilié et résidant au 401, rue des Mélézes, à Entrelacs, district de Joliette, partie défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

«Une partie du lot numéro cinquante-cinq (ptie 55) du Neuvième Rang du cadastre officiel du canton de Wexford, division d'enregistrement de Montcalm, mesurant

689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 12 350 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier au 180, rue Champlain, à Berthierville, district de Joliette, le MERCREDI VINGT-TROISIEME jour de JANVIER 1980, à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*

JEANNE MATTE.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Joliette, le 28 novembre 1979.

4201-o

cent vingt pieds de largeur en front par soixante-dix pieds de largeur en arrière, par une profondeur de cent pieds, mesures anglaises et plus ou moins, et borné en front par un chemin privé, en arrière par la propriété de Hector Lévesque, d'un côté par la propriété appartenant à Roger Daigle et de l'autre côté par la propriété de la Fabrique.

Un terrain faisant partie du lot numéro cinquante-cinq (ptie 55) du Neuvième Rang du cadastre officiel du canton de Wexford, division d'enregistrement de Montcalm, de forme irrégulière, mesurant cent soixante-quatorze pieds

en front (174') par quatre-vingt-quinze pieds (95') en arrière, et cent cinquante pieds (150') du côté le long du cordon, et soixante-quatorze pieds (74') de l'autre côté le long du droit de passage, le tout mesures anglaises et plus ou moins et borné en front par une partie du même lot étant déjà la propriété de Laurent Ouellette, en arrière par la propriété de Michel Besner, d'un côté par le cordon du Deuxième Rang, et de l'autre côté par un chemin de passage de vingt (20') pieds de largeur.

Avec un droit de passage pour communiquer du terrain au chemin public. Ce droit constituant une servitude réelle et perpétuelle en faveur du terrain ci-dessus contre le résidu dudit lot 55 restant au vendeur.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble.

Une autre partie dudit lot cinquante-cinq (ptie 55) susdit cadastre, mesurant cent pieds de largeur par cent pieds de profondeur (100' × 100'), mesures anglaises et plus ou moins et borné en front par le chemin, en arrière et d'un côté par la propriété de Hector Lévesque et de l'autre côté par la propriété de Laurent Ouellette.

Ce terrain est situé à cent vingt pieds en front (120') et soixante-dix pieds (70') à l'arrière de la ligne du Deuxième Rang.

Avec un droit de passage pour communiquer du terrain au chemin public. Ce droit constituant une servitude réelle et perpétuelle en faveur du terrain contre le résidu dudit lot 55 restant au vendeur.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes ci-attachées.

Avec une maison portant le numéro civique 401, rue des Mélézes, à Entrelacs.

Le tout avec bâtisse et dépendances y érigées.

A distraire:

Un terrain connu comme faisant partie du lot numéro cinquante-cinq (ptie 55) du Neuvième Rang du cadastre officiel du canton de Wexford, division d'enregistrement de Montcalm, mesurant soixante-dix pieds (70') tant en front qu'en arrière et cent soixante-quatorze pieds (174') du côté sud-est, et approximativement cent quatre-vingt-cinq pieds (185') et borné en front par un chemin privé, en arrière en direction sud-ouest par la propriété de Michel Besner, d'un côté en direction nord-ouest par la propriété de Laurent Ouellette et de l'autre côté en direction sud-est par un chemin privé.

Avec un droit de passage pour communiquer du terrain au chemin public. Ce droit constituant une servitude réelle et perpétuelle en faveur du terrain ci-dessus contre le résidu dudit lot 55 restant à Laurent Ouellette.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Cet immeuble porte le numéro civique 402, des Mélézes, à Entrelacs.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 7 950 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm au 1532, rue Albert, à Sainte-Julienne, district de Joliette, le LUNDI VINGT ET UNIEME jour de JANVIER 1980, à ONZE heures.

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Joliette, le 28 novembre 1979.

Le shérif adjoint,  
JEANNE MATTE.

4202-0

## Montréal

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Montréal  
No 500-02-020262-783

**S.** ALBERT CIE LTEE, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre 81786 CANADA LTD., corps politique légalement constitué, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Candiac, district de Montréal, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Rachel, au coin de la rue Iberville, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro quarante-deux de la subdivi-

vision officielle du lot originaire numéro un (1-42) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé de la Côte-de-la-Visitation, étant de figure irrégulière, et mesurant trente-neuf pieds et quatre-vingt-deux centièmes de pied (39,82') de largeur en front dans sa ligne sud-est, le long de la rue Rachel; cinquante-deux pieds (52') de largeur en arrière dans sa ligne nord-ouest; quatre-vingt-dix-neuf pieds et neuf dixièmes de pied (99,9') d'un côté dans sa ligne sud-ouest; quatre-vingt-quatre pieds et six dixièmes de pied (84,6') de l'autre côté dans sa ligne nord-est le long de la

rue Iberville; vingt pieds et soixante-quinze centièmes de pied (20,75') dans sa ligne est; le tout mesures anglaises et plus ou moins. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro 2495, rue Rachel, en la ville de Montréal. Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances sans exception ni réserve d'aucune sorte et avec et sujet à toutes servitudes notamment à une servitude de droit de vue sur et en faveur de la propriété ci-haut décrite et de la propriété adjacente du côté sud-ouest, créée aux termes de l'acte enregistré à Montréal, sous le numéro 2303725, et une servitude de droit de vue créée aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 2285368. Et inclus dans la présente vente: tout le mobilier appartenant au vendeur se trouvant présentement sur les

lieux vendus.»

La mise à prix est fixée à 78 300 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le VINGT-NEUVIEME jour de JANVIER 1980, à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 13 novembre 1979. 4215-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-005606-791

**BANQUE CANADIENNE NATIONALE**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, Montréal, demanderesse, contre RAYMOND-PAUL BRISEBOIS, adresse inconnue, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un immeuble ayant front sur la 67<sup>e</sup> Avenue, en la ville de Pointe-aux-Trembles, mesurant vingt-cinq pieds (25') de largeur sur cent quatorze pieds (114') de profondeur, et désigné comme étant une partie du lot deux cent dix-sept (ptie 217), au cadastre de la paroisse de Pointe-aux-Trembles division d'enregistrement de Montréal, le tout borné vers le sud-ouest par la 67<sup>e</sup> Avenue, à Pointe-aux-Trembles, étant le lot quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (217-499), au sud-est par la ruelle étant le lot cinq cent quatre de la subdivision du lot deux cent dix-sept (217-504), au nord-est par partie du lot deux cent vingt-deux (ptie

222) et au nord-ouest par une autre partie du lot deux cent dix-sept (ptie 217). Le tout avec bâtisses dessus construites portant les numéros 5 et 7 de la 67<sup>e</sup> Avenue, à Pointe-aux-Trembles.»

La mise à prix est fixée à 3 500 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, Saint-Antoine, ch. 10.56, le VINGT-QUATRIEME jour de JANVIER 1980, à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 30 octobre 1979. 4216-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-009223-767

**BANQUE CANADIENNE NATIONALE**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre PIERRE PAYETTE, domicilié et résidant au 1246, terrasse Beaujeu, cité de Longueuil, district de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la terrasse Beaujeu,

en la ville de Longueuil, province de Québec, composé comme suit, savoir:

a) Du lot numéro cent dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-dix-huit (78-117) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil:

b) Du lot numéro un de la resubdivision officielle du lot numéro cent dix-huit de la subdivision officielle du lot

originaire numéro soixante-dix-huit (78-118-1) audit cadastre officiel. Avec la maison y érigée portant le no 1246, terrasse Beaujeu, circonstances et dépendances.

Sujet à la servitude habituelle de droit de passage créée en faveur de la Commission Hydro-Québec *et al.*, tel qu'il appert à l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Chambly, sous le no 235217.»

La mise à prix est fixée à 12 375 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif

du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, Qué., le TRENTIEME jour de JANVIER 1980, à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 27 novembre 1979.

4217-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-005913-791

**L**A BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 276 ouest, Saint-Jacques, Montréal, demanderesse, contre GERARD LAVOIE, demeurant au 119, boulevard du Domaine Sainte-Thérèse, JACQUES PAYMENT, demeurant au 7968, 22<sup>e</sup> Avenue, ville Saint-Michel, Montréal, LES ENTREPRISES PORTBERT INC., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 224, Portland, ville Mont-Royal, district de Montréal, NORMAND BERTHIAUME, demeurant au 224, Portland, ville Mont-Royal et DAME CHRISTIANE BOURDEAU, demeurant au 10045, Waverley, Montréal, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles du défendeur Gérard Lavoie.

«Un emplacement ayant front à la rue Sainte-Catherine est, dans la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre (4-68) aux plan et livre de renvoi officiels du Village Incorporé d'Hochelaga et du lot numéro un de la resubdivision du lot numéro soixante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre (4-67-1) audit cadastre. Cet emplacement mesure dans sa totalité trente-neuf pieds (39') de largeur

par cent un pieds et six pouces (101'6") de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins. Avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 4425 est, rue Sainte-Catherine. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et notamment sujet à la servitude constituée aux termes de l'acte de vente enregistré à Montréal, sous le numéro 1394134. L'immeuble inclus tous les meubles meublants et effets mobiliers s'y trouvant présentement ainsi que ceux qui s'y trouveront à l'avenir et dans lesquels l'emprunteur et/ou détenteur subséquent a ou aura intérêt.»

La mise à prix est fixée à 38 750 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, Saint-Antoine, ch. 10.56, le VINGT-NEUVIEME jour de JANVIER 1980, à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 30 octobre 1979.

4219-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-009724-780

**L**A BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, corps politique et incorporé, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre LES PLACEMENTS

DUHAMEL (1967) LTEE, corps politique légalement constitué, ayant une place d'affaires au 250, boulevard Saint-Joseph, à Montréal, dit district, et RENE DUHAMEL, demeurant et résidant au 116, 60<sup>e</sup> Avenue, Saint-

Eustache, district de Terrebonne, et LES RESIDENCES SAVERDUN INC., corps politique légalement constitué, ayant une place d'affaires au 250, boulevard Saint-Joseph, Montréal, dit district, défendeurs, et LE REGISTREUR de Montréal, mis en cause.

«a) Un emplacement ayant front sur le boulevard Lasalle, à Verdun, connu comme étant la subdivision numéro quatre du lot originaire numéro quatre mille six cent soixante-neuf (4669-4) du cadastre de la paroisse de Montréal. Avec maison dessus construite et portant le numéro civique 4600, boulevard Lasalle, et autres bâtisses y érigées. A déduire cependant dudit emplacement une lisière de terre connue comme étant la partie sud-ouest dudit lot mesurant 2 pieds de largeur sur 141 pieds de profondeur, mesures anglaises d'après occupation actuelle, sans garantie de mesure quant à la profondeur, et bornée en front par le boulevard Lasalle, en arrière, par le terrain de la digue de la cité de Verdun, au sud-ouest, par le lot no 4669-3, dudit plan, laquelle lisière de terrain a été vendue à J.A. Grégoire par acte passé devant Me J.H.R. Messier, notaire et enregistré à Montréal, sous le no 440 521.

La mise à prix est fixée à 12 237,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

b) 1) La subdivision numéro trois du lot originaire numéro quatre mille six cent soixante-neuf (4669-3) dudit cadastre.

2) Une lisière de terre connue comme étant la partie sud-ouest du lot numéro quatre de la subdivision du lot numéro quatre mille six cent soixante-neuf (4669) ptie

S.-O. 4), dudit cadastre, mesurant 2 pieds de largeur par 141 pieds de profondeur, mesures anglaises, d'après l'occupation actuelle, sans garantie de mesure quant à la profondeur, bornée en front par le boulevard Lasalle; en arrière par le terrain de la digue de la cité de Verdun; au sud-ouest par le lot no 4669-3 dudit plan et au nord-est par le résidu dudit lot no 4669-4 dudit plan. Avec maison et autres bâtisses y érigées, portant les nos 4620-4622, boulevard Lasalle, Verdun.

La mise à prix est fixée à 6 662,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

c) Un immeuble portant le no 4630, boulevard Lasalle, Verdun, connu et désigné comme étant la subdivision numéro deux du lot originaire numéro quatre mille six cent soixante-neuf (4669-2) dudit cadastre.»

La mise à prix est fixée à 5 750 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le VINGT-DEUXIEME jour de JANVIER 1980, à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 7 novembre 1979.

4220-0

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-027399-789

COMPAGNIE MONTREAL TRUST, demanderesse, contre JORI INVESTMENTS INC., 455, rue Deslauriers, Montréal, et HENRY WEITZMAN, et ABE WEITZMAN, défendeurs, et LE REGISTREUR de Montréal, mis en cause.

«Un certain emplacement ayant front sur la rue Saint-Evariste, en la ville de Montréal, composé du lot numéro mille quatre cent trente de la subdivision officielle du lot originaire vingt-six (26-1430) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent. Avec un immeuble d'habitation de quatre étages portant le numéro 11565, rue Saint-Evariste, tous les droits y attachés et tous immeubles par destination. Sujet à une servitude de droit d'usage de la piscine et de la plage et aux amendements à cette servitude tels qu'enregistrés à Montréal, sous les numéros 201085, 2024038, 2029655, 2075273. Sujet à

une servitude en faveur de l'Hydro-Québec et de la compagnie Bell Téléphone créée en vertu d'un acte de servitude enregistré à Montréal, sous le numéro 2034616. Sujet à une servitude de passage à pied créée en vertu des actes enregistrés à Montréal, sous les numéros 2076030 et 2075273. Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, dépendances et appartenances, sans exception ni réserve, aucune. Sujet à une servitude de droit de stationnement créée dans un acte de servitude enregistré sous le no 2604651.»

La mise à prix est fixée à 165 462,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser, au shérif en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le

VINGT-CINQUIEME jour de JANVIER 1980, à ONZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 8 novembre 1979.

4221-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-027400-785

COMPAGNIE MONTREAL TRUST, demanderesse, contre JORI INVESTMENTS INC., 455, rue Deslauriers, Montréal, et HENRY WEITZMAN et ABE WEITZMAN, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un certain emplacement ayant front sur la rue Saint-Evariste, en la ville de Montréal, composé du lot numéro mille quatre cent trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire vingt-six (26-1432) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent. Avec un immeuble d'habitation de quatre étages portant le numéro 11585, rue Saint-Evariste, tous les droits y rattachés et tous immeubles par destination. Sujet à une servitude de droit d'usage de la piscine et de la plage et aux amendements à cette servitude tels qu'enregistrés à Montréal, sous les numéros 2010876, 2024038, 2029655, 2075273. Sujet à une servitude en faveur de l'Hydro-Québec et de la compagnie Bell Téléphone créée en vertu d'un acte de servitude enregistré à Montréal, sous le numéro 2034616. Sujet à une servitude de passage à pied créée en vertu des actes

enregistrés à Montréal, sous les numéros 2076030 et 2075273. Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, dépendances et appartenances, sans exception ni réserve, aucune. Sujet à une servitude de stationnement créée dans un acte de servitude enregistré sous le numéro 2604649. Sujet à une servitude de droit de vue créée dans un acte de servitude enregistré sous le numéro 2603113.»

La mise à prix est fixée à 165 900 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le VINGT-CINQUIEME jour de JANVIER 1980, à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 9 novembre 1979.

4222-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-027715-786

COMPAGNIE MONTREAL TRUST, demanderesse, contre JORI INVESTMENTS INC. 455, rue Deslauriers, Montréal, et HENRY WEITZMAN, et ABE WEITZMAN, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un certain emplacement ayant front sur la rue Saint-Evariste, en la ville de Montréal, composé du lot numéro mille quatre cent trente et un de la subdivision officielle du lot originaire vingt-six (26-1431) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent.

Avec un immeuble d'habitation de quatre étages portant le numéro 11575, rue Saint-Evariste. Sujet à une servitude de droit d'usage de la piscine et de la plage et aux amendements à cette servitude tels qu'enregistrés à Montréal, sous les numéros 2010876, 2024038, 2029655, 2075273. Sujet

à une servitude en faveur de l'Hydro-Québec et de la compagnie Bell Téléphone créée en vertu d'un acte de servitude enregistré à Montréal, sous le numéro 2034616. Sujet à une servitude de passage à pied créée en vertu des actes enregistrés à Montréal, sous les numéros 2076030 et 2075273. Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, dépendances et appartenances, sans exception ni réserve, aucune. Sujet à une servitude de droit de stationnement créée dans un acte de servitude enregistré sous le numéro 2604650. Sujet à une servitude de droit de vue créée dans un acte de servitude enregistré sous le numéro 2603113.»

La mise à prix est fixée à 163 962,50 \$ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du

district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le VINGT-CINQUIEME jour de JANVIER 1980, à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 9 novembre 1979.

4223-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-027716-784

COMPAGNIE MONTREAL TRUST, demanderesse, contre JORI INVESTMENTS INC., 455, rue Deslauriers, Montréal, et HENRY WEITZMAN, et ABE WEITZMAN, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un certain emplacement ayant front sur la rue St-Evariste, en la ville de Montréal, composé du lot numéro mille quatre cent vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire vingt-six (26-1429) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent; avec un immeuble d'habitation de quatre étages portant le numéro 11555, rue Saint-Evariste. Sujet à une servitude de droit d'usage de la piscine et de la plage et aux amendements à cette servitude tels qu'enregistrés à Montréal, sous les numéros 2010876, 2024038, 2029655, 2075273. Sujet à une servitude en faveur de l'Hydro-Québec et de la compagnie Bell Téléphone créée en vertu d'un acte de servitude enregistré à Montréal, sous le numéro 2034616. Sujet à une servitude de passage à pied créée en vertu des

actes enregistrés à Montréal, sous les numéros 2076030 et 2075273. Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, dépendances et appartenances, sans exception ni réserve aucune. Sujet à une servitude de droit de stationnement créée dans un acte de servitude enregistré sous le numéro 2604652.»

La mise à prix est fixée à 164 762,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le VINGT-CINQUIEME jour de JANVIER 1980, à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 8 novembre 1979.

4224-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-027714-789

COMPAGNIE MONTREAL TRUST, demanderesse, contre WEITZMAN CONSTRUCTION INC., JORI INVESTMENTS INC., et HENRI WEITZMAN et ABE WEITZMAN et DAME ETHEL MOGIL, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un certain emplacement ayant front sur la rue Saint-Evariste, en la ville de Montréal, composé du lot numéro mille quatre cent douze de la subdivision officielle du lot originaire vingt-six (26-1412) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent. Avec un immeuble d'habitation portant le numéro 11710, rue Saint-Evariste; Avec les servitudes en faveur de l'emplacement décrit ci-haut sur le lot numéro mille quatre cent onze de la subdivision officielle du lot originaire vingt-six (26-1411)

aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, pour utiliser ledit lot comme terrain de stationnement, terrain de jeux, piscine et accessoires; le tout créé en vertu d'un acte de servitude enregistré à Montréal, sous le numéro 1915476, et subséquentement mentionné et modifié dans des actes de servitude enregistrés audit bureau d'enregistrement sous les numéros 2010876, 2024038 et 2029655. Avec la servitude de passage en faveur de l'emplacement ci-haut décrit, sur partie des lots numéro mille quatre cent dix-neuf, mille quatre cent vingt et un, mille quatre cent quinze et mille quatre cent seize de la subdivision officielle du lot originaire vingt-six (26-ptie 1419, 26-ptie 1421, 26-ptie 1415, 26-ptie 1416), auxdits plan et livre de renvoi officiels; le tout créé en vertu d'un acte de servitude passé devant Melvyn D. Hodes, notaire, le 26 juin

1968, enregistré à Montréal, sous le numéro 2076030; sujet à des servitudes en faveur de l'Hydro-Québec et la compagnie Bell Téléphone du Canada créées en vertu d'un acte de servitude enregistré à Montréal, sous le numéro 2034616. Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, dépendances et appartenances, le tout sans exception ou réserve, aucune.»

La mise à prix est fixée à 135 162,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Montréal  
No 500-02-048617-778

**L**ORION COUVRE-PLANCHER INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 3631, boulevard Taschereau, à Saint-Hubert, district de Montréal, demanderesse, contre ANDRE GAGNON, résidant et domicilié au 4919, chemin de la Source, à Carignan, district de Montréal, défendeur, et C.A. MICHAUD, ayant une place d'affaires au 110 ouest, Crémazie, suite 320, dans les ville et district de Montréal, défendeur ès qualités, et LE REGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

«Le lot numéro deux cent cinquante et un (251) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly contenant cent trois pieds (103') de largeur en front et à l'arrière sur environ cent quatre-vingt-douze pieds (192') de profondeur, mesures anglaises et borné au nord-ouest par le chemin de la Source, au sud-est par partie dudit lot

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-003867-791

**M**ICHEL MELFI, JOS OLAIZOLA, demandeurs, contre LES HABITATIONS L'ANCRE BLEUE DU FLEUVE INC. et RAYMOND ROY, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur le boulevard Marie-Victorin, en la cité de Boucherville, province de Québec, connu et désigné comme étant les subdivisions numéros deux et trois du lot originaire numéro trois cent trente et un (331-2 et 331-3) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Famille de Boucherville, division d'enregistrement de Chambly. Et avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 386, dudit boulevard Marie-Victorin, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble,

du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, rue Saint-Antoine, ch. 10.56, le VINGT-CINQUIEME jour de JANVIER 1980, à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 9 novembre 1979. 4225-0

appartenant à monsieur Y. Turcotte, en arrière et de l'autre côté par le résidu dudit lot deux cent cinquante et un (251).»

La mise à prix est fixée à 9 742,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, Qué., le TRENTIEME jour de JANVIER 1980, à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 3 octobre 1979. 4226-0

sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à 14 950 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, Qué., le VINGT-CINQUIEME jour de JANVIER 1980, à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 23 novembre 1979. 4227-0

## Québec

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

No 200-05-01087-795

S.-5865

**B**ANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à Montréal et une place d'affaires au 380 est, boulevard Charest, Québec, demanderesse, contre FERNAND LEMELIN, 6, chemin des Pentés, Lac-Beauport, et VALOIS RIOUX, 8, Jardin Mérici, suite 1204, Québec, défendeurs.

«Un immeuble sis à Saint-Laurent, Ile-d'Orléans (Montmorency) avenue Royale, et comprenant;

Le lot de terre, de figure irrégulière, désigné sous le numéro vingt de la subdivision du numéro original cent quatre vingt-quinze (195-20) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Laurent, division d'enregistrement de l'Ile-d'Orléans.

Avec tous les bâtiments à y être érigés, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 50 400 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Laurent, Ile-d'Orléans, 1286, Royale, Saint-Laurent, Ile-d'Orléans, le TRENTE ET UNIEME jour de JANVIER 1980, à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Québec, le 15 décembre 1979.

4274-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe

No 750-05-000342-78

S-5885

**B**ANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE, corporation dûment constituée, ayant une place d'affaires au 1200, avenue McGill College, suite 610, ville et district de Montréal, demanderesse, contre BENOIT PELLETIER, résidant et domicilié au 42, de la Vigie, Lévis, district de Québec, défendeur, et LE REGISTREUR de la division d'enregistrement de Lévis, mis en cause.

«Lot 1285-29, cadastre quartier Notre-Dame, ville de Lévis; de figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 1285-23-2 (rue de la Vigie) vers le sud-est par le lot 1285-30, vers le sud-ouest par le lot 1285-9 et vers le nord-ouest par le lot 1285-28, mesurant dix-huit pieds et neuf dixièmes (18,9') et une corde de vingt-huit pieds et cinq dixièmes (28,5') au nord-est, cent cinq pieds (105') au sud-est, quatre-vingt-neuf pieds (89') au sud-ouest et

quatre-vingt-dix pieds (90') au nord-ouest, contenant en superficie six mille deux cent soixante-seize pieds carrés (6 276 pi<sup>2</sup>) avec bâtisse dessus érigée, portant le numéro civique 42, de la Vigie, Lévis.»

La mise à prix est fixée à 6 400 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada, Lévis, le TRENTIEME jour de JANVIER 1980, à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Québec, le 15 décembre 1979.

4275-o

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Québec  
 No 200-05-004206-798  
 S-5995

**GILLES GOULET**, comptable, domicilié au 62, de la rue du Golf, district de Québec, demandeur, contre **LA BRASSERIE MUSKA INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 9104, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Baupré, district de Québec, défenderesse, et **LE REGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Montmorency, mis en cause.

«Une partie du lot numéro deux-cent cinquante-quatre (254 partie) du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Anne-de-Baupré, division d'enregistrement de Montmorency, étant de figure irrégulière, borné au nord-est partie par l'élargissement du boulevard Sainte-Anne et partie par le lot 247 non subdivisé, au sud-est par la ligne de basse marée du fleuve Saint-Laurent, au sud-ouest partie par l'élargissement du boulevard Sainte-Anne, partie par le lot 258 non subdivisé, au nord-ouest par la limite sud-est de l'emprise du boulevard Sainte-Anne, mesurant ladite partie cent quatre-vingt-onze pieds et huit dixièmes (191,8') sur la ligne nord-ouest par toute la profondeur depuis le boulevard Sainte-Anne au nord, jusqu'à la ligne

de basse marée du fleuve Saint-Laurent au sud.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances sauf et à distraire de ladite parcelle de terrain la parcelle cédée au ministère des Transports aux termes d'un acte reçu devant Me Yvon Rousseau, notaire, le 28 mars 1979, et enregistré à Montmorency le 3 mai 1979, sous le numéro 77029.»

La mise à prix est fixée à 16 200 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 8032, avenue Royale, Château-Richer, le VINGT-HUITIEME jour de JANVIER 1980, à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
**RÉAL CAMPEAU.**

Bureau du shérif  
 Cour supérieure

Québec, le 15 décembre 1979.

4276-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
 Cour supérieure — District de Québec  
 No 200-05-004373-796  
 S.-5942

**CITE DE LORETTEVILLE**, 305, rue Racine, Loretteville, demanderesse, contre **LES IMMEUBLES CANTON LTEE**, 3135, chemin Saint-Louis, Sainte-Foy, défenderesse.

«La redivision deux de la redivision deux de la redivision cinquante-huit de la subdivision treize du lot originaire six cent trente-six (636-13-58-2-2) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette.

La redivision deux de la redivision un de la redivision cinquante-neuf de la subdivision treize du lot originaire six cent trente-six (636-13-59-1-2) dudit cadastre officiel.

La redivision cent vingt-cinq de la subdivision treize du lot originaire six cent trente-six (636-13-125) dudit cadastre.»

La mise à prix est fixée à 490 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

«La redivision cent trente et un de la subdivision treize du lot originaire six cent trente-six (636-13-131) dudit cadastre.

La redivision neuf de la subdivision trois du lot originaire six cent quarante-huit (648-3-9) dudit cadastre.»

La mise à prix est fixée à 10 178,75 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

«Parties de la subdivision treize du lot originaire six cent trente-six (636-13-P.) et de la subdivision trois du lot originaire six cent quarante-huit (648-3-P.) dudit cadastre, formant une parcelle de terrain décrite comme suit:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est, l'est et le sud-est par le lot 648-3-2 (rue), vers le sud-est par le lot 636-13-53 (rue), vers le sud-ouest par le lot 636-13-58-1, vers le nord-ouest par le lot 636-13 (N.-S.) mesurant cent cinq pieds et deux dixièmes (105,2') au nord-est, trente et un pieds et quatre dixièmes (31,4') le long d'une courbe de vingt pieds (20') de rayon à l'est, quatre cent soixante-quatre pieds et un dixième (464,1') au sud-est, cent trente et un pieds et six dixièmes (131,6') au sud-ouest, cinq cent trente pieds (530') au nord-ouest, contenant en super-

fie soixante-trois mille cinq cent trente-neuf pieds carrés (63 539 pi<sup>2</sup>) mesures anglaises.»

La mise à prix est fixée à 12 957,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

«Parties de la subdivision treize du lot originaire six cent trente-six (636-13-P.) et de la subdivision trois du lot originaire six cent quarante-huit (648-3-P.) dudit cadastre, formant une parcelle de terrain décrite comme suit:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par les lots 648-3-7-2 et 648-3-8-1, vers le sud-est par le lot 648-3-3 (rue) vers le sud-est, le sud et le sud-ouest, l'ouest et le nord-ouest par le lot 636-13-53 (rue), vers le nord-ouest par le lot 648-3-2 (rue), mesurant cent dix pieds et quatre dixièmes (110,4') et cent dix-sept pieds et huit dixièmes (117,8') au nord-est, cent trente et un pieds et neuf dixièmes (131,9') et quatre cent trente pieds (430') au sud-est, trente et un pieds et quatre dixièmes (31,4') le long d'une courbe de vingt pieds (20') de rayon au sud, cent quatre-

vingt-dix pieds (190') au sud-ouest, trente et un pieds et quatre dixièmes (31,4') le long d'une courbe de vingt pieds (20') de rayon à l'ouest, quatre cent soixante-quatre pieds et un dixième (464,1') et quarante-quatre pieds et sept dixièmes (44,7') le long d'une courbe de quatre-vingts pieds (80') de rayon au nord-ouest; contenant en superficie cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-dix-neuf pieds carrés (129 579 pi<sup>2</sup>) mesures anglaises.»

La mise à prix est fixée à 6 353,75 \$, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le TRENTIEME jour de JANVIER 1980, à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Québec, le 15 décembre 1979.

4277-o

## Rimouski

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Rimouski

No 100-05-000183-77-9

**K**ENDO CREDIT UNION LTD, corps politique légalement constitué, ayant sa principale place d'affaires au 510, 9<sup>e</sup> Rue nord, Kenora, Ontario, demanderesse, contre GHISLAIN THERRIault, Sainte-Marguerite-Marie, lot 44 partie Ock, chemin Kent ouest, canton de Casupscull, défendeur.

Un terrain ou remplacement situé dans la paroisse de Sainte-Marguerite-Marie, faisant partie et à distraire du lot cadastral quarante-quatre (ptie 44) du rang Ouest, chemin Kempt, du canton de Casupscull, ayant et mesurant 224 pieds de front ou de largeur le long du chemin Kempt ou route Causapscal — Sainte-Marguerite-Marie à partir d'un point à 221 pieds du lot 45 en courant vers le sud-est de même longueur à l'autre extrémité et mesurant en profondeur 138 pieds de son côté nord-ouest et 129 pieds de son côté sud-est, le tout mesures anglaises, et tel qu'il se trouve actuellement clôturé et borné comme suit: vers le nord-

ouest par la route Causapscal — Sainte-Marguerite-Marie (chemin Kempt) sur laquelle il fait front vers le nord-ouest, vers le sud et le sud-est par le résidu dudit lot 44, appartenant au vendeur (Gaétan Therriault), avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 130 \$ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Matapédia, au 29, boulevard Saint-Benoit, à Amqui, province de Québec, le VINGT-CINQUIEME jour de JANVIER 1980, à QUINZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ROGER BERNATCHEZ.

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Rimouski, le 28 novembre 1979.

4203-o

## Saint-François

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-François

No 450-05-000234-79

**G**ANTERIE AUCLAIR INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 35, rue Saint-Amand, Loretteville, district de Québec, G2A 2K8, partie demanderesse, contre ADALBERT LEITNER, faisant affaires sous les nom et raison sociale de Leitner Ski Mfg And Import Regd., 87 nord, Wellington, Sherbrooke, district de Saint-François, J1H 1A9, partie défenderesse.

«Un certain immeuble mesurant environ cent acres (100 ac) et plus ou moins, mieux connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du canton de Eaton, dans le Sixième Rang (rg VI) comme étant les lots numéros seize «E», seize «G» et dix-sept «C» (16 «E», 16 «G» et 17 «C»). Avec les bâtisses construites dessus, circonstances et dépendances. Sauf et excepté:

1. Une source d'eau avec les quinze pieds carrés de terrain vendu auparavant à Oscar Statton par acte enregistré à Cookshire, sous le numéro 31287 sur le lot numéro seize «E» (ptie 16 «E»).

2. Partie du lot numéro seize «E» (ptie 16 «E») vendu au ministère de la Voirie aux termes d'un acte enregistré à Cookshire, sous le numéro 89076;

3. Partie du lot numéro seize «E» (ptie 16 «E») vendu à Eaton Regular Baptist Church aux termes d'un acte enregistré à Cookshire, sous le numéro 93108;

4. Partie du lot numéro seize «E» (ptie 16 «E») qui a été réservé par monsieur Odell Winslow aux termes d'un acte de vente enregistré à Cookshire, sous le numéro 93613. Sujet à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, pouvant affecter ledit immeuble.»

Le montant que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre dudit shérif, est fixé à 2 250 \$, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Compton, à Cookshire, QC, le MERCREDI SEIZIEME jour de JANVIER 1980, à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*

JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif

Palais de justice

Sherbrooke, le 30 novembre 1979.

4242-0

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-François

No 450-05-000432-79

**D**ENIS PLANTE, domicilié et résidant au R.R. 2, Windsor, district de Saint-François, partie demanderesse, contre ALBERT LEPINE et DIANE GARAND, tous deux domiciliés et résidant au 1980, Chagnon, app. 305, à Sherbrooke, district de Saint-François, partie défenderesse, et LE REGISTREUR de la division d'enregistrement de Richmond, mis en cause.

«Un certain terrain ou emplacement sis et situé en la municipalité du village de Saint-François-Xavier-de-Brompton, comté de Richmond, mesurant approximativement soixante-seize pieds (76') de largeur par une profondeur de cent onze pieds (111') sur la ligne de division entre les propriétés de Paul Simard ou représentants et celle présentement décrite, et cent dix-sept pieds (117') de profondeur sur l'autre côté, cet emplacement étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Brompton, dans le Quatrième Rang (rg IV), comme étant décrite comme suit:

a) Le lot numéro dix «C» (10C);

b) Une lisière de quinze pieds de largeur, faisant partie des lots dix «D» et dix «A» (pties 10D et 10A), bornée en front, par le chemin public; sur un côté, par le lot 10C; l'autre côté par la propriété d'Adolphe Couture ou représentants; et en arrière, par le résidu dudit lot 10A appartenant à dame Blanche Therrien-Simard ou représentants;

c) Une lisière de terrain mesurant onze pieds (11') faisant partie des lots dix «D» et dix «A» (pties 10D et 10A) de largeur; bornée en front, par le chemin public; sur un côté par la propriété de Paul Simard ou représentants; sur l'autre côté, par le lot 10C, et en arrière, par le résidu de la propriété de Dame Blanche Therrien-Simard ou représentants;

d) Une lisière de terrain faisant partie du lot numéro dix «A» (ptie 10A), mesurant onze pieds (11') de profondeur sur un côté, le long de la ligne de division des propriétés de Paul Simard ou représentants, dix-sept pieds (17') de

profondeur sur l'autre côté, et soixante-seize pieds (76') de largeur. Avec maison dessus construite, circonstances et dépendances.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre dudit shérif, est fixé à 1 940 \$, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Rich-

mond, 746 nord, rue Principale, Richmond, Qué., le MARDI, QUINZIEME jour de JANVIER 1980, à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN-GUY BISSON.

Bureau du shérif  
Palais de justice

Sherbrooke, le 29 novembre 1979.

4204-o

## Terrebonne

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-000718-795

**B**ANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, Qué., H2Y 2W3, partie demanderesse, contre ANDRE PICARD, résidant et domicilié au 1147, Carignan-Boisbriand, Qué., J7G 2M8, partie défenderesse.

Un emplacement situé à Oka, connu et désigné comme étant composé du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent soixante-dix-neuf (179-1) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de L'Annonciation (Oka).

Avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro 1373, chemin Oka, à Oka, et avec circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part du débiteur, avec toutes les ser-

vitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

La mise à prix est fixée à 3 367,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, à Saint-Eustache, Qué., le DIX-HUITIEME jour de JANVIER 1980, à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ANDRÉ DION, *avocat.*

Bureau du shérif  
Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 23 novembre 1979.

4205-o

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Terrebonne

No 700-02-002848-787

et bref noté no 700-02-001273-789

**E**XCAVATION MERCIER & FILION INC., corporation légalement constituée, née de la fusion de Mercier Excavation et de Filion & Frères, ayant une place d'affaires au 800, boulevard Lajeunesse, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre RODRIGUE FRANCOIS BISSONNETTE, faisant affaires sous le nom de «Construction Bisco», au 59, 115<sup>e</sup> Avenue, Saint-Hippolyte, district de Terrebonne, partie défenderesse, et bref noté: 700-02-001273-789; PORTES MIRABEL INC., contre RODRIGUE BISSONNETTE.

Un lot de terre connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro vingt-neuf A (ptie no 29A) dans

le huitième Rang du canton de Kilkeny, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hippolyte. Mesurant cent pieds (100') de largeur sur une profondeur de cinquante pieds (50').

Borné comme suit: en front, à l'est par la 115<sup>e</sup> Avenue; d'un côté au sud par partie du lot no 29A, appartenant à monsieur Ouimet ou représentants; de l'autre côté au nord par partie dudit lot appartenant à monsieur Hollis ou représentants et en arrière à l'ouest par partie dudit lot appartenant à Anthime Sigouin ou représentants.

Avec maison y érigée, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 59, 115<sup>e</sup> Avenue nord, Lac-

Connelly, St-Hippolyte.

La mise à prix est fixée à 2 360 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de

Terrebonne situé au 85 ouest, de Martigny, chambre 1.03, Saint-Jérôme, Qué., le SEIZIEME jour de JANVIER 1980, à DIX heures.

Bureau du shérif  
Cour provinciale  
Saint-Jérôme, le 23 novembre 1979.

*Le shérif adjoint,*  
ANDRÉ DION, *avocat.*

4206-0

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-001517-794

**F**IDUCIAIRES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL LIMITEE, corps politique dûment constitué, ayant sa place d'affaires au 1253, avenue McGill College, suite 980, en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre SIDNEY SPINNER, résidant et domicilié au 847, MacEachran, Outremont, district de Montréal, et JEAN DUCLOS, résidant et domicilié au 2, 69<sup>e</sup> Avenue, Chomedey, Laval, district de Montréal, et MARIE BEAUDRY, épouse de Jean Duclos, résidant au 2, 69<sup>e</sup> Avenue, Chomedey, Laval, district de Montréal, partie défenderesse.

Un immeuble situé sur la 38<sup>e</sup> Avenue, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, comté de Deux-Montagnes, connu et désigné comme étant composé du lot numéro cent cinquante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-cinq (155-152) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache.

Avec une maison dessus construite portant le numéro civique 127, de la 38<sup>e</sup> Avenue.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les

servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble, et spécialement la servitude active de droit de vue en faveur de l'immeuble susdécrit créée dans l'acte reçu par le notaire Louis Lefebvre, le huit décembre mil neuf cent soixante-quinze et enregistré au bureau d'enregistrement de Deux-Montagnes, sous le numéro 169897.

La mise à prix est fixée à 3 420 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, à Saint-Eustache, Qué., le DIX-HUITIEME jour de JANVIER 1980, à QUINZE heures.

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Jérôme, le 23 novembre 1979.

*Le shérif adjoint,*  
ANDRÉ DION, *avocat.*

4207-0

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Terrebonne  
No 715-02-000163-799

**D**AAME CELINE PICHE, infirmière, épouse séparée de biens de Laurent Paquette, résidant et domiciliée au 46, rue Albert à Sainte-Agathe-des-Monts, dans les comté et district de Terrebonne, et DANIEL PICHE, musicien, résidant au 350, rue Prince-Arthur, dans la ville et le district de Montréal, et DAME SUZANNE PICHE, secrétaire, épouse séparée de biens de François Gohier, résidant et domiciliée à rue Caunaught, dans la ville et le district de Montréal, et BENOIT PICHE, étudiant, résidant et domicilié au 102, rue Saint-Antoine, dans la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, et les comté et district de Terrebonne, et ROBERT PICHE, artiste, résidant et domicilié au 64, rue Major, dans la ville de Sainte-Agathe-

des-Monts, dans les comté et district de Terrebonne, et CLAUDE PICHE, courtier d'assurances, résidant et domicilié au 102, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, dans les comté et district de Terrebonne, et LOUISE PICHE, fille majeure et usant de ses droits des mêmes lieux, et LAURENT PAQUETTE, homme d'affaires, résidant et domicilié au 46, rue Albert, dans la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, dans les comté et district de Terrebonne, partie défenderesse, contre PLACEMENTS RELAM LTEE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 15, rue Notre-Dame, à Repentigny, dans le district de Joliette, partie défenderesse.

1. Un emplacement situé dans le Dixième Rang du

canton de Morin, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle, sous le numéro quinze (ptie 15), mesurant quarante-quatre pieds (44') de largeur à son bout nord-est près du lac Raymond, et cinquante-deux pieds (52') de largeur à son bout sud-ouest, sur deux cent trente-cinq pieds (235') de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: au nord-est par le lac Raymond, au sud-ouest par un chemin privé; au sud-est par une partie du même lot quinze appartenant à monsieur Cooper ou représentants et au nord-ouest par une autre partie du même lot quinze appartenant à monsieur Lalonde ou représentants.

2. Un emplacement de forme triangulaire situé dans le Dixième Rang du canton de Morin, figurant au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle, sous le numéro huit des subdivisions officielles du lot originaire numéro quinze (15-8);

3. Toute la partie des lots quinze et seize A, du Dixième Rang du canton de Morin, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle, qui est bornée au nord-est par le lot seize B; au sud-ouest par la limite sud-ouest desdits lots quinze et seize A; au sud-est par la partie dudit lot quinze appartenant à Aimé Viau ou représentants et au nord-est par les emplacements appartenant à Hôtel Panorama, madame Henri Lalonde, G.W. Flemming, Roger Viau, Léo Viau (ce dernier emplacement comprenant la partie acquise par Léo Viau de Louise Ouellette-Viau) et

par la route 117.

À distraire cependant du terrain en troisième lieu décrit, la partie appartenant à William Campbell, laquelle mesure cent pieds (100') de largeur sur cent vingt-cinq pieds (125') de profondeur et est située à vingt-quatre pieds (24') au sud-ouest du terrain de monsieur Flemming.

À distraire également la partie du lot quinze vendue à Marcel Viau le vingt et un juin mil neuf cent soixante et onze et montré sur un plan préparé par Jacques Poulin, arpenteur-géomètre portant le numéro 82-56 de ses plans.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées à cet immeuble.

La mise à prix est fixée à 3 525 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc, au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, situé au 85 ouest, rue de Martigny, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, Qué., le SEIZIEME jour de JANVIER 1980, à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ANDRÉ DION, *avocat.*

Bureau du shérif  
Cour provinciale

Saint-Jérôme, le 26 novembre 1979.

4208-o

## Vente(s) pour taxes

### Ville de l'Île-Perrot

Avis est, par la présente, donné que le Conseil municipal, par une résolution en date du 26 novembre 1979, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi sur les cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes dus, avec intérêts et frais et qu'en conséquence lesdits immeubles seront vendus à l'enchère publique, dans la salle du Conseil de la ville de l'Île-Perrot, 110, boulevard Perrot, ville de l'Île-Perrot, le HUITIEME jour de JANVIER 1980, à DIX heures.

Toutefois, seront exclus de la vente les immeubles pour lesquels les taxes municipales et/ou scolaires, tant générales que spéciales auront été payées avant le moment de la vente.

Les immeubles ci-après décrits, qui sont tous du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot dans les limites de la ville de l'Île-Perrot, seront vendus, sujets au droit de retrait d'un an.

Ils seront vendus, s'il y a lieu, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, sujets à tous les droits acquis de la ville de l'Île-Perrot et à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix de l'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale.

La Commission municipale du Québec a, le 6 septembre 1979, autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles.

Que les lots ci-après décrits sont du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot dans les limites de la ville de l'Île-Perrot.

Rôle	Nom et adresse	Description
25-11 7-69	Adam, Joseph ..... Bouchard, Pierre ..... 22, 6 <sup>e</sup> Avenue, ville de l'Île-Perrot	219-277 207-19-20-P.21-P.22
De cette partie des deux lots de terre portant le numéro vingt et un et vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent sept (207-21 et 22) au cadastre officiel susdit, laquelle partie desdits lots se trouve comprise ou renfermée d'un côté vers le nord-est par ledit lot numéro 207-20, d'un côté vers le sud-ouest par ladite rue ou chemin de la ville de l'Île-Perrot, et d'un troisième côté vers le nord-ouest par le lot numéro 177 et par une partie du lot 176 de ladite subdivision; ladite partie de lots ayant ainsi la forme d'un triangle rectangle dont le grand côté oblique est formé par ladite rue ou chemin dont l'autre côté est borné par ledit lot numéro 207-20 et dont la base est bornée par ledit lot numéro 207-177 et par partie dudit lot numéro 207-176. Superficie totale: 7 059 pieds carrés.		
41-55	Cooper, Huntley, Norman, Philip .....	203-P.13
Un emplacement situé dans la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, étant une partie du lot numéro treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trois (203-P.13) du plan et livre de renvoi officiels de ladite paroisse, en front du lot numéro 203-16 et prolongeant la ligne dudit lot numéro 203-16 jusqu'aux lots numéros 203-12, 21 et 22 et borné comme suit: en front par ledit lot 203-16, en arrière par les parties desdits lots 203-12, 21 et 22 et des deux côtés par le résidu du lot numéro 203-13. Superficie: 1 550 pieds carrés.		
26-50	Foxwell Homes Inc. .... Box 327, Lancaster, Ont.	220-P.173-174-P.175
220-P.173: Cet emplacement est borné comme suit: vers le nord-ouest, par une partie du lot 220-176, vers le nord-est, par le résidu du lot 220-173, vers le sud-est, par une partie du lot originaire 222 et vers le sud-ouest, par le lot 220-174. Superficie: 2 300 pieds carrés.		
220-P.175: Cet emplacement est borné vers le nord-ouest, par une partie du lot 220-176, vers le nord-est, par le lot 220-174, vers le sud-est, par une partie du lot 222 et vers le sud-ouest, par le boulevard Don-Quichotte. Superficie: 3 668 pieds carrés.		
La superficie totale des lots 220-P.173, 220-174 et 220-P.175 est de 17 468 pieds carrés.		
54-29	Foxwell Homes Inc. .... Box 327, Lancaster, Ont.	P.220
Cet emplacement est borné comme suit: vers le nord-est, par le boulevard Don-Quichotte, vers le sud-est, par une rue projetée étant une partie du lot originaire 220, vers le sud-ouest, par une partie du lot originaire 220 et vers le nord-ouest, par une partie du lot originaire 77. Superficie: 30 125 pieds carrés.		
64-15	Keefe, Ernest ..... 40, rue Des Vignes, ville de l'Île-Perrot	229-18
42-54	Lavigne, Armand ..... 1019, rue Sherbrooke, Lachine	P.187
Un terrain vacant situé en la ville de l'Île-Perrot, comté de Vaudreuil, connu comme faisant partie du lot numéro cent quatre-vingt-sept (P.187) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, mesurant cent pieds de largeur en front par quatre-vingt-dix pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, borné en front, par une rue (projetée), en arrière, par terrain de la Corporation de Garantie de Titres et de Fiducie du Canada ou représentants et des deux autres côtés par résidu dudit numéro 187. La ligne ouest du terrain est située à quatre arpents et demi du chemin public ou route Montréal-Ottawa. Superficie: 9 000 pieds carrés.		
45-3-10	Succession Donat Leduc ..... Rue Thérèse, ville de l'Île-Perrot	223-7-221-P.1
221-P.1: Cet emplacement est borné au nord, par la rivière Ottawa, au sud, par la rue Thérèse, à l'est, par le lot 223-7 et à l'ouest, par le résidu du lot 221, ayant une superficie de 588 pieds carrés.		
42-96	Montpetit, Gérard ..... 165, place Lilac, Pincourt	P.207
Un emplacement situé en la ville de l'Île-Perrot, comté de Vaudreuil, faisant partie du lot originaire numéro deux cent sept (P.207) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, mesurant cinquante pieds de largeur, mesures anglaises, plus ou moins, par toute la profondeur qu'il y a de l'ancienne route Toronto-Montréal qui le borne en front au terrain de Napoléon Montpetit ou représentants, qui le borne en profondeur, tenant d'un côté à une partie dudit lot numéro 207 appartenant à madame Annette Labrosse et de l'autre côté à une autre partie du même lot appartenant à Philippe Brunet ou représentants. Superficie: 12 600 pieds carrés.		
27-59-20	Notebaert, Gérard-Paul ..... 336, 25 <sup>e</sup> Avenue, ville de l'Île-Perrot	222-50
25-77	Pilon, Paul ..... 432, 23 <sup>e</sup> Avenue, ville de l'Île-Perrot	219-398
23-85	Trafalgar Homes Corporation ..... 2804, Le Cartier, 1115 ouest, rue Sherbrooke Montréal 110	219-324-325

Rôle	Nom et adresse	Description
23-30	Trafalgar Homes Corporation 2804, Le Cartier, 115 ouest, rue Sherbrooke Montréal 110	219-314-P.219
	P.219: Laquelle partie est bornée comme suit, savoir: au nord-est, par une autre partie dudit lot originaire numéro deux cent dix-neuf, au nord-ouest, par les lots 219-133 à 219-169 inclusivement et 219-303 à 219-314 inclusivement et par une autre partie non subdivisée dudit lot originaire numéro deux cent dix-neuf, au sud-ouest, par une autre partie dudit lot originaire numéro deux cent dix-neuf et au sud-est, par les lots 219-264 à 219-272 et les lots 219-353 à 219-364 inclusivement.	
	La ligne nord-est de la partie présentement décrite se trouve être le prolongement de la ligne de division entre les lots 219-263 et 264 ainsi que le prolongement des lignes de division des lots 219-132 et 219-133.	
	A distraire les parties vendues aux propriétaires avec les actes enregistrés à Vaudreuil: Edward Hogue: 124379, Raoul Perron: 124383, Ronald Ruest: 124377, Ovila Perron: 124376, Guy Haineault: 124378, John Kelly: 127838, Pierre Vallée: 128055, Albert Rose: 127840, Gérard Deschamps: 127839, Jean-Paul Bissonnette: 127842, Gérard Dupelle: 127841.	
23-7	Trafalgar Homes Corporation 2804, Le Cartier, 1115 ouest, rue Sherbrooke Montréal 110	219-129-130
47-2	Trafalgar Homes Corporation 2804, Le Cartier, 1115 ouest, rue Sherbrooke Montréal 110	219-443
54-30	Williams, Walter J. Box 327, Lancaster, Ont.	P.220-P.222
	P.220: Un emplacement borné vers le nord-est, par les lots 220-170, 220-176 et 220-175; vers le sud-est, par une partie non subdivisée du lot 222, ci-après décrit, et vers l'ouest, par le lot 77, tous aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot. Superficie: 4,9 arpents.	
	P.222: Un emplacement borné vers le nord-est, par une autre partie non subdivisée du lot 222, vers le sud-est, par le lot 224, vers l'ouest, par le lot 77, vers le nord-ouest, par une partie non subdivisée du lot 220 et les lots 220-175, 220-174, 220-173, 220-172 et 220-171. Tous aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot. Superficie: 11,617 arpents.	
54-11	Williams, Walter J. Box 327, Lancaster, Ont.	P.222
	Un emplacement borné comme suit: vers le nord-est, par une autre partie non subdivisée du lot 222, vers le sud-est, par le lot 224, vers l'ouest, par le lot 77, vers le nord-ouest, par une partie non subdivisée du lot 220 et les lots 220-175, 220-174, 220-173, 220-172 et 220-171, le tout selon les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot. Superficie de 65 400 pieds carrés.	
26-49	Williams, Walter J. Box 327, Lancaster, Ont.	220-P.173
	Cet emplacement est borné comme suit: au nord, par le résidu du lot 220-173, au sud, par le résidu du lot 220-173, à l'est, par une partie du lot 222 et à l'ouest, par la 24 <sup>e</sup> Avenue, ayant une superficie de 5 750 pieds carrés.	
41-78	Moreau, Ronald 5897, avenue Centennial, app. 34 Côte-St-Luc	P.210
	Un immeuble sis et situé à l'Île-Perrot, ayant front à la montée Sagala, connu et désigné comme étant le lot de terre numéro deux cent dix (210) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, comté de Vaudreuil, d'une superficie de 55 940 pieds carrés.	
	Avec toutes bâtisses y-dessus érigées et notamment la maison portant le numéro civique 232, de la Montée Sagala.	
	A distraire toutefois la partie dudit lot vendue à Les Entreprises Vaudreuil-Soulanges Limitée suivant acte de vente passé devant M <sup>e</sup> Robert Girouard, notaire, le deux juillet mil neuf cent soixante-trois et dont copie fut enregistrée à Vaudreuil sous le numéro 96,017.	
	A distraire également de l'emplacement, un emplacement ayant front à la montée Sagala, mesurant quatre-vingt-douze pieds de largeur sur toute la profondeur existant entre la montée Sagala et la rivière Outaouais, et bornée en front par la montée Sagala, en arrière par la rivière Outaouais, d'un côté par la propriété de madame Fréchette ou représentantes et de l'autre côté par le résidu de la propriété présentement vendue. Avec la maison dessus érigée, portant le numéro civique 229, de la montée Sagala et dépendances.	
41-27	Moreau, Ronald 5897, avenue Centennial, app. 34 Côte-St-Luc	P.210
	Un immeuble sis et situé à l'Île-Perrot, ayant front à la montée Sagala, connu et désigné comme étant le lot de terre numéro deux cent dix (210) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Jeanne de l'Île-Perrot, comté de Vaudreuil, d'une superficie de 13 770 pieds carrés.	
	A distraire toutefois la partie dudit lot vendue à Les Entreprises Vaudreuil-Soulanges Limitée suivant acte de vente passé devant M <sup>e</sup> Robert Girouard, notaire, le deux juillet mil neuf cent soixante-trois et dont copie fut enregistrée à Vaudreuil sous le numéro 96017.	
	A distraire également de l'emplacement, un emplacement ayant front à la montée Sagala, mesurant quatre-vingt-douze pieds de largeur sur toute la profondeur existant entre la montée Sagala et la rivière Outaouais, et bornée en front par la montée Sagala,	

en arrière par la rivière Outaouais, d'un côté par la propriété de madame Fréchette ou représentantes et de l'autre côté par le résidu de la propriété présentement vendue. Avec la maison dessus érigée, portant le numéro civique 229, de la montée Sagala et dépendances.

En foi de quoi, j'ai signé ce présent document à ville de l'Île-Perrot, le 27 novembre 1979.

4192-49-2-o

*Le greffier,*  
ALBERT PORTELANCE, O.M.A.

### Ville de Roberval

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de cette municipalité, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes, en la salle des délibérations du Conseil de la ville de Roberval, 851, boulevard St-Joseph, Roberval, le DIX-HUITIEME jour de JANVIER 1980, à DIX heures (10), pour les taxes municipales et scolaires, avec intérêts et dús tels que mentionnés ci-après, à moins que ces taxes plus les intérêts, ainsi que les frais ne soient acquittés avant la date de la vente à l'enchère.

#### Description des propriétés

<i>Nom et prénoms</i>	<i>Cadastre</i>	<i>Superficie</i>	<i>Taxes municipales et intérêts</i>	<i>Taxes scolaires et intérêts</i>
Boivin, Jean-Marc (Hôtel Windsor)	Rob. V. Rob. 191, 192, 193 bornes: N.: 191, 192, 164 pties S.: rue Marcoux, E.: 191, 190 pties O.: rue Scott avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.	18 380 pi <sup>2</sup> (approx.)	6 249,96 \$	3 170,49 \$
Tremblay, Mme Jacqueline	Rob. rang B 64-83 bornes: N.: 64-84 S.: 64-82 (emprise) E.: 64-80 (rue Plante) O.: 64-102 avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.	7 980 pi <sup>2</sup> (approx.)	1 019,97	572,21
Chiasson, Robert	Rob. V. Rob P. 11, P. 12 bornes: N.: riv. Ouïatchouaniche S.: rue Ménard E.: boul. St-Joseph O.: ptie 11 avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.	8 540 pi <sup>2</sup> (approx.)	2 740,23	600,53
Mc Nicoll, Robert	Rob. rang B, P. 61-57 bornes: N.: 61-58 E.: rue Simard S.: 61-57 O.: 61-76 sans bâtisse mais avec circonstances et dépendances.	600 pi <sup>2</sup> (approx.)	54,01	
Fortin, Irénée	Rob. V. Rob. P. 48, P. 49 bornes: S.-O.: boul. St-Joseph N.-E.: lac St-Jean S.-E.: ptie 49 N.-O.: pties 45, 46, 47, 48 avec servitude mitoyenne avec pties 45, 46, 47 et 48 avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.	8 442 pi <sup>2</sup> (approx.)	2 234,39	697,04

Les propriétés ci-dessus décrites sont sur le plan de la ville de Roberval.

Les acheteurs devront payer comptant ou par chèque certifié, immédiatement après la vente. Roberval, le 27<sup>e</sup> jour de novembre 1979.

4161-49-2-o

*Le greffier,*  
BENOIT HARVEY.

## Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffier de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique à l'hôtel de ville de Saint-Bruno-de-Montarville, 1585, Montarville, dans la ville de Saint-Bruno, vendredi le ONZIEME jour du mois de JANVIER 1980, à DIX heures, dans la salle du Conseil, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et/ou scolaires, avec les intérêts et les frais, plus les frais subséquemment encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépenses ne soient payés avant la vente.

La Commission municipale du Québec, par décision en date du 5 septembre 1979, a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles, sous l'autorité de la Loi sur les cités et villes, article 550 (S.R.Q. 1964, chapitre 193).

Liste des immeubles qui seront mis en vente pour non-paiement des taxes (article 511).

<i>No rôle</i>	<i>Nom, adresse</i>	<i>Cadastre</i>	<i>Superficie</i>	<i>Description</i>
00-0000-0010	Ypsilon Industries Inc. .... Soroka Payne Co. 5450, côte des Neiges, suite 111 Montréal, Qué.	P. 2 .....	25,413 arp	Borné: vers le sud-ouest, par une partie du lot 2 Vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot 2 Vers le nord-est, par une partie du lot 304 faisant partie de la paroisse de Sainte-Julie Vers le sud-est, par une autre partie dudit lot 2 Vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot 2 Vers le nord-ouest et l'ouest, par la paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville Vers le nord-est, par une partie du lot 304 faisant partie de la paroisse de Sainte-Julie Vers l'est, par une autre partie dudit lot 2
00-0000-0020	Ypsilon Industries Inc. .... Soroka Payne Co. 5450, côte des Neiges, suite 111 Montréal, Qué.	P. 2 .....	185,630 arp	Borné: vers le sud-ouest, par une partie du lot 2 Vers l'ouest, par la paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville Vers le nord-est et le sud-est, par d'autres parties dudit lot 2 Vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot 2 Vers l'ouest, par la paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville Vers le nord-est, par une partie du lot 2 Vers le sud-est, par une autre partie dudit lot 2
00-0004-2084	Brissette, Florian .....	356-3 .....	106 288 pi <sup>2</sup>	Borné: vers le sud-est, par une partie du lot 351 et une autre partie dudit lot 351 étant la voie Sir-Wilfrid-Laurier Vers le sud-ouest, par une partie du lot 356 Vers le nord-ouest, par le lot 491, C.N.R. Vers le nord-est, par la rue des Cèdres (sans désignation cadastrale) et par une autre partie dudit lot 351 Vers le sud-est, par une autre partie dudit lot 356 étant la voie Sir-Wilfrid-Laurier Vers le sud-ouest, par les lots 356-3 et 356-5 Vers le nord-ouest, par le lot 491, C.N.R. Vers le nord-est, par une partie du lot 351
00-0007-1011	Hitec Development Corporation .... 355, Burrard, suite 319 Vancouver, B.C.	P. 103 .....	10,346 arp	Borné: vers le nord, par une partie de lot 103 et par une autre partie dudit lot 103, le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier Vers le sud-est, par une partie du lot 104 Vers le sud-ouest, par le cadastre de la paroisse de Saint-Hubert Vers le nord-ouest, par le cadastre de la paroisse de Saint-Hubert

No rôle	Nom, adresse	Cadastre	Superficie	Description
00-0007-1081	Hitec Development Corporation ...	P. 104 .....	15,953 arp	Borné: vers le nord, par une autre partie dudit lot 104, étant le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
00-0007-1101	355, Burrard, suite 319 Vancouver, B.C.	P. 104 .....	13,742 arp	Vers le sud-est, par une partie du lot 105 Vers le sud-ouest, par le cadastre de la paroisse de Saint-Hubert Vers le nord-ouest, par une partie du lot 103
00-0009-1741	Nuss, Eric .....	109-P92 .....	5 000 pi <sup>2</sup>	Borné: vers le nord-est, par une autre partie dudit lot 109-92 Vers l'est, par une partie du lot 110 Vers le sud-ouest, par la paroisse de Saint-Hubert Vers le nord-ouest, par le lot 109-93
00-0014-1612	Lalonde, Lionel .....	109-89 .....	9 840 pi <sup>2</sup>	
	4378, Mintone Avenue Culver City California, USA			
00-0387-1595	Pickwood, Christopher H. «syndic» 1155 ouest, Dorchester suite 3610 Montréal, Qué.	131-229 .....	7 700 pi <sup>2</sup>	
00-0484-2144	Asselin, M. Joseph .....	348-62 .....	4 112 pi <sup>2</sup>	
	a/s Fortin, M. J.A. 5591, côte des Neiges, app. 6 Montréal, Qué.			
00-0500-1682	Ecole maternelle Lussier Inc. ....	199-1 .....	10 032 p: <sup>2</sup>	
	1480, Brunette St-Hyacinthe, Qué.	506-1		
00-0500-1690	Ecole maternelle Lussier Inc. ....	199-2 .....	6 629 pi <sup>2</sup>	
	1480, Brunette St-Hyacinthe, Qué.			
00-0541-0937	Titan Development Corp. ....	140-206 .....	2 208 pi <sup>2</sup>	
	809, avenue Deslauriers Ville St-Laurent, Qué.			
00-0786-1486	Shawla, dame Sharon Lovgren ....	312-48 .....	8 843 pi <sup>2</sup>	
	3042, Savard St-Laurent, Qué.			
00-0790-1570	Bédard, J. René .....	309-42 .....	9 280 pi <sup>2</sup>	
	2080, Bedford St-Bruno, Qué.			
00-1007-0925	Lizotte, Guy .....	107-98, .....	7 500 pi <sup>2</sup>	Borné: vers le sud-ouest, par le lot 107-5 (rue) Vers le nord-ouest, par une partie du lot 107-99 Vers le nord-est, par le lot 107-89 Vers le sud-est, par le lot 107-97 Vers le sud-ouest, par le lot 107-5 (rue) Vers le nord-ouest, par une autre partie dudit lot 107-99 Vers le nord-est, par le lot 107-90 Vers le sud-est, par le lot 107-98
	301 est, boul. St-Joseph Montréal 151, Qué.	107-P. 99		
00-1044-0250	Jardins Prestige Ltée. ....	P. 125 .....	24,418 arp	Borné: vers le nord, par une autre partie dudit lot 125, étant la montée Sabourin Vers le nord-est, par une partie du lot 124 Vers le sud, par une autre partie dudit lot 125, étant le ruisseau Macé Vers le sud-ouest, par les lots 123-64, 123-65 (rue), 123-71, 123-72, 123-70, 123-13, 123-15, 123-17, 123-19, 123-21, 123-23, 123-25, 123-27, 123-29, 123-31, 123-33, 123-35, 123-37, 123-39, 123-41, 123-43, 123-45, 123-47, 123-49, 123-51, 123-53, 123-55, 123-57, 123-59, 123-61 et 123-63
	Case postale 21 Boucherville, Qué.			

No rôle	Nom, adresse	Cadastre	Superficie	Description
00-1044-0360	Robert, Marcel ..... 315, montée Sabourin St-Bruno, Qué.	P. 122 .....	36,380 arp	Borné: vers le sud, par la montée Sabourin (sans désignation cadastrale) Vers le sud-ouest, par une partie du lot 120 Vers le nord, par la route no 116 Vers le nord-est, par une partie du lot 124 Vers le nord, par la montée Sabourin (sans désignation cadastrale) Vers le nord-est, par une partie du lot 124, étant la montée Sabourin et par les lots 124-4, 123-62, 123-60, 123-58, 123-56, 123-54, 123-52, 123-50-1, 123-50-2, 123-48-2, 123-48-1, 123-46, 123-44, 123-42, 123-40, 123-38, 123-36, 123-34, 123-32, 123-30, 123-28, 123-26, 123-24, 123-22, 123-20, 123-18, 123-66, 123-67, 123-69, 123-65 (rue) et 123-64 Vers le sud, par le ruisseau Macé Vers le sud-ouest, par une partie du lot 120
00-1045-0035	Greene, Willis ..... 397, Rockaway Parkway, Apt. 1 Brooklyn, N.Y. USA	126-87 .....	8 961 pi <sup>2</sup>	
00-1045-0315	Robert, Marcel ..... 315, montée Sabourin St-Bruno, Qué.	P. 122, ..... P. 124	9,190 arp	Borné: vers le sud-est, par la montée Sabourin (sans désignation cadastrale) Vers le sud-ouest, par une partie du lot 122 Vers le nord, par la route no 116 Vers le nord-est, par le lot 124-48
00-1045-0695	Lechter, E. John <i>et al.</i> ..... 2015, Drummond Suite 200 Montréal, Qué.	P. 118 ..... P. 118 P. 118	116,683 arp	Borné: vers le nord-est, par une autre partie dudit lot 118, étant la route no 9 Vers l'est, par le lot 119 Vers le sud-ouest et l'ouest, par d'autres parties dudit lot 118 Vers le sud, par le chemin de la Rabastalière et par une autre partie dudit lot 118 Vers l'ouest, par une autre partie dudit lot 118, et par le lot 117. Vers le nord-est, par une autre partie dudit lot 118, étant la route no 9. Vers l'est, par d'autres parties dudit lot 118 Vers le nord-est, par le chemin de la Rabasta- lière Vers l'est, par le lot 119 Vers le sud-ouest, par les lots 370, 371, 372, 373, 374. Vers l'ouest, par le lot 117
00-1158-1700	Equipement Scribe Ltée. .... 1700, Marie-Victorin St-Bruno, Qué.	118-11, ..... 118-10, 119-2, 119-1	250 000 pi <sup>2</sup>	
00-1191-0063	La Ferme Quatre Soleils Inc. .... 33 est, Grand Boulevard St-Bruno, Qué.	348-201, ..... 347-3	7 483 pi <sup>2</sup>	
00-1292-0470	Johnson, Albert <i>et al.</i> ..... 4816, Wilder Avenue Bronx, N.Y. 104470	P. 175 .....	12 825 pi <sup>2</sup>	Borné: vers le nord-ouest et l'ouest, par le chemin de la Rabastalière Vers le nord-est, par une partie du lot 174 Vers le sud-est et le sud-ouest, par d'autres parties dudit lot 175
00-1295-0009	Ecole maternelle Lussier Inc. .... 1480, Brunette St-Hyacinthe, Qué.	198, ..... 183-191, 506-2	17 867 pi <sup>2</sup>	
00-1300-0670	Szenes, dame Anna Farago ..... Szenes, Andrew Thomas 5549, Queen Mary Road, Apt. 24 Montréal, Qué.	91-41 .....	7 524 pi <sup>2</sup>	

No rôle	Nom, adresse	Cadastré	Superficie	Description
00-1303-0659	Szenes, dame Anna Farago ..... Szenes, Andrew Thomas 5549, Queen Mary Road, Apt. 24 Montréal, Qué.	91-36 .....	7 524 pi <sup>2</sup>	
00-1515-0127	Urbana Realities Ltd. .... 1550 ouest, de Maisonneuve Suite 1111 Montréal, Qué.	77-145 .....	1 532 pi <sup>2</sup>	
00-1681-0441	Therrien, Michel .....	328-103, ..... 441, des Pins 329-73 St-Bruno, Qué.	12 120 pi <sup>2</sup>	
00-3100-0630	La Société Canada Trust .....	95-2 .....	51 899 pi <sup>2</sup>	
00-3190-0248	Hefo Entreprises Inc. .... 3060, Morin St-Hyacinthe, Qué.	P. 363, ..... P. 364	105,250 arp	Borné: vers le nord, par une partie des lots 362 et 363, et par le lot 362-6 Vers le nord-est, par une partie du lot 364 et une partie du lot 78, de la paroisse de Saint- Joseph-de-Chambly. Vers le sud-est, par une partie du lot 80, de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly Vers l'est, par la paroisse de Saint-Joseph-de- Chambly Vers le sud-ouest, par le lot 365 Vers le nord-ouest, par le chemin des Vingt et par une partie du lot 364

En foi de quoi, j'ai signé ce présent document, le cinquième jour de décembre 1979, à Saint-Bruno-de-Montarville.

4170-49-2-o

*Le greffier,*  
DANIELLE JOYAL, *avocat.*

## Errata

### L'ASSOCIATION CULTURELLE LETTONNE TERVETE, INC.

Avis est donné qu'en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a corrigé l'avis de lettres patentes, en date du 23 juillet 1979, de la compagnie «L'ASSOCIATION CULTURELLE LETTONNE TERVETTE, INC.» paru le 3 novembre 1979 à la page 9805 du numéro 44 de la *Gazette officielle du Québec*, en y remplaçant dans ledit nom le mot «TERVETTE», de manière que le nom se lise ainsi: «L'ASSOCIATION CULTURELLE LETTONNE TERVETE, INC.»

*Le directeur du Service des compagnies,*  
HUBERT GAUDRY.

4197-o

1637-8218

### AU GUEULETON EN CHAÎNE INC.

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a corrigé l'avis de lettres patentes supplémentaires, en date du 28 août 1979, de la compagnie «AU GUEULETON EN CHAÎNE INC.», paru le 22 septembre 1979 à la page 8517 du numéro 38 de la *Gazette officielle du Québec*, en y remplaçant dans ledit nom le mot «GUEULETON» de manière que le nouveau nom se lise ainsi: «AU GUEULETON EN CHAÎNE INC.»

*Le directeur du Service des compagnies,*  
HUBERT GAUDRY.

4197-o

1504-7129

A la *Gazette officielle* du 8 septembre 1979, 111<sup>e</sup> année numéro 36, page 8338, sous la rubrique Circonscription électorale de Deux-Montagnes à la deuxième ligne on aurait dû lire: «au sud de la 158» au lieu de: «au nord de la 158».

A la *Gazette officielle* du 23 juin 1978, 110<sup>e</sup> année, numéro 25, page 7949, sous la rubrique comté de Nicolet-Yamaska, l'avis officiel du ministère des Transports aurait dû se lire comme suit:

«Dans la municipalité de Nicolet-Sud:

Quatre (4) sections désaffectées de l'ancien chemin du Pays brûlé:

- au sud de la nouvelle route vis-à-vis les lots 500 et 501, sur une longueur approximative de 155 mètres.
- au nord de la nouvelle route, vis-à-vis les lots P-495, P.-498 et P.-499, sur une longueur approximative de 256 mètres.
- au sud de la nouvelle route et à l'ouest de la voie ferrée vis-à-vis les lots P.-498 et P.-495, sur une longueur approximative de 143 mètres.
- au sud de la nouvelle route et à l'est de la voie ferrée, vis-à-vis les lots P-495 et P-498, sur une longueur approximative de 149 mètres.

A la *Gazette officielle* du 8 septembre 1979, 111<sup>e</sup> année,

numéro 36, page 8339, sous la rubrique comté de Rouyn-Noranda, on aurait dû lire:

«Dans la municipalité de Beaudry s.d.» au lieu de «Dans le canton non organisé de Beauchastel».

et également on aurait dû lire:

«Dans la municipalité de Saint-Joseph-de-Cléricy» au lieu de «Dans le canton non organisé de Cléricy.»

Québec, le 9 novembre 1979.

*Le ministre des transports,*

DENIS DE BELLEVAL.

4199-o

*Fieri Facias de Terris*

District de Beauharnois

No 760-05-000448-79

**P**IERRE-ANDRE LECUC c. LABERGE & LA-LONDE LIMITEE.

Veillez noter que dans l'avis paru le 1<sup>er</sup> décembre 1979, à la page 10235 de l'édition numéro 48, la date de vente aurait dû se lire: «le QUINZIEME jour de JANVIER 1980» au lieu de: «LE QUINZIEME jour de JANVIER 1979».

4230-o

## INDEX

## ASSOCIATIONS COOPERATIVES — LOI SUR LES

ASSOCIATION COOPERATIVE DE CONSOMMATION DE ST-HENRI-DE-TAILLON ( <i>Changement de raison sociale</i> ) .....	10466
--	-------

## AVIS DIVERS

DE GRASSE, VILLE ( <i>Rues et ruelles</i> ) .....	10466
MONTREAL, VILLE ( <i>Rachat d'obligations</i> ) .....	10467
SUCCESSION NOELLA COTE ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> ) .....	10467
UNIVERSITE DU QUEBEC ( <i>Modifications au Règlement général ER-5</i> ) .....	10468

## CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT — LOI SUR LES

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE SAINT-BRUNO ( <i>Formation</i> ) .....	10469
CONFEDERATION DES CAISSES POPULAIRES ET D'ECONOMIE DESJARDINS DU QUEBEC (LA) ( <i>Changement de nom</i> ) .....	10469

## CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL — LOI SUR LE

## DEMANDES

CHOQUETTE, GUYLAINE .....	10470
CLAVEAU, YVON .....	10470
DEMEO, CARIZIO .....	10470
GAGNON, MARIE GEORGETTE JOHANNE .....	10470
GARDENER, PHILIP HARRY .....	10470
GAUTHIER, JOHANNE .....	10470
GOODMAN, ROSLYN NOREEN .....	10470
JOSEPH LIONEL .....	10470
JUHASZ, JULIUS .....	10471
LEBEL, ARTHUR JOSEPH JEAN .....	10471
LIBOIRON, LOUIS .....	10471
MAILLOUX, MARIE JEANNETTE LUCILLE .....	10471
MCCOLLOUGH, FERNANDO .....	10471
MOONEY, GINA .....	10471
PRIMO, AGATHA .....	10471
PROTEAU, GABRIELLE .....	10471
TREMBLAY, LETITIA (dite LOUISIA) .....	10471
TURGEON-COTE, JEAN .....	10471

## COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

— INTRODUCTION DE REQUETES .....	
— MONTREAL .....	10440
— MONTREAL ( <i>Transport de déchets</i> ) .....	10465
— QUEBEC .....	10457

## COMPAGNIES — LOI SUR LES

## CHANGEMENT DE NOM

AMEUBLEMENTS TORINO LTEE (LES) .....	10421
COMPAGNIE 5031 COTE DE LIESSE CORPORATION (LA) .....	10421
COMPAGNIE D'IMPORTATION WEISS LTEE .....	10421
ENTREPRISES E.T.M.W. LIMITEE (LES) .....	10421
5031 COTE DE LIESSE CORPORATION .....	10421
FROMACO LTEE .....	10421
GARDERIE CLE DE SOL (LA) .....	10421
ISOLATION DES APPALACHES INC. ....	10421
MONTREAL TAOIST TAI CHI SOCIETY (THE) .....	10421
PLACEMENTS YOLANDE HARDY LTEE (LES) .....	10421
SOCIETE DE TAI CHI TAOISTE DE MONTREAL (LA) .....	10421
TORINO FURNITURE LTD. ....	10421

**COMPAGNIES — LOI SUR LES****DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE**

	Page
AKMOR TEXTILE & CONVERTING CO. LTD. ....	10472
ALIMENTATION J.R.S. INC. ....	10472
AUTOBUS DE LA RIVE SUD, LTEE (LES) ....	10472
CAMIONS SUD INC. ....	10472
CHEZ LEONORE INC. ....	10472
CINEMA ST-GEORGES INC. ....	10472
DOR-EL INVESTMENTS CORPORATION ....	10472
EUROPEAN NOVELTY COMPANY LIMITED (THE) ....	10473
GINGRAS, PILON & ASSOCIES INC. ....	10473
HICLIFF CORPORATION ....	10473
HOTEL LETOURNEAU & RANCOURT INC. ....	10473
HOTEL MORIN INC. ....	10473
HYBAR INC. ....	10473
IMPORTATIONS JOLLY INC. (LES) ....	10473
JONSAR INVESTMENTS CORPORATION ....	10473
LITTLE TROUT HOLDINGS INC. ....	10473
MANU DESIGN INC. ....	10474
PAMELA INVESTMENTS CO. LTD. ....	10474
PERMANENT EQUITIES INC. ....	10474
PLACE POINTE AUX TREMBLES INC. ....	10474
PREMIER DEVELOPMENT CORPORATION ....	10474
TAXI CAPITOL INC. ....	10474
THEMIS CLUB INCORPORATED (THE) ....	10474
THORNDALE INVESTMENT CORPORATION ....	10474

**DOMICILE LEGAL (Article 30):**

AMIS DU PARTAGE DU CENTRE DU QUEBEC LTEE (LES) ....	10421
BROME AUTO INC. ....	10421
CAMP DE BASKET-BALL RICHIE SPEARS INC. ....	10422
CLOUTIER (DONAT) INC. ....	10422
CLUB RICHELIEU ILE-PERROT ....	10422
CONSEIL CHAMPLAIN NO 2915 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE CHAMPLAIN INC. ....	10422
CONSEIL NO 5799 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE CHUTE-AUX-OUTARDES INC. ....	10422
GALERIE LAUZE INC. ....	10422
GESTION 3 F INC. ....	10422
LIBRAIRIE CHARLES PHILLIPS INC. ....	10422
LIBRAIRIE D'ANTAN INC. ....	10422
LONGTIN (M.) ET FILS INC. ....	10422
PLACEMENTS AURORE INC. ....	10422
PLACEMENTS E.F. INC. (LES) ....	10422
PUBLICATION 3 F INC. ....	10422
REVUE DE TERREBONNE INC. (LA) ....	10422
TURCHEK (S.D.) CONSTRUCTION LTD. ....	10422

**LETTRES PATENTES (1<sup>re</sup> PARTIE)**

ANTIQUITES DU TERROIR INC. (LES) ....	10422
ARTISANAT ET MAGASINS LOOTY PUTY INC. ....	10423
ASSURANCES GABRIEL BEDARD INC. ....	10423
AUBERGE LE CHATILLON INC. ....	10423
BOUTIQUE ESTHER INC. ....	10423
CAVERLI INC. ....	10423
CHAPUIS ET DUBUC INCORPOREE ....	10423
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES STYX INC. ....	10423
CONSTRUCTIONS A. & Y. DERASPE INC. (LES) ....	10423
DESCHENES (GHISLAIN) INC. ....	10423
DISTRIBUTIONS J.P. TREMBLAY INC. (LES) ....	10423
ENTREPRISES R.J. & R. LIBOIRON INC. (LES) ....	10423

## COMPAGNIES — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES (1<sup>re</sup> PARTIE) — suite

Page

ENTREPRISES S. BRAIS INC. (LES)	10423
FARINA (A. ET G.) INC.	10423
FERME BOURASSA & FLEURY INC.	10423
GARAGE DENIS DICAIRE INC.	10423
HOUDE ET HOULE INC.	10423
JOUETS PICOTE INC. (LES)	10423
LAMONTAGNE (JEAN) & ASSOCIES INC.	10423
LETRAGES MICHEL LEROUX INC. (LES)	10423
LIBRAIRIE TABACADO INC.	10423
LOOTY PUTY HANDICRAFT AND STORES INC.	10423
MANUFACTURE D'HABITS AMIENS MONTREAL INC.	10423
MATERIAUX GASPESIENS LTEE (LES)	10424
MATERIAUX OUELLET ET LEDUC INC.	10424
MOTEURS G.S.L. INC.	10424
OPERATIONS FORESTIERES F.F. INC.	10424
PECHERIES DE L'ANSE-AU-GRIFFON INC. (LES)	10424
PRIMOGESCO INC.	10424
PROVISIONS RICHARD INC.	10424
REMBOURRAGE J.C. PARENT & FILS INC.	10424
RESTAURANT AU COIN ROND INC.	10424
RESTAURANT VILLE ROMAINE SAINT-JEAN INC.	10424
ROUILLARD (PAUL) (1979) INC.	10424
SAGOU INC.	10424
SOCIETE DE PRETS P.M.A. LTEE (LA)	10424
SOCIETE FORESTIERE BON CONSEIL INC.	10424
SOUDATEC INC.	10424
SYSTEMES DE SON SUNY STEREO INC. (LES)	10424
TENUE DE LIVRES MO-RO INC.	10424
TRANSPORT LIONEL FORTIN INC.	10424
TRANSPORT NORMAND RIOUX INC.	10424
UNI-FRUIITS LTEE	10424

LETTRES PATENTES (3<sup>e</sup> PARTIE)

ASSOCIATION CULTURELLE LETTONNE TERVETE, INC. (L') (Erratum)	10510
ASSOCIATION DES HOMMES D'AFFAIRES D'HEROUXVILLE	10425
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE LA PLACE STE-MADELEINE INC.	10425
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC FAUCON ET DU LAC LA DAME (L')	10425
CANTINE SCOLAIRE DE WARWICK INC.	10425
CARREFOUR FAMILIAL DE MASCOUCHE-TERREBONNE (LE)	10425
CLUB AGE D'OR DE LA RESIDENCE BERRI-LAJEUNESSE	10425
CLUB DE CURLING NORMETAL INC.	10425
CLUB DE HOCKEY SENIOR MAJEUR DE REPENTIGNY	10425
CLUB DE PETANQUE DE GALETS DE ST-PASCAL-BAYLON	10425
CLUB JUNIOR DE TENNIS LANAUDIÈRE	10425
CLUB NAUTIQUE DU LAC TROIS-SAUMONS	10425
COMITE DE LOCATAIRES DE PLACE NORMANDIE	10425
CORPORATION DE L'ARENA DE ST-HENRI INC.	10425
COTE-DES-NEIGES DAY CARE CENTRE	10426
DOMAINE DE LA BAIE GILLIES INC. (LE)	10425
FONDATION BOSCOVILLE	10425
FONDATION DES AMIS DE L'ENFANCE INC.	10425
FONDATION LORENA CAVALIERE	10425
FONDATION RICHELIEU GRAND-MERE	10425
FONDATION SAINT-RAPHAEL INC. (LA)	10426
FONDATION SAPUTO	10426
FRATERNITE DES REFUGIES VIETNAMIENS DE LA COTE-DES-NEIGES	10426
GARDERIE COTE-DES-NEIGES	10426
GARDERIE DE TANTE LUCETTE (LA)	10426

**COMPAGNIES — LOI SUR LES****LETTRES PATENTES (3<sup>e</sup> PARTIE) — suite**

	Page
GARDERIE LES PETITS POUSSINS .....	10426
GAULOIS DE ST-HYACINTHE (LES) .....	10426
GESTION COMMUNAUTAIRE DE VERCHERES INC. ....	10426
HABITATIONS ST-HONORE-DE-TEMISCOUATA INC. (LES) .....	10426
JARDIN D'ENFANTS DE BROSSARD .....	10426
MANOIR ET DOMAINE TRENT INC. ....	10426
MOUVEMENT ETUDIANT POUR LE OUI (LE) .....	10426
PARC INTERIEUR DRUMMOND INC. ....	10426
PARRAINAGE CIVIQUE DE L'EST DE L'ILE DE MONTREAL .....	10426
PAVILLON ST-HUGUES INC. ....	10426
PHOTO-CLUB AREMAC .....	10426
SOCIETE GRAND VILLAGE INC. (LA) .....	10426
VILLAGE CULTUREL DE L'ESTRIE .....	10426

**LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES**

ALIMENTS LAUZON INC. (LES) .....	10427
ASPHALTES CONDOR LTEE (LES) .....	10427
ASSOCIATION DES FILLES CANADIENNES FRANCAISES INC., ASSEMBLEE MADELEINE DE VERCHERES .....	10427
AU GUEULETON EN CHAINE INC. ( <i>Erratum</i> ) .....	10510
CENTRES CULTURELS POPULAIRES LE PATRIOTE INC. ....	10427
COMEDIE NATIONALE (LA) .....	10427
CONSEIL D'EXPANSION ECONOMIQUE D'ARGENTEUIL .....	10427
EDITIONS DU REVEIL LTEE (LES) .....	10427
ELEVAGE PLO INC. ....	10427
EQUIPEMENTS ST-PAUL LTEE (LES) .....	10427
FEDERATION QUEBECOISE DE SKI NAUTIQUE INC. ....	10427
FOSCHI & LIBERATORE INC. ....	10427
GALERIES ST-AUGUSTIN INC. ....	10427
«GENEDIS INC.» .....	10428
IMMEUBLES ANCRE INC. (LES) .....	10427
IMPEX A & L INCORPORATED .....	10427
LIBRAIRIE SOCIALISTE DE L'EST INC. (LA) .....	10427
NORMICK PERRON INC. ....	10427
PLACEMENTS CHANSONHEL LIMITEE (LES) .....	10428
PLACEMENTS EDWARD FEIGIN LTEE (LES) .....	10428
RALLEO LTEE .....	10428
ST-PAUL, KENWORTH LTEE .....	10427
SHEERI HOLDINGS LTD. ....	10428
SHEFFORD-BROMONT HOTEL INC. ....	10428
SOCIETE D'ADMINISTRATION IMMOBILIERE FUGI LTEE (LA) .....	10428
SUPREME FOOTWEAR LIMITED .....	10428
TABLE FRANCAISE INC. (LA) .....	10428
TERRASSES VAL DES ARBRES INC. ....	10428
VIENS (J. & F.) INC. ....	10428

**SIEGE SOCIAL (Article 84)**

ASCO TRANSPORT INC. ....	10428
BEAUSIX INC. ....	10428
BISSONNETTE & MORNEAU INC. ....	10428
CLINIQUE DE PREMIERS SOINS RAYMOND INC. ....	10428
CLOTURES UNIVERSELLES INC. ....	10428
CONSTRUCTION INDIUM INC. ....	10428
DAY & NIGHT BUILDING CLEANING COMPANY LTD. ....	10429
DE MILO INC. ....	10429
DIAMUR HOLDING CORP. ....	10429
DOMAINE DES HAUTES LAURENTIDES INC. ....	10429

**COMPAGNIES — LOI SUR LES****SIÈGE SOCIAL (Article 84) — suite**

	Page
EXCAVATION DEUX-MONTAGNES INC. ....	10429
FORATEK INTERNATIONAL INC. ....	10429
FOUCAULT, PONTIAC-BUICK INC. ....	10429
GESTION CARIM INC. ....	10429
GESTION OCTOSIL INC. ....	10429
HABITATIONS R.D.T. INC. (LES) ....	10429
IMMEUBLES CENTRE-VILLE JONQUIÈRE INC. (LES) ....	10429
IMMEUBLES HADERA LTEE ....	10429
INVESTISSEMENTS STEAR LTEE (LES) ....	10429
JOUBERT (YVAN) INC. ....	10429
JUBINCOR INC. ....	10429
KERDMAN (NATHAN) CORP. ....	10429
MATERIAUX DE CONSTRUCTION ALNOR LTEE ....	10429
MESSIERS (J.G.) INC. ....	10429
PATROUILLE CANADIENNE DE SKI (DIVISION DU QUÉBEC) ....	10429
PELLETIER (JEAN-EUDES) AUTO INC. ....	10429
PLACEMENTS CARL INC. (LES) ....	10429
PLACEMENTS PIERRE GOUPIL INC. (LES) ....	10430
PLOMBERIE ET CHAUFFAGE C.H. INC. ....	10430
POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 03 INC. ....	10430
PRODUCTIONS CHARTON INC. (LES) ....	10430
PRODUCTIONS CLAUDE QUENNEVILLE INC. (LES) ....	10430
PUBLICATIONS IDEALES INC. (LES) ....	10430
R. B. A. SALES AGENCY INC. ....	10430
REINBLATT, RUSH & ASSOCIÉS INC. ....	10430
SERVICE G.T.O. INC. ....	10430
SERVICE-CONSEIL HUDON LTEE ....	10430
SERVIGESTION INC. ....	10430
SUMA CORPORATION ....	10430

**COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES****CHANGEMENT D'AGENT(S)**

PICKANDS MATHER & CO. ....	10475
WABUSH IRON CO. LIMITED ....	10475

**CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA****AVIS DE QUALITÉ**

LEVESQUE, REGINALD ....	10475
-------------------------	-------

**DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE**

CONCORDE ENTERPRISES LIMITED ....	10475
SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC, VILLE ....	10476
SOEURS SERVANTES DU SAINT-COEUR DE MARIE (LES) ....	10476

**LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA**

ATELIERS COOPÉRATIFS COBOIS (QUÉBEC) (LES) ....	10476
GLOBE MORTGAGE & FINANCE CORP. LTD. ( <i>Dissolution</i> ) ....	10476
QUINCAILLERIE JAMICO INC. ....	10476

**MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES****AFFAIRES CULTURELLES**

MAISON JOHAN BEETZ À BAIE-JOHAN-BEETZ ( <i>Biens culturels classés</i> ) ....	10477
MAISON JOSEPH CÔTÉ À SAINT-VALLIER DE BELLECHASSE ( <i>Biens culturels classés</i> ) ....	10477

**MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES****CONSOMMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES**

Page

**ASSURANCES, LOI SUR LES**

AVIS DE SUSPENSION DE CERTIFICATS D'AGENTS D'ASSURANCE .....	10477
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE STE-MADELEINE-DE-RIGAUD (LA) ( <i>Conversion</i> ) .....	10477
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE VERCHÈRES (LA) ( <i>Demande de fusion</i> ) .....	10478

**EDUCATION****MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DE**

CRIE ( <i>Modification du nom</i> ) .....	10478
---	-------

**ÉNERGIE ET RESSOURCES****CADASTRES**

ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE .....	10479
ANCIENNE-LORETTE, PAROISSE .....	10479
ASHUAPMOUCHOUAN, CANTON .....	10479
CAP-DE-LA-MADELEINE, PAROISSE .....	10479
GRANTHAM, CANTON .....	10479
LAPRAIRIE DE LA MADELEINE, PAROISSE .....	10479
MONTREAL, PAROISSE .....	10479
MONTREAL (QUARTIER SAINT-LOUIS), CITE .....	10479
POINTE-CLAIRE, PAROISSE .....	10480
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, PAROISSE .....	10480
SAINTE-AUGUSTIN, PAROISSE .....	10480
SAINTE-BEATRIX, PAROISSE .....	10480
SAINTE-FOY, PAROISSE .....	10480
SAINTE-FRANCOIS-DE-SALES, PAROISSE .....	10480
SAINTE-HENRI-DE-MASCOUCHE, PAROISSE .....	10480
SAINTE-JERUSALEM, PAROISSE .....	10480
SAINTE-LUC, PAROISSE .....	10480
SAINTE-MARTIN, PAROISSE .....	10481
SAINTE-MARTIN, PAROISSE .....	10481
SAINTE-MARTIN, PAROISSE .....	10481
SAINTE-MARTIN, PAROISSE .....	10481
SAINTE-MELANIE, PAROISSE .....	10481
SAINTE-PHILIPPE, PAROISSE .....	10481
SAINTE-SAUVEUR, PAROISSE .....	10481
SAULT-AU-RECOLLET, PAROISSE .....	10481
THETFORD, CANTON .....	10481
WAKEFIELD, CANTON .....	10481

**INDUSTRIE, COMMERCE ET TOURISME**

SODEQ DE L'EST DU QUÉBEC ( <i>Certificat d'enregistrement</i> ) .....	10482
SODEQ-ESTRIE ( <i>Certificat d'enregistrement</i> ) .....	10482
SODEQ NORD-OUEST ( <i>Certificat d'enregistrement</i> ) .....	10482
SODEQ SODEBEC ( <i>Certificat d'enregistrement</i> ) .....	10482

**TRANSPORTS**

ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUE .....	10482
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUE ( <i>Erratum</i> ) .....	10511

**POUVOIRS SPÉCIAUX DES CORPORATIONS — LOI SUR LES**

HOPITAL REINE ELIZABETH DE MONTREAL ( <i>Changement de nom</i> ) .....	10484
QUEEN ELIZABETH HOSPITAL OF MONTREAL (THE) ( <i>Changement de nom</i> ) .....	10484

**PROCLAMATION(S)**Tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), établissement du Tribunal de la jeunesse pour le district judiciaire de *Mingan* .. 10485**RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES****AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS**

ADCO CARTAGE & STORAGE LTD. ....	10430
AGENCES FRONTENAC LTEE (LES) .....	10430
AKAH LTD. ....	10431
ANASTASIA SEWING FACTORY INC. ....	10431
ATELIERS DE COUTURE ANASTASIA INC. (LES).....	10431
ATELIERS DE REPARATION ET DE NETTOYAGE DE TAPIS INC. (LES) .....	10431
AUTO IMPORTS LTD. ....	10431
B.T.C. IMPORTING INC. ....	10431
BARBUSAN INVESTMENTS CORP. ....	10431
BARRETT (F.D.) AND ASSOCIATES LTD. ....	10431
BEAUCHESNE (A.) INC. ....	10431
BELANGER (C.) LIMITEE .....	10431
BEROLA ACCESSORIES & INDUSTRIES LTD. ....	10431
BETA REALTY CORP. ....	10431
BETTER CONSTRUCTION INC. ....	10431
BLITSTEIN (BUDDY) INC. ....	10431
BOUTIQUE JEANNE BRUN INC. ....	10431
BRISSON, EVIN & LESSARD LTEE .....	10431
BULK FOOD SERVICE INC. ....	10431
CABINE DE PLAGES LAVAL LTEE .....	10431
CAFE SAVANNAH INC. ....	10431
CANADIAN WALLBOARD LTD. ....	10431
CAPRI FOOD PRODUCTS INC. ....	10431
CAR IDEAS INCORPORATED .....	10431
CARTIER MEDICAL & COMMERCIAL LTEE .....	10431
CASSIANI (R & M) INC. ....	10431
CHATEAUGUAY DEVELOPMENT LTD. ....	10431
CHIC DU NORD LTEE .....	10431
CIE A. GAUDREAU, LIMITEE (LA) .....	10431
CIE SAINTE-CECILIA LTEE (LA) .....	10431
CLARE ENTERPRISES LTD. ....	10432
CLOUTIER (A.) INCORPORATED .....	10432
COMITE INDUSTRIEL DE STE-CROIX LIMITEE .....	10432
COMMERCIAL PROMOTION INC. ....	10432
COMMODORE DISTRIBUTORS LTD. ....	10432
COMPAGNIE DICTELEPHONIE INC. (LA) .....	10432
CONSIGLIO HOLDINGS INC. ....	10432
CONSOLIDATED SPORTSWEAR LTD. ....	10432
CONSTRUCTION POPULAIRE, INC. (LA) .....	10432
CORONET CLUB PLAN LTD. ....	10432
CORPORATION CHIMIQUE PRUDENTIELLE (LA) .....	10432
CRANBRO INVESTMENTS LTD. ....	10432
CROSS-CANADA EXPLORATIONS LTD. (N.P.L.) .....	10432
CURVED WEDGE COMPANY LTD. ....	10432
D.C. CONSTRUCTION LTD. ....	10432
DAKLEEN LTD. ....	10432
DELTA HOLDINGS INC. ....	10432
DIGGERS CHIBOUGAMAU MINES LTD. (N.P.L.) .....	10432
DISTRIBUTION MODERNE ELECTRIQUE LTEE .....	10432
DISTRIBUTION NORD-OUEST LIMITEE .....	10432
DIVERSIFIED REALTIES LTD. ....	10432
DOLL'S OUTFITTERS & FASHIONS INC. ....	10432
DOMAINE BEAUDIN INCORPOREE (LE) .....	10432
DOMAN CORPORATION .....	10432

**RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES****AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS — suite**

	Page
DORFMAN (SAMUEL) & SONS INC. ....	10432
DORFMAN (SAMUEL) & FILS INC. ....	10432
DUPAR LUMBER LTD. ....	10432
EDGEWALL REALTY CORP. ....	10433
EFC INVESTMENT CORPORATION ....	10433
ELSA REALTY INC. ....	10433
ENTREPRISES ARNAUD LTEE ....	10433
ENTREPRISES DU BAS ST-LAURENT LTEE (LES) ....	10433
ENTREPRISES WELGA LTEE (LES) ....	10433
EQUIPEMENT ORLEANS LIMITEE ....	10433
FECTEAU (LEO) INC. ....	10433
FERRONNERIE ROY LTEE ....	10433
FOMA CONSTRUCTION INC. ....	10433
FOREST PORTAL REALTY CO. ....	10433
FORTUNA INVESTMENT LTD ....	10433
FOURNIER (ROLLAND) LTEE ....	10433
FRONTENAC AGENCIES LTD ....	10430
GAGNON (JEAN) & FILS INC. ....	10433
GARAGE LATERRIERE LTEE ....	10433
GARAGES MAISONNEUVE INC. (LES) ....	10433
GARBRO CORP. ....	10433
GARIEPY & ROBITAILLE LIMITEE ....	10433
GASPE SOUTH OXYGEN CO. LTD. ....	10433
GAUTHIER (E.) & FRERES LTEE ....	10433
GOUIN BLVD ENTERPRISES INC. ....	10433
GRANBY CONSTRUCTION INC. ....	10433
GRAND INSURANCE BROKERAGE INC. ....	10433
GRANDE HERMINE INC. (LA) ....	10433
GRAVILLON INC. ....	10433
HOLLAND REALTY CORP. ....	10433
HUMBER TRADING CORP. ....	10433
IMMEUBLES ROUX LTEE (LES) ....	10434
INSTITUTIONAL CINEMA SERVICE LIMITED ....	10434
INTER DOMINION SHIPPING COMPANY LIMITED ....	10434
INTERCITY ELECTRONIC ALARM SYSTEM CO. LTD. ....	10434
JAMIESON PAINT AND CHEMICAL CORP. (THE) ....	10434
JAYBEE REALTY CORP. ....	10434
JERSEY DEVELOPMENT LTD. ....	10434
L.A.D. CONTRACTORS INC. ....	10434
LAFLAMME (ROBERT) SUCESSEUR DE J.O. RICHARD, FOURRURES DE MONTREAL INC. ....	10434
LAITERIE BERTHIER LTEE (LA) ....	10434
LAJOIE (FELIX I) INC. ....	10434
LALIBERTE (ADELARD) INC. ....	10434
LAPRAIRIE AUTOMOBILE LTEE ....	10434
LAROCHELLE EQUIPMENT INC. ....	10434
LAUGHING WORLD PUBLISHING CO. INC. ....	10434
LAVAL BEACH CABIN LTD ....	10431
LAVOIE (J.-H.) & CIE LTEE ....	10434
LAWYER REALTY CORP. ....	10434
LE BEL (JOS.) INC. ....	10434
LEWISHAM REALTY CORP. ....	10434
LICIA CONSTRUCTION INC. ....	10434
LIDO LTEE (LE) ....	10434
LINGERIE DION INC. ....	10434
LOR-NESS BEAUTY SUPPLY LTD. ....	10434
LOYAL ELECTRIC DISTRIBUTORS LTD. ....	10434
MAGIC SPORTSWEAR INC. ....	10434
MAGNAN (ARMAND) INC. ....	10434

## RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

## AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS — suite

Page

MAGUIRE CONSTRUCTION LTEE .....	10434
MAISONNEUVE GARAGES INC. ....	10433
MARCEE PRODUCTS LIMITED .....	10435
MARCHE FURLONG INC. ....	10435
MARCHE JACOB INC. ....	10435
MARTIN (LORENZO) INC. ....	10435
MATERIAUX DU SAGUENAY INC. ....	10435
MELBOURNE INVESTMENTS LTD. ....	10435
MENARD (L.) INC. ....	10435
MERCANTILIA LTD. ....	10435
MERCANTILIA LTEE .....	10435
MERTENS (M.) (CANADA) LTD. ....	10435
MESNA DEVELOPMENT INC. ....	10435
MEUBLES C M P (JONQUIERE) INC. ....	10435
MEUBLES DE VIVOIR PAQUET INC. ....	10435
MEUNERIE MOBILE STE-CROIX LIMITEE .....	10435
MICHAUD (THOMAS) & FILS LTEE .....	10435
MILTON PETROLEUM INC. ....	10435
MODEL TILE COMPANY .....	10435
MODERN ANSWERING SERVICE CO. LTD. ....	10435
MODERN OFFSET LTD. ....	10435
MONTREAL BOWLING CONSTRUCTION LTD .....	10435
MONTREAL EAST METAL REFINERY INC. ....	10435
MOREL (J.A.) INC. ....	10435
MOUNTAIN MEAT MARKET LTD. ....	10435
NATALIE-VINE BLOUSE CORPORATION .....	10435
NEW ORLEANS CAFE INC. ....	10435
NEW ROUYN MERGER QUEBEC EXPLORATION LIMITED (N.P.L.) .....	10435
NEW-HOSE COMPANY LIMITED .....	10435
NORD AMOS CO. LTEE .....	10436
NORTHERN ABITIBI LUMBER CO. LTD. ....	10436
NOVA AGENCIES LIMITED .....	10436
OBIE REALTIES CORPORATION .....	10436
OFIMEXPORT INC. ....	10436
OPAL INVESTMENT CORP. ....	10436
ORLEANS EQUIPMENT LIMITED .....	10433
P-A-S ASSOCIATES INC. ....	10436
P. & R. TRANSPORT LTEE .....	10436
PABOS CONSTRUCTION LIMITEE .....	10436
PAGEAU & FRERE LTEE .....	10436
PARENTEAU (B.N.) EXPRESS LIMITED .....	10436
PARENTEAU (B.N.) EXPRESS LIMITEE .....	10436
PARKWAY AUTOMAT INC. ....	10436
PARLOVE REALTY CORP. ....	10436
PLACEMENTS DE LA BAIE LIMITEE (LES) .....	10436
PLANIT DEVELOPMENT INC. ....	10436
PLATRAGE DU QUEBEC INC. (LE) .....	10436
PLOUFFE (MARCEL) INCORPOREE .....	10436
POLYCHEM LIMITED .....	10436
POWDER MILK PRODUCTS INC. ....	10436
PRODUITS YAMASKA LTEE .....	10436
PROFESSIONAL BASEBALL CLUB LTD. ....	10436
PRUDENTIAL CHEMICAL CORPORATION .....	10432
PUBLICITY PROMOTIONS LTD. ....	10436
QUALITEX WORSTEDS LTD. ....	10436
QUINN'S MEAT MARKET INC. ....	10436
RAPID BUSINESS FORMS LTD. ....	10436
RESTAURANT ACADIE INC. ....	10436

**RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES****AVIS DE DISSOLUTION EVENTUELLE DE CORPORATIONS — suite**

Page

RESTAURANT L'ECHOIRIE INC. ....	10436
REVERE TAVERN LIMITED .....	10436
RIFKIN TEXTILES LTD. ....	10436
RIOUX & THIBAUT AUTOMOBILES LTEE .....	10436
RIVARD (PHIL) INC. ....	10437
RIVERSIDE MOTOR SALES INC. ....	10437
ROBERVAL TIRE SHOP, INC. ....	10437
ROMLI LTD. ....	10437
ROSTA SALES LIMITED .....	10437
ROTISSERIE DE FONTEL INC. ....	10437
ROURKE LUMBER CO. LTD. ....	10437
ROUTHIER AUTO SMASH INC. ....	10437
RUBI'S INC. ....	10437
SAINTE-ANNE AUTO PARTS LTEE .....	10437
ST. CECILIA CO. LTD. (THE) .....	10431
ST. MARTIN HOLDINGS CORP. ....	10437
ST. MAURICE INDUSTRIAL CORPORATION LTD. (THE) .....	10437
SALON AU TRIANON LTEE .....	10437
SEAFORTH HOLDING CORP. ....	10437
SERVICE DE RADIOLOGIE DE LA RIVE SUD INC. ....	10437
SERVICE FASHIONS LTD. ....	10437
SERVICE MASTER-MONTREAL LTD. ....	10437
SHARON REALTY CO. LTD. ....	10437
SHERATON SHOE CO. LTD. (THE) .....	10437
SICARD & BENARD HOME IMPROVEMENTS CO. LTD. ....	10437
SILLERY INVESTMENT CORPORATION .....	10437
SILVESTRE (S.) CONSTRUCTION LTD. ....	10437
SMITH (J.H.) CONSTRUCTION CO. LTD. ....	10437
SOCIETE DES VOYAGES INC. (LA) .....	10437
SOCIETE TREMBLAY INC. (LA) .....	10437
SONOR TAXIS LTD. ....	10437
SPIN-A-WISH LTD. ....	10437
STUART (PIERRE) INC. ....	10437
STUDIO AREL INC. ....	10437
STYLECRAFT FURNITURE MFG. LTD. ....	10438
SUPERB FURNITURE MFG. CORP. ....	10438
SUREHEAT OIL BURNER & STOKER LTD. ....	10438
TRANSPORT CENTRAL LTEE .....	10438
TREMPE (MARCEL) INC. ....	10438
VAUDREUIL INN LTEE .....	10438
VENDOME AUTO AGENCIES INC. ....	10438
VENUS CONSTRUCTION CO. LTD. ....	10438
VERREAULT AUTOMOBILES LTEE .....	10438
VETEMENT VILLEROY LTEE .....	10438
VIXTORIAVILLE TRANSPORT CO. LTEE .....	10438
VIGEANT (ROGER) INC. ....	10438
VITRERIE CLAVEAU GLASS INC. ....	10438
VOX INC. ....	10438
WASH AND DRY SERVICE LIMITED .....	10438
WATER INDUSTRIES CORPORATION .....	10438
WAX WORKS INC. ....	10438
WELGA ENTERPRISES LTD. ....	10433
WINDSOR SHOE LIMITED .....	10438
WINGATE REALTY CORP. ....	10438
WONDER DELICATESSEN & RESTAURANT INC. ....	10438
YAMASKA PRODUCTS LTD. ....	10436

**RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES**

	Page
<b>REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)</b>	
COMITE DES LOISIRS DE ST-LIN DES LAURENTIDES INC. (LE) .....	10438
LOCATION S.O.T.I. INC. ....	10438
<b>VENTE(S) PAR LICITATION</b>	
GAGNE c. PIMPARE .....	10485
<b>VENTE(S) PAR SHERIF</b>	
<b>ABITIBI</b>	
POMERLEAU c. CHAVIGNY .....	10486
<b>BEAUCE</b>	
FORTIN, MORENCY ET ASSOCIES INC. c. LA COMPAGNIE D'AMENAGEMENT DU MONT ORIGINAL INC. ....	10486
LAURENTIDE ACCEPTANCE CORPORATION LTD. c. BRETON .....	10487
<b>BEAUHARNOIS</b>	
LEDUC c. LABERGE & LALONDE LIMITEE ( <i>Erratum</i> ) .....	10511
<b>BEDFORD</b>	
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. BOUSQUET <i>ET AL.</i> .....	10487
<b>GASPE</b>	
AUDET & SUTTON AUTOMOBILES LTEE c. DECOR B.C.R. INC. ....	10488
<b>JOLIETTE</b>	
LAURENTIDE ACCEPTANCE CORP. LTD. c. BRISEBOIS .....	10488
MATERIAUX DE CONSTRUCTION LEBEAU INC. c. POULIOT .....	10489
RIOPEL c. OUELLETTE .....	10489
<b>MONTREAL</b>	
ALBERT (S.) CIE LTEE c. 81786 CANADA LTD. ....	10490
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. BRISEBOIS .....	10491
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. PAYETTE .....	10491
BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL (LA) c. LAVOIE <i>ET AL.</i> .....	10492
BANQUE PROVINCIALE DU CANADA (LA) c. LES PLACEMENTS DUHAMEL (1967) LTEE <i>ET AL.</i> .....	10492
COMPAGNIE MONTREAL TRUST c. JORI INVESTMENTS INC. <i>ET AL.</i> .....	10493
COMPAGNIE MONTREAL TRUST c. JORI INVESTMENTS INC. <i>ET AL.</i> .....	10494
COMPAGNIE MONTREAL TRUST c. JORI INVESTMENTS INC. <i>ET AL.</i> .....	10494
COMPAGNIE MONTREAL TRUST c. JORI INVESTMENTS INC. <i>ET AL.</i> .....	10495
COMPAGNIE MONTREAL TRUST c. WEITZMAN CONSTRUCTION INC. <i>ET AL.</i> .....	10495
LORION COUVRE-PLANCHER INC. c. GAGNON <i>ET AL.</i> .....	10496
MELFIET <i>AL.</i> c. LES HABITATIONS L'ANCRE BLEUE DU FLEUVE INC. <i>ET AL.</i> .....	10496
<b>QUEBEC</b>	
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. LEMELIN <i>ET AL.</i> .....	10497
BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE c. PELLETIER .....	10497
GOULET c. LA BRASSERIE MUSKA INC. ....	10498
LORETTEVILLE, CITE c. LES IMMEUBLES CANTON LTEE .....	10498
<b>RIMOUSKI</b>	
KENDO CREDIT UNION LTD c. THERRIAULT .....	10499

**VENTE(S) PAR SHERIF — suite**

Page

**SAINT-FRANÇOIS**

GANTERIE AUCLAIR INC. c. LEITNER .....	10500
PLANTE c. LEPINE <i>ET AL.</i> .....	10500

**TERREBONNE**

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. PICARD .....	10501
EXCAVATION MERCIER & FILION INC. c. BISSONNETTE .....	10501
FIDUCIAIRES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL LIMITEE c. SPINNER <i>ET AL.</i> .....	10502
PICHE <i>ET AL.</i> c. PLACEMENTS RELAM LTEE .....	10502

**VENTE(S) POUR TAXES**

ILE-PERROT, VILLE .....	10503
ROBERVAL, VILLE .....	10506
SAINTE-BRUNO-DE-MONTARVILLE, VILLE .....	10507

## SOMMAIRE

	Page
ASSOCIATIONS COOPERATIVES, LOI SUR LES .....	10466
AVIS DIVERS .....	10466
CAISSES D'EPARGNE ET DE CREDIT, LOI SUR LES .....	10469
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL, LOI SUR LE .....	10470
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC .....	10440
COMPAGNIES, LOI SUR LES .....	10421-10472
COMPAGNIES ETRANGERES, LOI SUR LES .....	10475
CURATELLE PUBLIQUE, LOI SUR LA .....	10475
DEMANDE(S) A LA LEGISLATURE .....	10475
LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI SUR LA .....	10476
MINISTERES, AVIS CONCERNANT LES .....	10477
POUVOIRS SPECIAUX DES CORPORATIONS, LOI SUR LES .....	10484
PROCLAMATION(S) .....	10485
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI CONCERNANT LES .....	10430
VENTE(S) PAR LICITATION .....	10485
VENTE(S) PAR SHERIF .....	10486
VENTE(S) POUR TAXES .....	10503



Port de retour garanti  
Gazette officielle du Québec  
1283 boulevard Charest ouest  
Québec  
G1N 2C9

ISSN 0703-5756



Bureau de  
l'Éditeur officiel  
du Québec  
1283 boulevard Charest ouest  
Québec  
G1N 2C9

COMMUNIQUE

AUX DETENTEURS DE L'ÉDITION SUR FEUILLES MOBILES DES LOIS REFONDUES  
DU QUÉBEC

Pour dissiper tout malentendu et pour répondre aux questions qui nous sont parvenues il nous apparaît opportun de souligner les points suivants:

1. L'édition que vous détenez présente les lois en vigueur au 31 décembre 1977; ce qui explique que certaines lois sanctionnées, mais non encore en vigueur à cette date, ne font pas partie des Lois refondues.
2. L'inscription "novembre 1978" au bas de chacune des pages des Lois refondues fait référence à la date de composition des textes et non à celle de l'entrée et de la mise en vigueur des lois.
3. A l'occasion de la première mise à jour, la date qui sera inscrite au bas des pages remplacées sera celle de la mise à jour.

Nous vous conseillons de lire attentivement le texte de la "Présentation des Lois refondues" inséré dans votre cahier-relieur "Documentation et index" qui répond à de nombreuses questions qui nous parviennent de la clientèle.

L'Éditeur officiel du Québec,

Charles-Henri Dubé